



ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Siège social: 54, rue de Varenne-75007 Paris-C.C.P. 32.228.84A La Source

Bulletin n° 20

Septembre 1983

6e Congrès national de l'Association des archivistes
de l'Eglise de France

Après tout le travail accompli depuis dix ans par l'Association, ce congrès du 10e anniversaire sera plus particulièrement un congrès de réflexion sur l'identité et la responsabilité de l'archiviste.

Thème général : Identité et responsabilité de celui qui a la charge d'un service d'archives ecclésiastiques ou religieuses

Lieu et date : Paris, 11 - 13 novembre 1983

A noter que : 1) A l'occasion de ce congrès nous aurons une concélébration de suffrage pour le Cardinal Antonio Samoré, Archiviste de la Sainte Eglise romaine, qui était venu présider à Paris notre 4e congrès national.
2) Au cours de ce congrès se tiendra, selon la coutume, l'Assemblée générale de l'Association.

Inscriptions : à adresser pour le 12 octobre 1983 (avec enveloppe timbrée portant l'adresse convenable de la fin octobre)
sur feuille jointe à remplir

Tous ceux et toutes celles qui auront fait parvenir en temps voulu leur inscription conformément aux indications portées sur la feuille jointe recevront dans l'enveloppe qu'ils auront adressée :

- le programme définitif du congrès (avec indications pratiques)
- le fichet de réduction S.N.C.F. s'il a été demandé

Les participants recevront :

- en arrivant à Paris : le dossier du congrès
- après le congrès : les actes du congrès

Les non-participants désireux de recevoir cette documentation pourront se servir de la feuille d'inscription au congrès en précisant dans le cadre "Remarques particulières" que, ne pouvant participer au congrès, ils désirent en recevoir les actes. Ils verseront au C.C.P. de l'Association (cf. supra) la somme de 150 F.

La 37e réunion du Groupe de recherches historiques et archivistiques
des congrégations féminines françaises

se tiendra à Paris les 14 et 15 novembre 1983, de manière aux intéressées venant de province (ou de l'étranger) de ne faire qu'un seul voyage.
Pour tous les renseignements et les inscriptions s'adresser directement au secrétariat du Groupe :
aux bons soins de Soeur Jeanne d'Arc de Massia
8, rue de l'Abbé-Grégoire. 75006 PARIS

EDITORIAL

En 1973.

Le but de l'Association fondée le 19 septembre 1973, en accord avec les autorités ecclésiastiques et religieuses, était alors ainsi défini :

- favoriser la sauvegarde et la bonne conservation de l'ensemble des documents qui, témoignant de la vitalité de l'Eglise catholique en France, constituent un élément du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays ;
- promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre les membres, leur activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère propre des fonds considérés.

Pour atteindre ce but, des moyens étaient alors préconisés :

- la publication d'un bulletin de liaison et de documentation ;
- tout ce qui peut favoriser la formation permanente des archivistes concernés.

Outre la constitution de l'Association, deux projets étaient plus particulièrement envisagés :

- élaborer un Règlement général des Archives de l'Eglise de France, notamment pour ce qui concerne la récupération des archives anciennes, les versements des documents récents, ainsi que ce qui concerne la communication des différentes pièces contenues dans les divers fonds ;
- créer un Centre national des Archives de l'Eglise de France, non pas pour regrouper les fonds existants, mais afin d'assurer la sauvegarde des archives qui ne ressortissent à aucun dépôt en exercice, soit par suite de leur caractère d'intérêt plus général que les archives pour lesquelles sont prévus les dépôts particuliers, soit parce que, pour diverses raisons, elles risquent d'être définitivement perdues.

En 1983.

Il suffit de consulter la collection des 20 bulletins parus régulièrement chaque semestre pendant ces dix années qui se terminent, pour constater que :

- l'Association est restée fidèle au but qui avait été défini ;
- les moyens préconisés ont été adoptés ;
- les projets envisagés ont été réalisés.

Bien évidemment cette constatation ne signifie pas que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il est bien clair qu'il reste encore beaucoup à faire.

Mais il est incontestable qu'un courant s'est dessiné, tant dans les diocèses que chez les religieux et les religieuses. Il est incontestable que des hommes et des femmes se sont mis au travail, sont entrés en relation les uns avec les autres et que ces échanges ont été profitables. Il est incontestable qu'à travers toute la France des hommes et des femmes ont eu le souci - pour remplir leur tâche spécifique - de se former ou de se perfectionner, et d'en prendre les moyens; et, animés d'un esprit commun, ils ont appris à se connaître et à s'entraider. Il est incontestable qu'en dix ans il y a eu, dans l'Eglise de France, un changement de mentalité. Et il est même incontestable que tout cet effort a un rayonnement étonnant à l'étranger. *Et haec sunt* (C'est ainsi!).

Après tout le travail ainsi accompli depuis dix ans par l'Association dans des conditions pour le moins très précaires, le prochain congrès du 10e anniversaire sera l'occasion d'une réflexion sur l'identité et la responsabilité de l'archiviste ecclésiastique et religieux dans l'Eglise et dans le monde d'aujourd'hui. Car il importe de ne pas "*propter vitam vitae perdere causas*" (pour vivre perdre les raisons de vivre).

Charles Molette

en hommage au cardinal Antonio Samoré,
Archiviste de la Sainte Eglise Romaine

NOS SEMAINES D'INFORMATION ARCHIVISTIQUE AU VATICAN
ET LES NOUVEAUX LOCAUX DE L'ARCHIVIO SEGRETO VATICANO

Rappelons quelques dates :

- 27 - 28 novembre 1979 : le cardinal Samoré vient à Paris présider notre 4e congrès national; il est porteur d'un message pontifical
- 16 - 21 juin 1980 : 1e semaine d'information archivistique au Vatican pour les "formateurs des formateurs" de notre Association
- 18 octobre 1980 : inauguration des nouveaux locaux de l'Archivio vaticano
- 23 - 28 mars 1981 : 2e semaine d'information archivistique au Vatican pour d'autres "formateurs de formateurs" de notre Association
- 4 avril 1981 : inauguration de l'exposition de documents de l'Archivio vaticano, organisée dans le vestibule du nouveau local, à l'occasion du 1er centenaire de l'ouverture des Archives à la libre consultation des chercheurs

En considérant ces divers événements, leur échelonnement sur moins de dix-huit mois et leur imbrication, nul ne saurait contester le service rendu ainsi de mois en mois à la cause des archives de l'Eglise par le cardinal Antonio Samoré, Archiviste de la Sainte Eglise romaine.

Il ne s'agit pas ici pour moi de reprendre ce que j'ai dit en accueillant le cardinal Samoré à Paris le mardi 27 novembre 1979 : je me suis alors efforcé de le présenter aux congressistes; et le texte de cette intervention a paru dans le volume des Actes du congrès (pp. 29 - 32). Il ne s'agit pas davantage de reprendre l'es-pèce de bilan de notre 4e congrès : ce bilan a paru en guise de "Présentation générale" du livre des Actes de notre congrès (pp. 10 - 11) ; ce texte a d'ailleurs été repris sous une autre forme dans l'éditorial de notre bulletin n° 13 (mars 1980). Il ne s'agit pas non plus de reprendre les pages composées dans les jours qui ont suivi la mort du cardinal Samoré et qui ont paru dans le précédent bulletin.

Il s'agit seulement aujourd'hui, en manière d'hommage au regretté cardinal Antonio Samoré, Archiviste de la Sainte Eglise romaine, de rappeler ce que furent les semaines d'information archivistique ecclésiastique à l'Archivio segreto vaticano, semaines qu'il avait eu la délicatesse d'organiser en faveur de notre Association, au service des "formateurs des formateurs"; ces semaines se sont déroulées du 16 au 21 juin 1980 et du 23 au 28 mars 1981 (cf. *L'Osservatore romano*, éd. en langue française, n° du 1.7.1980, p. 11 et n° du 14.4.1981, p.6).

Afin de rappeler aussi le travail accompli à l'Archivio vaticano par le cardinal Samoré et le souci qu'il portait dans l'accomplissement de cette tâche, il peut être opportun d'évoquer, d'une part, la réalisation des nouveaux locaux de l'Archivio vaticano, en même temps que la signification de cette entreprise inaugurée par le pape le 18 octobre 1980; et, d'autre part, dans la même perspective, l'exposition de documents de l'Archivio organisée dans les nouveaux locaux et inaugurée par le pape le 4 avril 1981.

Il pourra être utile, enfin, de donner le texte des discours prononcés par Jean-Paul II en ces deux circonstances.

Nos semaines d'information archivistique au Vatican

Des journées passées à Rome auprès du cardinal Samoré gardent un souvenir vivifiant ceux qui ont eu le privilège de participer aux semaines d'information archivistique organisées à l'Archivio vaticano par celui qui était alors Archiviste de la Sainte Eglise romaine.

A travers ces rencontres, il y a eu certes un enrichissement du savoir (par quelques leçons, plus générales, plus spécialisées ou plus techniques); il y a eu aussi un enrichissement culturel (par exemple, par la visite des anciens dépôts d'archives dans ces salles ornées de fresques, dont le célèbre historien Ludwig von Pastor, 1854-1928, n'avait franchi le seuil qu'après avoir travaillé à l'Archivio pendant 42 ans ! ; ou bien par la visite de l'historique "Tour des vents" (1)); et il ne faut pas oublier, bien sûr, la visite des nouveaux locaux de l'Archivio, chaque fois sous la conduite du cardinal Samoré. Il y a eu encore l'expérience concrète de la disponibilité, de la gentillesse, de la délicatesse de tant de membres du personnel de la Curie, à commencer par le cher Mgr Martino Giusti, en continuant par Mgr Terzo Natalini, le P. Sergio Pagano, don Placido Bartolaso, etc. et sans oublier tous ceux (même les Français ! assurément) qui ont pu être rencontrés à des titres divers.... Oui, il y a eu tout cela. Il y a eu véritablement, au cours de ces semaines romaines, l'expérience fraternelle d'un organisme vivant, où chacun était, où se découvrait, chez soi, car il était membre de la même Eglise !...

Peut-être y a-t-il eu surtout la présence quasi-journalière du cardinal Samoré. Or, par lui, c'est la source de la vie de cet organisme que nous avons approchée. Ce furent les racines de cet organisme, vivant sans solution de continuité depuis 2000 ans, que nous avons retrouvées dans la concélébration autour du cardinal Samoré le vendredi matin à 7 h.30 à l'autel "ad caput" sur la tombe de Pierre. Tout ce que le cardinal Samoré nous avait avec ferveur rappelé de l'histoire des archives romaines, tous ces documents qu'il nous avait présentés avec émerveillement, toute cette passion contenue qu'il avait laissé percer à travers un accueil de grande qualité, tout cela procédait de la contemplation - vivante en lui - du mystère de l'Eglise, tel qu'il se réalise depuis deux millénaires sur notre terre d'hommes.

Des premiers chrétiens de Rome recueillant avec respect les restes palpitants et ensanglantés de saint Pierre pour les inhumer "in Vatic. ad circum", jusqu'au responsable du patrimoine archivistique de l'Eglise, il y avait réellement une continuité existentielle qui transparaisait à travers le visage du cardinal Samoré.

Il aimait d'ailleurs à redire et à faire siennes les paroles de Paul VI que Jean-Paul II reprenait lui aussi le 18 octobre 1980 : "Nos feuilles de papier sont les échos et les traces du passage du Seigneur Jésus dans le monde. Et c'est alors que, avoir le culte de ces papiers veut dire, en reflet, avoir le culte du Christ, avoir le sens de l'Eglise, nous donner à nous-mêmes, et à ceux qui nous suivront, l'histoire du '*transitus Domini*' dans le monde."

Cela, nous ne saurions l'oublier. Nous ne pouvons pas ne pas avoir fait cette expérience, puisque nous l'avons réellement faite dans ces journées vécues auprès du cardinal Samoré. Cette expérience, qui reste indélébile au plus profond de nous-mêmes, nous a d'ailleurs munis, pour ce qui concerne les archives de l'Eglise, d'une sorte de jauge permettant d'opérer les discernements qui s'imposent, de démasquer les arguments spécieux surgissant des passions humaines qui se conjuguent - tant à l'intérieur de l'Eglise qu'à l'extérieur - pour, en portant atteinte aux archives, dénaturer le visage de l'Eglise, voire chercher à "faire sauter la baraque". C'est ce qu'avaient bien compris ceux qui, ayant participé à l'une de ces deux semaines d'information archivistique au Vatican, ont tenu à me laisser, au terme de notre repas

(1) cf. infra : Bibliographie.

d'adieu à Rome, une médaille du pontificat de Jean-Paul II portant au revers l'adage *Robur pacis veritas*. De leur part, c'était bien exprimer la leçon qu'ils emportaient des journées passées à Rome autour du cardinal Samoré....

Toute notre Association lui en est redevable. Et c'est ce souvenir que nous porterons dans la messe que nous concélébrerons pour lui au cours de notre prochain congrès national. Nous pourrions alors nous inspirer de l'intercession des anciens de Capharnaüm (Lc VII 5) : "N'oublie pas, Seigneur, ce qu'il a fait pour nous".

Les nouveaux locaux de l'Archivio vaticano

Bien évidemment, la réalisation des nouveaux locaux de l'Archivio segreto vaticano et l'exposition de documents qui y fut organisée à l'occasion du premier centenaire de l'ouverture des Archives à la libre consultation des chercheurs ne sont pas l'oeuvre du seul cardinal Antonio Samoré. Mais sans lui les choses auraient-elles suivi le même cours ?

Pour entreprendre un agrandissement de l'Archivio vaticano, il a fallu tout d'abord une intervention personnelle et directe de Paul VI, qui, conscient de la nécessité de l'heure, a délibérément voulu répondre aux besoins qui se faisaient jour. Sans cette détermination (2), rien n'aurait été fait; c'est bien clair. Puis, il a été nécessaire de choisir les moyens d'atteindre le but défini. Il a donc fallu étudier les possibilités d'érection d'un nouveau local susceptible de s'inscrire dans l'ensemble des constructions existantes : serait-ce dans les jardins du Vatican ? à quel endroit ? Finalement, il a été décidé de creuser le cortile de la Pigna, pour y installer deux étages permettant de totaliser quelque 50 km linéaires de rayonnages. L'avantage était double : une telle oeuvre n'ajoutait aucune construction visible aux bâtiments tels qu'ils existent; et la proximité de l'historique Archivio pourrait faciliter le passage des anciens locaux aux nouveaux. Le cardinal Sergio Guerri, pro-président de la Commission pontificale pour l'Etat de la Cité du Vatican, avec tous les services techniques du Governatorato et les entreprises auxquelles il était nécessaire de recourir (à la maison Strafor, par exemple, pour l'équipement des nouveaux locaux) ont dû se mettre à l'oeuvre.

Il a fallu aussi au cardinal Samoré le concours du personnel de l'Archivio vaticano, et en premier lieu du préfet de l'Archivio, Mgr Giusti, qui s'est réjoui de voir pris à bras le corps un problème qui devenait d'année en année plus étreignant pour les responsables des services de l'Archivio. Le cardinal Samoré s'est

(2) On sait d'ailleurs que, lorsqu'il était archevêque de Milan, Mgr Montini avait eu à prendre une grave décision au sujet des archives de l'archevêché. Le palais épiscopal avait souffert de la guerre; et en 1947 une partie des archives diocésaines avait pu être confiée en dépôt à la Bibliothèque ambrosienne. La question qui se posait alors était la suivante : allait-on laisser les archives diocésaines à l'Ambrosienne, en améliorant encore leurs conditions de conservation, d'entretien et de consultation, ou bien allait-on inscrire un nouveau dépôt d'archives dans la restauration du palais épiscopal ? Bien que la première solution eût confié les archives diocésaines à un organisme ecclésiastique, c'est cependant à la seconde solution que, tout bien pesé, s'est rallié Mgr Montini. A plus forte raison, rappelait-il : si généreuses puissent être les intentions des responsables de certains organismes publics s'offrant à accueillir le dépôt d'archives ecclésiastiques ou religieuses, en aucun cas des responsables ecclésiastiques ou religieux ne sauraient répondre favorablement à de telles propositions; en aucun cas, en effet, ils ne pourraient accepter d'aliéner de quelque façon le patrimoine qui ne leur appartient pas, mais dont ils sont intégralement responsables; car ce patrimoine qu'ils ont reçu de leurs prédécesseurs, ils ont le devoir de le "sauvegarder jalousement et précieusement", de l'accroître et de le transmettre aux générations à venir...

donc trouvé au point de rencontre de tous ceux qui furent les artisans et les bénéficiaires de cette réalisation. C'est bien sur lui pour une très large part que, jour après jour, cette entreprise a reposé.

Tout le travail a pu être mené à bonne fin pour le centenaire de l'ouverture de l'Archivio vaticano à la libre consultation des chercheurs.

Mais plutôt que d'évoquer le déroulement des travaux, plutôt même que de présenter les qualités techniques de cette oeuvre ou les aménagements apportés à cette entreprise, je me bornerai à essayer de dégager la signification de ces nouveaux locaux, ainsi que le lien qui existe entre une telle réalisation et la libre consultation des documents conservés.

Pour inaugurer ces nouveaux locaux, Jean-Paul II a choisi la période de la 5e assemblée générale du Synode des évêques : afin que, par le témoignage des Pères du Synode, la leçon qui se dégage de cette réalisation puisse être portée à toute l'Eglise. De plus, cette initiative, en même temps qu'elle concerne la vie de l'Eglise, concerne aussi le monde entier; et c'est pourquoi le corps diplomatique fut invité à cette inauguration solennelle, ainsi que les personnalités du monde de la culture.

Or, cette inauguration devait marquer, comme le soulignait Jean-Paul II dans le discours prononcé en cette circonstance, "le début des manifestations commémoratives en l'honneur du premier centenaire de l'ouverture de l'Archivio segreto vaticano aux chercheurs, ouverture décrétée par le pape Léon XIII à la fin de 1880 et inaugurée en 1881".

"L'agrandissement des locaux de cet Archivio segreto vaticano, dit encore Jean-Paul II, a été rendu nécessaire par l'augmentation constante des sources documentaires qui y affluent. Ce sont des écrits qui attestent l'oeuvre de l'Eglise dans ses diverses manifestations."

Il s'agissait donc de répondre, d'un même mouvement, aux exigences de l'enregistrement des archives, d'une part, et, d'autre part, aux exigences de la manifestation du témoignage de l'Eglise par la communication de ses traces documentaires. "Il ne s'agit pas seulement d'une simple récolte et d'une simple conservation d'écrits, mais il y a un aspect dynamique dans les diverses phases du bon fonctionnement administratif de ce bien culturel."

Cette considération implique l'attention à l'intelligibilité des documents : car "ces écrits seront demain l'objet d'études et manifesteront l'esprit dans lequel ils ont été rédigés." Quelle que soit l'adhésion personnelle de celui qui consulte ces documents, "l'esprit dans lequel ils ont été rédigés" en est un élément spécifique; cet élément spécifique doit donc apparaître dans la conservation comme dans la communication des documents; il y va de leur intelligibilité...

La conservation des archives et leur traitement, d'une part, et, d'autre part, la libre consultation des documents conservés, telles sont les deux exigences, indissociables, auxquelles veut répondre la réalisation des nouveaux locaux de l'Archivio vaticano.

La dilapidation du patrimoine de l'Eglise, sa destruction ou son aliénation - quelles qu'en soient les formes - portent en effet atteinte, non seulement à l'intégrité des fonds et à la mémoire de l'Eglise, mais aussi à la libre consultation des documents. Ce point peut paraître paradoxal et requérir une explication. Mais il suffit de songer que, pour être véritablement libre, la consultation des documents ne doit pas se trouver entravée par une quelconque opération s'interposant entre la source d'où ils ont jailli et celui qui les consulte. De quelque intention que procède une interposition de ce genre et quels qu'en soient les effets - destruction systématique totale ou partielle, manipulation sélective, incorporation à d'autres sources documentaires procédant d'un tout autre esprit -, c'est toujours la libre consultation qui est alors atteinte; car le principe archivistique du res-

pect des fonds est alors violé. Et ce viol impose aux fonds ecclésiastiques et religieux au moins une empreinte étrangère au, sinon négatrice du, caractère propre de cet élément spécifique du patrimoine de l'humanité que constituent les archives de l'Eglise. De la sorte, c'est même la mémoire de l'humanité qui est amputée ou dénaturée....

Toutes les persécutions religieuses de l'histoire ont éprouvé le besoin de s'attaquer non seulement aux hommes - mis à mort ou exilés -, mais aussi aux archives - détruites, manipulées ou aliénées -.

Pour être vraiment libre, la consultation doit pouvoir retrouver chaque document dans le contexte vivant qui lui a conféré sa propre identité. Ne fait-on pas dire n'importe quoi à n'importe qui en utilisant une phrase disjointe de son contexte ?

Pour être vraiment libre, la consultation doit pouvoir "toujours davantage pénétrer /.../ la substance et les idées de ces documents dans lesquels la parole et l'action des papes touchent à des questions de principe et de doctrine. Ces documents, en effet, par leur contenu religieux et moral, vont bien au-delà des cas particuliers."

En reprenant cette phrase de Pie XII, Jean-Paul II met l'accent sur une des exigences fondamentales de la communication des archives de l'Eglise. Bien évidemment, c'est une exigence méthodologique pour le chercheur, qui a besoin de pouvoir librement retrouver l'intelligence des documents qu'il consulte. C'est aussi une exigence pour les responsables des services d'archives ecclésiastiques et religieuses, qui ont, eux, à assurer l'intelligibilité des documents dont ils donnent communication; cette exigence, d'ailleurs, le message pontifical adressé à notre 4^e congrès, et qu'avait apporté le cardinal Samoré, la rappelait en ces termes : "Les archivistes conservent /.../ l'héritage du passé, mettant leur compétence à faire saisir la nature propre et le sens plénier des documents dont ils donnent communication."

Ainsi donc le souci de la conservation et de l'entretien des documents, dont témoignent les nouveaux locaux de l'Archivio vaticano, donne toute sa force au rappel que Jean-Paul II fait de ce qu'implique, pour la communication elle-même, le caractère spécifique des archives de l'Eglise.

Dans cette lumière, Jean-Paul II rappelait, en terminant, la célèbre parole de Léon XIII dans la lettre *Saepenumero considerantes* du 18 août 1883, donc de peu postérieure à l'ouverture de l'Archivio vaticano aux chercheurs : "La première loi de l'histoire est de ne rien oser dire de faux; et ensuite de ne rien oser taire de vrai", dans la confiance que la vérité "peut parfois être obscurcie, jamais éteinte."

Car, ajoutait Jean-Paul II : "L'amour de la vérité est amour de l'homme et amour de Dieu. Forte de cette conviction, l'Eglise collabore, par tous les moyens possibles, à la connaissance, à la diffusion de la vérité et elle ne cesse de progresser sur cette voie."

Se citant lui-même, Jean-Paul II reprenait cette phrase, en revenant quelques mois plus tard à l'Archivio vaticano pour inaugurer l'exposition de documents de l'Archivio vaticano; cette exposition était organisée à l'occasion du premier centenaire de l'ouverture des Archives à la libre consultation des chercheurs. Dans ce bulletin (XVIII - 68) nous avons déjà évoqué cette exposition en en présentant le catalogue.

En cette circonstance, le pape ayant rendu hommage au cardinal Samoré, à Mgr Giusti et à tout le personnel de l'Archivio vaticano, a tenu à "souligner l'importance qu'une semblable manifestation revêt dans le cadre culturel et didactique." Etant donné, en effet, ce qui est en jeu dans les documents présentés, "il faut, de chaque document, considérer la haute valeur à la fois sacrée et précieuse". D'où "l'élan /donné/ à la recherche historique" menée à cette lumière. D'où aussi

la grandeur de la tâche de l'archiviste : "la conservation, la présentation des documents, du plus humble au plus précieux, deviennent un service rendu à la Vérité. C'est un geste d'amour envers la Vérité."

Ayant voulu réaliser cette exposition et l'installer dans le vestibule du nouveau local de l'Archivio vaticano, à l'occasion du premier centenaire de l'ouverture de l'Archivio aux chercheurs, le cardinal Samoré a tenu à y introduire personnellement, quelques jours avant l'ouverture officielle, les archivistes présents à la deuxième semaine d'information archivistique. Sous sa conduite, ils ont alors découvert la signification et le contenu de cette exposition.

Avec ces bénéficiaires privilégiés, tous les archivistes de l'Eglise de France sauront s'associer aux paroles de Jean-Paul II. Ils rendront ainsi grâce à Dieu d'avoir, par le cardinal Samoré, été plus profondément sensibilisés au mystère de l'Eglise en jeu dans ses traces documentaires qui sont des vestiges du "*transitus Domini* dans le monde".

Me serait-il permis d'ajouter, au sujet du service rendu ainsi par le cardinal Samoré, une remarque qui me vient à l'esprit à l'heure où je termine ces pages ? Le cardinal Samoré avait approché d'assez près le cardinal Tardini pour savoir que celui-ci concevait sa charge comme un service (3). C'est bien, semble-t-il, dans cette tradition romaine que s'inscrivait pour le cardinal Samoré l'exercice de sa charge cardinalice. Il savait que la responsabilité qu'il exerçait était un service d'Eglise; et tout son comportement laissait percevoir la grandeur de ce service. Mais, dans le même temps, il avait, quant à lui, le souci de ne pas interposer sa propre personne entre le service rendu et celui à qui il le rendait. Il s'excusait presque.... non pas de rendre service - car il avait une haute conscience des exigences de sa charge -, mais d'être celui par qui le service était rendu.

Peut-être cette leçon ne vaut-elle pas seulement pour les cardinaux ! Tous, en effet, "*servi inutiles sumus*"....

Charles Molette

18 août 1983

1er centenaire de la lettre
"*Saepe numero considerantes*"

(3) Cf. La déclaration faite par Mgr Samoré à la Radio-télévision italienne, cit. in *La Documentation catholique*, 1961, col. 1086.

INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX
DE L'ARCHIVIO SEGRETO VATICANO
SOUS LA COUR DE LA PIGNA

Discours prononcé par Jean-Paul II le 18 octobre 1980

1. Je suis très heureux d'adresser un salut cordial aux Pères du Synode et aux personnalités de la Curie romaine, du Corps diplomatique et de la culture, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux des Archives secrètes du Vatican.

Je désire exprimer, en particulier, ma vive satisfaction aux cardinaux Sergio Guerri, pro-président de la Commission pontificale pour l'Etat de la Cité du Vatican, et Antoine Samoré, archiviste de l'Eglise romaine, qui nous ont expliqué, sous différents aspects, tout ce qui a été fait pour arriver à l'érection des nouveaux locaux destinés aux Archives secrètes du Vatican, pour la garde, l'entretien et l'étude des sources documentaires des Organismes du Saint-Siège et des autres Institutions.

Il est inutile de mettre en relief le prestige qu'une telle réalisation confère au Saint-Siège; pourtant on ne peut pas ne pas souligner le grand service qu'elle rend à l'Eglise universelle ainsi qu'au monde entier. L'agrandissement des locaux de ces Archives secrètes du Vatican a été rendu nécessaire par l'augmentation constante des sources documentaires qui y affluent. Ce sont des écrits qui attestent l'oeuvre de l'Eglise dans ses multiples manifestations: les relations entre la chaire de Pierre et les Eglises locales, les relations entre le Saint-Siège et les gouvernements des différents pays, l'activité du Pape sous ses différentes formes.

Ces allusions suffisent pour comprendre l'importance des Archives, comme instrument et comme source, pour le gouvernement, le droit, l'histoire, en d'autres termes pour la connaissance, l'humanisme et la culture. Il ne s'agit pas seulement d'une simple récolte et d'une simple conservation d'écrits, mais il y a un aspect dynamique dans les diverses phases du bon fonctionnement administratif de ce bien culturel. Que l'on pense, par exemple, au fait que les différents documents relatifs à cette session du Synode, comme ceux des synodes déjà célébrés ou à venir, seront déposés en leur temps dans ces Archives où, pour ainsi dire, sera conservé pour les siècles, ce qui témoigne des préoccupations pastorales des évêques en ce moment historique. Et ces écrits seront demain l'objet d'études et manifesteront l'esprit dans lequel ils ont été rédigés.

A ce sujet, il faut rappeler les paroles que mon prédécesseur Paul VI, de vénérée mémoire, adressait aux conservateurs des Archives de l'Eglise: "... Nos feuilles de papier sont les échos et les traces du passage du Seigneur Jésus dans le monde. Et c'est alors que avoir le culte de ces papiers veut dire, en reflet, avoir le culte du Christ, avoir le sens de l'Eglise, nous donner à nous-mêmes, et à ceux qui nous suivront, l'histoire du passage, de cette phase du 'transitus Domini' dans le monde" (26 septembre 1963; *Insegnamenti di Paolo VI*, I, 1963, pp. 614 s.).

2. Cette inauguration est le début des manifestations commémoratives en l'honneur du premier centenaire de l'ouverture des Archives secrètes du Vatican aux chercheurs, décrétée par le Pape Léon XIII à la fin de l'année 1880 et inaugurée en 1881. Depuis lors la recherche historique a pu se prévaloir, à cause de cet événement, d'une documentation dont la quantité et la qualité sont sans égales dans le monde. Cette documentation s'est constamment accrue par l'apport de matériaux d'archives nouveaux et variés, au point de justifier la nécessité de ces nouveaux locaux. Documents et locaux qu'une fois encore le Saint-Siège met à la disposition du monde

des études. Et c'est précisément en harmonie avec les dispositions prises par Léon XIII et par les autres Papes, mes prédécesseurs, que j'ai voulu que l'un des premiers actes de mon pontificat soit l'ouverture aux chercheurs d'autres sources documentaires, à savoir celles du pontificat de Léon XIII (22 décembre 1978; *Insegnamenti di Giovanni Paolo II*, 1978, p. 400). L'Eglise désire servir l'homme même dans ce domaine, en lui confiant cette partie non indifférente de son histoire.

3. De fait, les Archives centrales du Saint-Siège ont une histoire très ancienne qui remonte aux origines mêmes de l'Eglise. Avec la paix de Constantin, le "scrinium ecclesiae" (les archives de l'Eglise), sans doute déjà riche d'écrits pontificaux, fut organisé en un bureau qui devait rendre des services très utiles à l'évêque de Rome et à la catholicité tout entière. Il serait trop long de retracer ici l'histoire des Archives pontificales pendant toute la durée de la période du Moyen Age et du reste cette histoire est bien connue au moins dans ses grandes lignes. Il nous est agréable cependant de rappeler le soin avec lequel les Papes de Rome ont toujours conservé ce patrimoine historique croissant : depuis Léon le grand jusqu'à Grégoire le grand, Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII, et jusqu'aux Papes d'Avignon qui, même au milieu de grandes difficultés, ont conservé entier le patrimoine des archives. Après le schisme d'Occident, ce fut une grande entreprise de rassembler dans l'unité les différentes archives papales qui s'étaient constituées. Les Papes du XVème et du XVIème siècles, instruits par l'expérience de difficultés croissantes pour la conservation d'un matériel aussi important, décidèrent de placer au château Saint-Ange la partie la plus précieuse des archives papales. Puis, peu après, Paul V fit déposer au Vatican la partie la plus ancienne du matériel d'archive qui se trouvait dans différents bureaux de la Curie; il constitua ainsi, non sans peine, le premier noyau, rassemblé en un seul lieu, de ce qui devait devenir les Archives secrètes du Vatican.

Mais la vie de ces Archives a toujours connu et connaîtra encore une croissance et un dynamisme. La conservation du matériel et sa réunification en un centre unique, ne sont que quelques-unes des opérations réalisées par mes prédécesseurs en faveur de cette grande institution. En effet, il a fallu, à plusieurs reprises, intervenir pour l'installation elle-même de cette imposante masse d'écrits et d'importants travaux d'organisation convenable ont été nécessaires. Parmi les dernières interventions on ne peut pas taire, en plus de celle de Léon XIII qui dota les Archives d'une salle de consultation, celle de Pie XI qui rendit disponibles et donna aux Archives les locaux de l'ancienne pinacothèque. Il fournissait ainsi aux chercheurs une salle de consultation plus adaptée à leurs besoins. Après les difficultés de la seconde guerre mondiale, Pie XII devait doter encore les Archives de nouveaux locaux et de nouvelles infrastructures.

Mon regretté prédécesseur Paul VI, enfin, devait ajouter à de nombreuses améliorations importantes, réalisées par lui, la courageuse décision d'agrandir les Archives secrètes du Vatican en faisant installer ces locaux qui aujourd'hui sont heureusement achevés.

4. Je voudrais m'adresser maintenant au personnel des Archives secrètes du Vatican; j'admire leur précieux service en faveur de la recherche qui demande patience et dévouement; je désire manifester à chacun ma plus vive et sincère gratitude et j'adresse une pensée particulièrement reconnaissante à Mgr Martin Giusti, préfet des Archives où depuis 48 ans il exerce sa fonction avec un généreux dévouement.

Je veux également remercier les chercheurs ici présents et leur rappeler le caractère historique, solennel et sacré des documents qui sont l'objet de leurs études. Il ne me semble pas inopportun de répéter pour tous l'exhortation qu'adressait déjà Pie XII aux élèves des Ecoles vaticanes de paléographie, de diplomatie des Archives et de la bibliothèque (15 juin 1942) : "Efforcez-vous toujours davantage de pénétrer (...) la substance et les idées de ces documents dans lesquels la parole et l'action des Papes touchent à des questions de principe et de doctrine. Ces docu-

ments, en effet, par leur contenu religieux et moral vont bien au-delà des cas particuliers. Ce sont ces documents qui ont permis aux Papes de tracer les lignes directrices de la vie de l'Eglise, dans les pays particuliers ou dans toute la chrétienté, et de faire ainsi oeuvre de civilisation, de renouveau et de progrès. Le temps que vous employez à suivre, à rechercher et à comprendre la pensée et les intentions scientifiques et morales de ces documents n'est pas dépensé en vain pour votre culture et pour le but que vise directement votre formation. Il est au contraire largement compensé par les avantages que vous en retirez pour vos études; vous en serez éperonnés, ravivés et encouragés dans votre labeur."

Qu'une vive reconnaissance aille également à la direction générale des services techniques du Governatorato de l'Etat de la Cité du Vatican, ainsi qu'à ses collaborateurs, aux entreprises et à leur maîtrise.

5. En conclusion je reviens par la pensée à l'événement historique de l'ouverture des Archives secrètes du Vatican. Léon XIII, à cette occasion, a voulu faire coïncider les notions de recherche historique et de recherche de la vérité. Dans sa lettre *Saepenumero considerantes*, du 18 août 1883, il écrivait ceci : "La première loi de l'histoire est de ne rien oser dire de faux; et ensuite de ne rien oser taire de vrai" (*primam esse historiae legem ne quid falsi dicere audeat : deinde ne quid veri non audeat*). Cette lettre suivait de peu l'ouverture des Archives secrètes du Vatican, événement dont la valeur était revendiquée par le même écrit de ce Pape comme étant inspiré par un but unique et cohérent, dans la confiance que la vérité "peut parfois être obscurcie, jamais éteinte" ("*Obscurari aliquando potest, extingui non potest*").

Ce sont ces intentions elles-mêmes qui ont dirigé au cours des années l'activité des Archives. L'amour de la vérité est l'amour de l'homme et c'est l'amour de Dieu. C'est dans cette conviction que l'Eglise travaille par tous les moyens possibles à la connaissance, à la diffusion de la vérité et qu'elle poursuit sa route dans cette voie. Cette inauguration en est une nouvelle confirmation.

Que le Seigneur nous guide toujours dans cette recherche ! Que la bénédiction apostolique vous arrive à tous pour confirmer ce souhait qui me jaillit du coeur.

(*L'Osservatore romano*, édition hebdomadaire en langue française, n° du 4 novembre 1980, p. 2).

INAUGURATION DE L'EXPOSITION DE DOCUMENTS
DE L'ARCHIVIO SEGRETO VATICANO
ORGANISEE A L'OCCASION DU 1er CENTENAIRE DE L'OUVERTURE
DE CE DEPÔT A LA CONSULTATION DES SPECIALISTES

Discours prononcé par Jean-Paul II le 4 avril 1981

Me voici de nouveau parmi vous, au milieu des Archives Secrètes du Vatican, dans ces locaux où sont conservés d'innombrables documents qui nous transmettent, comme on le sait, les événements historiques du passé, documents qui se réfèrent principalement à la vie de l'Eglise dans ses multiples manifestations.

Ma présence en cette circonstance, comme en celle du 18 octobre 1980, est due aux manifestations organisées par les Archives Vaticanes pour commémorer le premier centenaire de son ouverture aux savants. En octobre dernier, j'ai eu le plaisir et la joie d'inaugurer le grandiose ensemble de locaux qui a plus que doublé ceux des Archives; je n'éprouve pas moins de satisfaction à inaugurer aujourd'hui cette exposition de documents qui offre, dans ses grandes lignes, un aperçu de l'important matériel que possèdent les Archives Secrètes du Vatican: matériel qui est devenu l'objet de recherches, surtout depuis l'ouverture, il y a cent ans, des Archives elles-mêmes.

Je remercie vivement Monsieur le Cardinal Antoine Samoré, Archiviste de la Sainte Eglise Romaine, et avec lui Mgr Martin Giusti, Préfet, et tout le personnel des Archives Secrètes du Vatican - pour le cordial salut qu'il m'a adressé et les aimables paroles par lesquelles il m'a exposé brièvement la signification et le contenu de l'Exposition. J'exprime également ma reconnaissance aux Eminent Cardinals, aux personnalités de la Curie et du monde de la culture, parce que, par leur présence, ils font honneur à cette cérémonie.

Tout en manifestant ma satisfaction pour la réalisation de cette Exposition documentaire, je ne puis manquer de souligner l'importance qu'une semblable manifestation revêt dans le cadre culturel et didactique; aussi est-il très beau que les Archives Vaticanes aient voulu l'insérer dans le programme des célébrations pour le centenaire.

Les documents de l'Eglise attestent de façon toute particulière la diffusion du Royaume du Christ dans le monde, l'incessante et obsédante préoccupation des Papes et des Pasteurs de l'Eglise à l'égard du troupeau qui leur fut confié, ainsi que leurs efforts pour faire triompher dans le monde la justice et la paix. Il s'agit donc de témoignages dignes de tout notre respect.

En outre, il faut, de chaque document, considérer la haute valeur à la fois sacrée et précieuse. Voilà pourquoi on ne saurait mettre en doute l'élan qu'ils donnent à la recherche historique menée avec des critères scientifiques élevés. Tout comme il est certain que les Archives peuvent être, elles aussi, appelées "Sapientia Templi", en vertu de ce trésor d'informations et de savoir qu'elles contiennent; et la conservation, la présentation digne et appropriée de ces documents, du plus humble au plus précieux, deviennent un service rendu à la Vérité. C'est un geste d'amour envers la Vérité. Et, comme je l'ai dit le 18 octobre dernier lors de l'inauguration des nouveaux locaux ouvrant beaucoup plus d'espace aux Archives Secrètes: "l'amour de la vérité est amour de l'homme et amour de Dieu. Forte de cette certitude, l'Eglise collabore par tous les moyens possibles à la connaissance, à la diffusion de la

vérité et elle ne cesse de progresser sur cette voie". Cette exposition en est l'heureuse confirmation.

C'est pourquoi, conscient de ceci, le visiteur de l'Exposition, pourra non seulement admirer le document exposé - parfois authentique chef d'oeuvre d'art et de beauté grâce au soin avec lequel il a été rédigé - mais aussi y trouver, en raison de son contenu, de précieux enrichissements et réconforts spirituels. Je veux donc espérer, comme l'a dit le Concile Vatican II, que cette exposition de documents servira à "cultiver l'esprit en vue de développer les puissances d'admiration, de contemplation, afin d'aboutir à la formation d'un jugement personnel et d'élever le sens religieux moral et social" (*Gaudium et Spes*, 59).

Les sentiments qui poussèrent mon Prédécesseur, le Souverain Pontife Léon XIII, à mettre les Archives Secrètes du Saint-Siège à la disposition des savants ne furent pas autres. Aujourd'hui, un siècle plus tard nous récoltons les fruits de cette décision providentielle; des fruits qu'à bon droit nous trouvons plus que satisfaisants, vu le bien qui en découle en faveur de la vérité.

En félicitant vivement les promoteurs de cette Exposition ainsi que tous ceux qui ont pris part à sa réalisation je forme des voeux pour qu'une si importante manifestation rencontre un plein succès; et à vous tous ici présents je donne de tout coeur ma Bénédiction Apostolique.

(traduction de *L'Osservatore romano*, édition hebdomadaire en langue française, n° du 14 avril 1981, p. 1)

4^E STAGE DE FORMATION ARCHIVISTIQUE SPECIALISEE :

LYON, 27 JUIN - 9 JUILLET 1983

=====

ECHOS DU STAGE

UN STAGE PROFITABLE

Lyon, 27 juin, 9 heures du matin, Institut catholique :
Rassemblement inaugural des participants au stage de formation archivistique spécialisée de l'Eglise de France.

D'abord le "corps professoral" : à commencer par le premier d'entre eux, le Chanoine Charles Molette, assisté des pères Pierre Bizeau, Pierre Sourisseau, Jean Mauzaize, et dom Louis Soltner (seule manque encore Soeur Madeleine-Saint-Jean).

Puis le groupe des stagiaires au nombre de 22. Ceux-ci, réunis pour un stage de formation permanente accusent un âge plutôt mûr, et n'ont rien de commun avec les étudiants turbulents qui animent les abords de notre salle. Le clergé séculier n'a qu'un seul représentant : le père Louis Lemarié du diocèse de Nantes. Tous les autres appartiennent au monde religieux, même si l'un d'eux, le P. Régis Soubeyrand, est envoyé par le diocèse de Corbeil. Il y a ainsi deux archivistes diocésains, deux archivistes religieux; les religieuses sont les plus nombreuses : six d'entre elles portent un habit civil, et douze un costume religieux, où s'entremêlent harmonieusement les couleurs bleue, noire, grise et blanche des robes et des voiles... Mais pas un laïc cette année !

Monseigneur Paul Chevallier, Recteur de l'Institut catholique, préside. Il nous souhaite la bienvenue dans cette ville de Lyon au passé prestigieux, ville secrète au présent insaisissable pour les gens de passage, et dans le mystère de laquelle il nous invite à pénétrer. Le Chanoine Molette ouvre le stage (cf. l'allocution reproduite ci-après); puis viennent les présentations.

Nous sommes alors priés de nous déplacer à quelques centaines de mètres de là, à la maison Saint-Jean, havre de tranquillité et de paix, où nous serons très à l'aise pour travailler pendant douze jours bien remplis.

Car du travail, nous en avons sur la planche. Le programme, bourré comme un oeuf, ne comporte aucun répit. Chacun des douze jours est organisé de 9 h. du matin à 19 h. du soir. Ceux et celles qui avaient imaginé pouvoir se livrer à quelque escapade de tourisme ou de pèlerinage dans la région en seront pour leurs frais.

On ne sera pourtant pas privé d'exercice physique. De nombreuses allées et venues s'avèrent obligatoires : pour passer du Foyer de la Quarantaine, où sont hébergés la plupart des stagiaires, à la maison Saint-Jean; puis à la mi-journée, l'aller et le retour de la maison Saint-Jean au self-service tenu par les Ursulines du Coeur de Jésus agonisant de la montée Saint-Laurent; enfin la rentrée du soir au foyer. De surcroît, au cours des après-midi, par une chaleur accablante, il nous faudra bien accomplir ces véritables parcours du combattant que constituent toutes ces visites aux divers monuments, lieux saints, dépôts d'archives et autres bibliothèques. Les escalades des montées du Gourguillon et Nicolas de Lange, ou celles des escaliers d'immeubles, où se nichent les trésors que nous aurons tant de plaisir à découvrir, mettront à rude épreuve nos jambes et nos coeurs de quinquagénaires ou sexagénaires. Mais la soif de connaître l'emportera toujours sur la tentation de la pause au calme et à la fraîcheur.

Venons-en au déroulement du stage.

Les matins sont consacrés aux cours théoriques.

Après avoir présenté quelques généralités sur les archives, après avoir mis en lumière le caractère spécifique des archives de source ecclésiastique et religieuse dans l'ensemble du patrimoine de l'humanité et après avoir brossé un rapide tour d'horizon de l'histoire des archives ecclésiastiques et religieuses, le père Molette nous initie au "Manuel des archives de l'Eglise de France" ("manuel", c'est-à-dire qu'il est l'instrument à "manier" journallement de ses "mains") qu'il a mis au point avec ses équipes de collaborateurs. Il s'est réservé le commentaire du "Règlement général des Archives de l'Eglise de France" : ce texte, issu des exigences de la pratique, a été adopté en 1979 en accord avec les autorités ecclésiastiques et religieuses (tous les évêques de France, tous les supérieurs majeurs et supérieures majeures de France ont été consultés) et avec les encouragements du cardinal Samoré, bibliothécaire et archiviste de la Sainte Eglise Romaine, venu de Rome pour présider le 4e congrès national de l'Association des archivistes de l'Eglise de France.

Partant du texte du règlement, le père Molette nous le rend vivant et nous en montre le bien-fondé en même temps que l'utilité pratique, en évoquant tantôt des difficultés, problèmes ou hésitations, qui sont à l'origine de la formulation de telle ou telle précision, tantôt en rappelant des évidences ou des principes tellement simples qu'on risque de les méconnaître ("Que de fois les problèmes peuvent se régler de la façon la plus satisfaisante, dès lors qu'on en pose correctement les termes : Robur pacis veritas !")

En même temps d'ailleurs que le règlement, c'est le message pontifical adressé à notre 4e congrès national, qui nous est transmis, tellement les deux procèdent de la même inspiration. Et c'est ainsi que passent en revue : le respect des archives à la source, avec la nécessité des versements réguliers, aussi bien que les exigences du secret professionnel de l'archiviste; la question de la propriété des archives (elles n'appartiennent pas au titulaire d'une fonction, qui n'en est que le détenteur et qui ne saurait donc ni les détruire ni les vendre, ni les aliéner.... de quelque façon; et d'ailleurs, quels que soient les aléas de l'histoire, "une spoliation crée une situation de fait, elle ne crée en aucun cas un droit"); l'utilisation des archives (qui ne sont pas conservées pour être trafiquées n'importe comment au service de n'importe quelle cause, mais pour témoigner de ce qui fut et tel que cela fut.... ces documents étant communiqués "dans le respect des finalités des organismes d'où ils procèdent et sous la responsabilité de l'archiviste qui peut toujours opposer un refus motivé" art. 27)....., etc....

Et j'en oublie !

Au terme du stage, une religieuse résumait ainsi ses souvenirs sur ces divers points :

"Globalement, j'en retire un plus grand attachement à l'Eglise et une conscience plus nette de notre fonction près des archives :

- recueillir pour transmettre, afin de stimuler la vie;
- réaliser une tâche d'Eglise, un véritable apostolat;
- faire connaître les merveilles de Dieu, même si ces merveilles sont très humbles.

Pour le moment, c'est ce qui m'a frappée."

Dom Louis Soltner, de l'abbaye de Solesmes, ne fera qu'une brève intervention, d'ailleurs pleine de réalisme et de sensibilité, sur le rôle du chroniqueur dans un monastère.

Nous apprécions beaucoup, chez soeur Madeleine-Saint-Jean, la compétence, l'esprit d'initiative, le souci de faire partager au tout-venant de sa congrégation l'importance des archives. En nous livrant avec simplicité sa longue expérience d'archiviste formée aussi bien aux écoles techniques que sur le tas, elle nous a fait la démonstration de l'influence que peut acquérir une archiviste désormais reconnue et incontestée sur l'ensemble des membres d'une congrégation internationale.

Le père Pierre Bizeau a pris à bras le corps les archives à l'abandon de son diocèse de Chartres. Son flair et sa ténacité lui ont fait accomplir des prodiges. Par amour de sa tâche il fut amené à parfaire ses connaissances techniques. Il est bien au courant du contenu et de l'organisation des archives officielles des communes et des départements. Et c'est en se jouant qu'il va nous initier au ramassage, au maniement, au versement, au tri, au rangement, au classement, à la cotation, à la conservation, à l'élimination, etc., des archives. Il nous donnera aussi les éléments indispensables pour une recherche généalogique.

Et le père Jean Mauzaize.

Habitué aux espaces silencieux des dépôts d'archives où il ne faut pas remuer trop fort la poussière des siècles, il est discret. Habitué à manipuler avec précautions les parchemins fragiles, il est délicat et attentif. Habitué à découvrir à la loupe les écritures indéchiffrables des textes désuets il est minutieux. Habitué à classer des fiches il est précis comme un ordinateur. Habitué à s'émerveiller et à rendre grâce en découvrant les gestes de Dieu enfouis dans les documents d'histoire il est spirituel. Il détient la solution des questions que se posent les amateurs que nous sommes :

Quel cadre de classement choisir ? Comment rédiger une fiche ? Comment estampiller des documents ? Comment constituer un inventaire, numérique ou analytique ? Tous les secrets des archivistes nous sont livrés.

Pour compléter notre documentation il nous faudra consulter d'autres fonds d'archives. Avec l'aisance d'un professionnel le père Mauzaize nous fait parcourir les kilomètres de rayonnages des archives nationales de l'hôtel Soubise, de l'hôtel de Rohan, du palais de Fontainebleau, du dépôt de l'outre-mer à Aix-en-Provence. Nous nous arrêtons aux séries E, G8, G9, L, M, Z1J, Z10, Z2, etc. Nous pénétrons aussi dans le paradis des archivistes, le dépôt du Vatican, aux huit grandes séries, que je ne vous détaillerai pas. Ne délaissions pas les archives missionnaires disséminées un peu partout; par exemple à la Propagande, dans les Ordres et Congrégations missionnaires, au siège des oeuvres missionnaires (Propagation de la Foi, Sainte-Enfance, oeuvre apostolique, etc....) Faisons un petit détour à la France d'Outre-mer, à la Marine, aux Affaires étrangères, aux Chambres de commerce... Ouf ! arrêtons-nous. Le père Mauzaize a tout vu, tout consulté, tout glané. Nous, on en prend le tournis.

Le père Sourisseau, avec organisation et méthode, va nous fournir le matériel de classement.

Toutes ces pièces, ces dossiers, ces articles, ces cartons, ces registres, il nous faut bien les ranger. Voici des catalogues où nous trouverons les fiches, les chemises, les boîtes, les sangles, les armoires, les tablettes, les travées de rayonnages... sans oublier les colles, encres, tampons, et tous autres matériaux indispensables.

Méfions-nous des ficelles, des agraphes, du plastique, du soleil, de l'humidité, des rongeurs....

Et ... préparons-nous sérieusement à aborder diplomatiquement nos supérieurs pour obtenir un certain budget de démarrage.

Quelques intervenants occasionnels sont venus nous entretenir de sujets particuliers.

Voilà pour les matins.

Venons-en aux après-midi. Je serai bref, et me contenterai d'une énumération.

Les grands dépôts d'archives de Lyon nous ont ouvert leurs portes. Et les Conservateurs en personne nous y attendaient; qu'ils en soient remerciés.

Archives diocésaines, avec le P. Jomand

Archives de Fourvière, en haut d'une des tours de la basilique, avec le P. Magnin

Archives municipales, dans l'ancien palais épiscopal

Archives départementales, dans l'ancien couvent des Carmes avec M. Matthieu Méras
 Archives hospitalières, dans le galetas de l'Hôtel-Dieu, avec Mle Roubert
 Archives de l'oecuménisme, avec le P. Michalon
 Archives de la Propagation de la Foi, avec Mle Repellin

Des kilomètres de rayonnage ont défilé devant nous.
 Avec explication à l'appui
 Avec possibilité de consulter un catalogue, un registre, etc....
 Avec présentation de documents précieux.

Mais les archives ne sont pas que des papiers ou parchemins. Ce sont aussi ces inscriptions lapidaires du musée gallo-romain, ces inscriptions ciselées dans le bronze, comme ces Tables claudiennes, document impressionnant, autour duquel, selon l'expression de M. Amable Audin, a été constitué tout le musée.

Les archives ce sont aussi ces étonnantes fouilles restituant les fondations des trois églises de Sainte-Croix, Saint-Just et Saint-Etienne, avec les commentaires du P. Meraud.

Ce sont encore les vestiges de l'amphithéâtre des trois Gaules; où coula le sang des martyrs de 177. Ou cette crypte de l'église Saint-Irénée, où le corps du grand Evêque-Docteur fut vénéré pendant des siècles.

Les archives, ce sont ces travaux de bénédictin de l'équipe de "Sources Chrétiennes" qui s'efforce de restituer dans leur pureté les textes de nos grands ancêtres dans la foi; n'est-ce pas, père de Vregille ?

Mentionnons encore ce très rare musée de l'imprimerie, avec ses presses anciennes et ses salles de gravures.

Pensons à la bibliothèque de la "catho" avec le P. Desramaut, à la bibliothèque de la Part-Dieu et ses vieux incunables.

La journée du dimanche 3 juillet fut de la même veine, consacrée qu'elle fut à la visite de la Vienne antique sous la direction du conservateur des Musées de Vienne, M. Lauxerrois.

Notre stage ne saurait se limiter à la connaissance des documents et des monuments. Ce fut aussi le partage, dans l'amitié, d'un même souci et d'un même but poursuivi.

Notre stage, ce furent aussi ces moments de ressourcement de notre foi par les concélébrations eucharistiques dans des lieux riches d'histoire chrétienne: la crypte de Saint-Irénée avec Mgr Decourtray, l'église Saint-Bonaventure, la cathédrale Saint-Maurice de Vienne avec Mgr Montdésert, la basilique de Fourvière avec Mgr Chevallier.

Notre stage, ce furent ces réceptions officielles à l'Hôtel de Ville et à la "Catho", avec discours des autorités et du Chanoine Molette (cf. ci-après).

Notre stage, ce fut ce "dîner festif" qui rassembla tous les membres de la session avec leurs nouveaux amis des lieux visités, autour d'une table abondamment et délicieusement garnie par la communauté du Cénacle qui nous accueillait.

Le samedi 9 juillet à midi sonna l'heure de la séparation et de la dispersion. Nous étions, selon l'expression du Chanoine Molette, sur les genoux.

N'y avait-il vraiment que 13 jours que nous étions ensemble ? Nous avons accompli tant de choses...

Merci au Responsable du Stage et à son équipe de nous avoir permis cette expérience.

G. Humbert

- - - : - - -

OUVERTURE DU 4e STAGE DE FORMATION ARCHIVISTIQUE SPECIALISEE
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON, le 27 JUIN 1983

ALLOCUTION DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

Cher Monseigneur, (1)

Nous voici donc, grâce à vous, à pied d'oeuvre pour le 4e stage de formation archivistique spécialisée, organisé par notre Association dans votre Université catholique. La première fois que nous avons parlé de ce projet, c'était, il vous en souvient, au sortir de l'Institut catholique de Paris, il y a trois ans, après la visite que venait d'y faire Jean-Paul II : à l'occasion de cette rencontre, vous m'avez dit que vous accueilleriez volontiers l'un de nos prochains stages. Celui de 1980 devait s'ouvrir quelques jours plus tard à l'Institut catholique de Paris. Celui de 1981 était déjà prévu à l'Institut catholique de Toulouse, juste avant notre 5e congrès national. C'est l'Université catholique de l'Ouest qui devait nous accueillir l'an dernier. Nous voici donc maintenant pour deux semaines dans cette maison qu'il vous incombe présentement de diriger.

A Lyon j'étais déjà venu trois fois pour des sessions d'initiation archivistique de religieuses. A l'occasion de l'une de ces rencontres, l'exposition des documents d'archives des congrégations féminines, qui, après avoir été présentée pour la première fois lors de notre 4e congrès national à Paris en novembre 1979, était devenue itinérante, fut installée dans la crypte de Fourvière du 3 au 7 avril 1981, augmentée de l'apport d'une dizaine de congrégations de la région lyonnaise. Notre Association n'est donc pas totalement inconnue ici.

Si nos stages pérégrinent ainsi d'Institut catholique en Institut catholique, c'est, bien sûr, parce qu'il est assez naturel que nos Universités catholiques soutiennent l'effort de formation archivistique spécifique requis pour les tâches auxquelles est affecté un millier de prêtres, de religieux, de religieuses ou de laïcs. D'autre part, s'il multiplie inévitablement les difficultés, le caractère itinérant de nos stages permet du moins d'offrir à chaque région universitaire une formation archivistique spécialisée qui ne fait double emploi ni avec la formation archivistique donnée par les Archives de France - puisque cette formation vise à assurer le service des archives publiques -, ni avec la formation archivistique donnée à l'Archivio segreto vaticano - puisque cette formation est plus orientée vers le service des archives centrales de l'Eglise. La formation archivistique que nous donnons vise à former à leur tâche les archivistes diocésains, religieux et religieuses, institués auprès des unités ecclésiastiques et religieuses de l'Eglise locale.

Et c'est pourquoi, outre des cours théoriques et pratiques, qui justifient notre présence dans les Instituts catholiques, nos stages fournissent l'occasion irremplaçable d'échanges prolongés dans l'amitié tout au long de ces deux semaines de vie partagée, de telle sorte que c'est véritablement un corps d'archivistes, animés d'un esprit commun, qui se forge peu à peu au service de l'Eglise de France. Avec ce 4e stage c'est un total d'une centaine d'archivistes qui auront été ainsi formés.

Cette formation des archivistes était un souci, vous me permettrez de le rappeler aujourd'hui, du regretté cardinal Antonio Samoré, bibliothécaire et archiviste de la Sainte Eglise romaine. Et ce souci, chez lui, était d'autant plus vif que le

(1) Mgr Paul Chevallier, recteur des Facultés catholiques de Lyon.

Code de Droit canonique, qui parle à plusieurs reprises des archives, de leur conservation, de leur utilisation, ne parle pas des archivistes, encore moins de leur formation. A plusieurs reprises, le cardinal Samoré m'avait donc entretenu de cette préoccupation; et, lorsque fut décidée l'institution de ces cours, il a tenu à recevoir à l'Archivio vaticano, en juin 1980 puis en mars 1981, ceux qu'il appelait les "formateurs des formateurs" afin - essentiellement - de les conforter dans la conviction qu'il s'agit pour eux de promouvoir un meilleur accomplissement de ce grand service éminemment ecclésial. De la sorte, c'est véritablement du même esprit, du même sens de l'Eglise, que procèdent la formation romaine et la formation que nous voulons donner pour ce que Jean-Paul II appelait "un service rendu à la Vérité /.../ un geste d'amour envers la Vérité." (discours du 4 avril 1981)

Il reste qu'en nous déplaçant d'année en année à travers le pays, c'est l'héritage de l'Eglise catholique en France qui nous est en quelque sorte offert comme une leçon de choses. Le programme des visites ou contacts divers qui marque chaque stage ne peut être établi qu'en fonction des ressources et des possibilités locales. A Lyon, il faut dire que nous sommes comblés.

Grâce à la publication de textes faite par Eusèbe de Césarée, nous avons conservé à peu près intégralement le texte de la lettre, rédigée en grec, que les chrétiens de Vienne et de Lyon ont adressée à leurs frères d'Asie mineure et de Phrygie afin de leur faire part de la persécution de 177 et du martyre que venaient de subir une cinquantaine d'entre eux, dont le vieux Polycarpe, le premier évêque de Lyon dont le nom soit connu. C'est devant les délégués des soixante nations gauloises que les organisateurs des jeux de l'amphithéâtre donnèrent en spectacle le supplice des derniers chrétiens. Ce document empreint d'une humble fierté chrétienne, est peut-être la plus ancienne pièce d'archives de l'Eglise de France. Pour avoir entendu "ce que l'Esprit dit aux Eglises" (Apoc. II et III) et en avoir témoigné, les chrétiens de Vienne et de Lyon de l'an 177 nous incitent à être attentifs aux traces de la vie de l'Eglise sur nos chemins d'hommes, afin de les recueillir, de les conserver et de les transmettre vivantes. Y a-t-il un archiviste ecclésiastique ou religieux qui pourrait ne pas se prendre à murmurer : "Filii martyrum et fratres sumus" ?

N'est-ce pas la même leçon que nous donne une autre page de l'histoire de l'Eglise de Lyon - vous me permettrez de l'évoquer -, à laquelle votre Université s'est trouvée associée à un titre assez particulier. Ce soir, en effet, nous allons visiter l'Institut des Sources chrétiennes. Or, même si le projet de cette création est un peu antérieur, nous ne pouvons pas oublier quand est né cet Institut : c'était en 1941; et le premier volume de la collection *Sources Chrétiennes* date de 1942. Qu'on se rappelle cette époque difficile : le même père Henri de Lubac, qui avec le jeune père Jean Daniélou lançait cette collection, venait de communiquer au père Gaston Fessard les quelques notes qu'il avait rédigées pour ses supérieurs sur la situation présente, et notamment sur le danger nazi; ces réflexions allaient bientôt devenir, avec la collaboration du père Pierre Chaillot, le premier numéro des *Cahiers du témoignage chrétien*. Dans le même temps aussi, la législation du régime de Vichy exprimait son antisémitisme par la loi du 2 juin 1941. C'est alors que des professeurs de la Faculté de théologie de Lyon, le P. Henri de Lubac, le P. Joseph Chaine, le P. Louis Richard, ainsi que le P. Joseph Bonsirven, professeur au scolasticat de Fourvière, rédigèrent une déclaration qu'ils ont soumise à leurs collègues de la Faculté de théologie puis au cardinal Gerlier, avant de la diffuser, puis de la développer dans un ouvrage paru en 1942 et que les circonstances les obligèrent à publier aux éditions de la librairie de l'Université de Fribourg, sous le titre *Israël et la foi chrétienne*. Quelle était l'âme de cette "résistance spirituelle", dont Lyon devenait ainsi la capitale ? C'est la fidélité à l'Evangile apprise à l'école de la Tradition; c'est l'étude des "sources chrétiennes" qui incitait ces théologiens à déclarer : "Nous resterons /.../ fidèles à l'enseignement de saint Irénée /le deuxième évêque de Lyon dont le nom nous soit connu/ qui est celui de tous nos Docteurs : 'Les écrits de Moïse sont des Paroles du Christ' (Adv. Haer. III, 12). Il n'y a pour nous qu'une seule Ecriture - *christianas litteras utriusque Testamen-*

ti - qui tout entière nous est sacrée. Nous n'y laisserons pas plus toucher qu'à l'Eglise. Nous n'y laisserons pas plus toucher qu'à l'Eucharistie. En chacun de ces trois mystères, en chacun de ces trois états, c'est le Verbe de Dieu que nous défendons." (H. de Lubac, in *Israël et la foi chrétienne*, p. 37).

Qu'il s'agisse donc des actes des martyrs de Lyon en 177, qu'il s'agisse de l'enseignement de saint Irénée et des Pères de l'Eglise repris dans la lettre du texte original en même temps qu'actualisé par des professeurs de cette Université catholique, c'est toujours du même héritage qu'il s'agit. Scellé d'âge en âge par le sang des martyrs, cet héritage n'est-il pas la référence ultime pour ce qui concerne la vie de l'Eglise dans ses multiples manifestations ? Cet héritage, les archivistes de l'Eglise de France ont pour tâche imprescriptible d'en détecter les traces et de les recueillir malgré les vicissitudes des temps; cet héritage, ils ont à le conserver d'autant plus soigneusement et précieusement que souvent nul autre ne le fera à leur place, ils ont aussi à le transmettre d'autant plus vivant que d'autres voix ne s'élèvent que pour des opérations de brouillage.

Notre séjour à Lyon n'offre-t-il donc pas aux archivistes réunis pour ce 4^e stage de formation archivistique spécialisée comme une éloquente leçon de choses ? Il reste donc maintenant, avec une humble fierté, à tâcher d'apprendre, selon la devise des archivistes de l'Eglise de France, à mieux "servata tradere viva".

Pour avoir accepté d'accueillir ce stage et d'en favoriser le bon déroulement, veuillez, cher Monseigneur, accepter, pour vous-même et pour vos collaborateurs, l'expression de notre vive gratitude.

Charles Molette
président de l'Association
27 juin 1983

- - - : - - -

RECEPTION A L'HOTEL DE VILLE DE LYON

le VENDREDI 1er JUILLET 1983

ALLOCUTION du MAIRE DE LYON

Messeigneurs,
Mesdames,
Messieurs,

C'est un grand honneur et une grande joie pour moi de recevoir à la place du Sénateur Maire de Lyon retenu par d'autres obligations le congrès des archivistes religieux.

C'est un grand honneur pour Lyon d'accueillir ce congrès. Lyon ville chrétienne dès le 2ème siècle... Les archives religieuses ont je pense un double intérêt essentiel.

1°/ Comme documents témoins de tant de choses elles sont parties essentielles du patrimoine de l'humanité.

2°/ Comme témoin et racines de notre passé elles sont indispensables à la vie de l'Eglise d'aujourd'hui.

Comme l'a écrit Monsieur l'abbé Molette, président de votre Association : "Les archives religieuses manifestent la dimension spirituelle de l'homme et l'interdépendance de la famille humaine par delà les frontières des états".

Il est tout à fait significatif que la fête de saint Irénée le 28 juin se soit trouvée au début de votre congrès, saint Irénée patron de notre ville.

Je souhaite que nous puissions faire connaître au maximum l'action que votre Association mène.

A notre époque où dans tous les domaines les hommes souffrent tant de l'absence de racines, il est tellement important de considérer les archivistes comme des bienfaiteurs de l'humanité par l'action qu'ils exercent en défendant ce patrimoine commun de l'humanité que sont les archives religieuses.

L'universalité de l'Eglise fait que grâce à toutes ses archives on découvre un peu mieux ce qui a fait la richesse de l'homme dans tous les pays du monde.

Avec quel intérêt j'ai lu les comptes rendus des travaux de votre dernier congrès à Paris en 1979 relatant aussi bien les relations entre Louis Philippe et le Saint-Siège que l'implantation de la Société Saint-Vincent-de-Paul au Canada que les relations franco-polonaises entre 1918 et 1939....

Toutes ces archives nous sont donc indispensables pour former et renouveler le jugement que nous pouvons porter sur l'évolution de la civilisation humaine.

Permettez-moi de remercier tous ceux qui contribuent à faire de cette science un instrument au service de l'homme et de son épanouissement, sans oublier que les archives religieuses sont les premières pièces d'état-civil !...

Lyon vous remercie d'honorer ses murs de votre présence.

Et personnellement avec vous tous je me réjouis de penser que nous sommes tous ensemble au service de l'homme et de sa grandeur voulue par le Créateur.

REPONSE DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

Madame le Maire,
Monseigneur le Recteur,
Mesdames et Messieurs,

Lorsque Monseigneur le Recteur des Facultés catholiques - que je remercie d'avoir bien voulu nous accompagner ce soir - eut porté à la connaissance de Monsieur le Sénateur-Maire de Lyon qu'il avait accueilli favorablement notre désir d'organiser dans sa maison un 4e stage de formation archivistique spécialisée, une réception de notre stage à l'Hôtel-de-Ville fut aussitôt envisagée. Et c'est à vous, Madame le Maire du 5e arrondissement, qu'il incombe présentement de nous recevoir. En vous remerciant donc vous-même, Madame le Maire, de la délicatesse que vous avez manifestée dans l'accomplissement de cette mission, je vous serais reconnaissant de vouloir bien transmettre à Monsieur le Sénateur-Maire la déférente expression de notre gratitude pour l'intérêt que la municipalité de Lyon témoigne ainsi à l'activité de l'Association des archivistes de l'Eglise de France.

Il y a juste dix ans que nous avons entrepris de regrouper les responsables des divers services d'archives ecclésiastiques et religieuses, afin de favoriser l'exercice de leurs responsabilités, au service de la sauvegarde, de la conservation et de l'utilisation des traces documentaires héritées du passé.

Par les liens qu'elle a créés et développés, cette initiative mettait bientôt en lumière la nécessité de servir la formation spécifique requise pour un meilleur accomplissement de la tâche qui s'impose à ces responsables. De ce besoin sont nés ces stages de formation permanente que nous organisons dans nos divers Instituts catholiques à tour de rôle. Ces maisons ne représentent-elles pas pour nous un cadre naturel dès lors qu'il s'agit de répondre aux exigences spécifiques de la formation requise ? Et le caractère itinérant de nos stages ne permet-il pas d'offrir ce service à chaque région universitaire ?

Que, dans certains cas, la participation des intéressés à un tel stage soit récemment devenue plus méritoire, leur présence n'en témoigne que plus fortement de la conscience qu'ils ont de la nécessité de cette formation spécifique. Car le patrimoine archivistique qui depuis deux mille ans procède de la vie de l'Eglise catholique conserve, non seulement les traces de son identité spécifique et de sa vitalité à travers les siècles, mais aussi les traces du rôle que, d'une façon sans cesse renouvelée, elle ne cesse de jouer dans la communauté humaine, en étant amenée à en être la conscience, quand ce n'est pas la matrice. A ce double titre, ce patrimoine est précieux : il constitue un élément spécifique du patrimoine de l'humanité.

L'accueil que vous nous réservez en ce moment ne manifeste-t-il pas la conviction que vous avez en ce domaine ? Nous y sommes très sensibles.

Dans la ville de Lyon, d'ailleurs, les documents écrits et les vestiges lapidaires ne se conjuguent-ils pas pour témoigner de la place du christianisme dans la cité ? Nous arrivons de l'amphithéâtre des Trois-Gaules, où en l'an 177 le martyr de nos ancêtres dans la foi fut donné en spectacle aux délégués des soixante nations gauloises. Et peut-être la lettre que les chrétiens de Vienne et de Lyon ont sur l'heure adressée à leurs frères d'Asie mineure et de Phrygie est-elle la plus ancienne pièce d'archives de l'Eglise de France. Les vicissitudes de l'histoire politique font que, depuis un certain temps déjà, les édiles communaux savent estimer l'import-

tance de ce témoignage. De cette heureuse évolution des mentalités nous pouvons reconnaître un signe dans la présence parmi nous ce soir d'un représentant du successeur de saint Pothin. Et nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Chanoine Jomand, de vouloir bien transmettre à Monseigneur l'Archevêque de Lyon et Primat des Gaules les assurances de notre déférente gratitude.

Evoquer les gloires chrétiennes dont la ville de Lyon peut légitimement être fière, serait de ma part outrepassant, qu'il s'agisse des hommes ou des lieux qui ont quelque trait à l'histoire religieuse; tant de noms de lieux, Saint-Irénée, Saint-Just, Saint-Martin-d'Ainay, les Chartreux, les Cordeliers, les Minimes, etc. ne proclament-ils pas le passé chrétien de votre ville ? ... Mais l'histoire de la primatiale Saint-Jean s'est trouvée liée à certaines grandes heures de l'Eglise universelle. Que l'on songe aux deux conciles oecuméniques qui y furent célébrés, celui de 1245 qui s'est tenu dans une cathédrale encore loin d'être achevée, et celui de 1274 à l'occasion duquel il manquait encore les deux dernières travées de la nef et la façade. Après le concile de Jérusalem - témoin de la vie de l'Eglise judéo-chrétienne -, et après les conciles du premier millénaire - témoins de la vie de l'Eglise orientale -, les conciles du deuxième millénaire témoignent de la vitalité de l'Eglise latine : or, entre les conciles du Latran - qui avaient marqué la fin d'une période de crise pour l'Eglise - et les conciles plus proprement réformateurs - tenus souvent dans des terres alémaniques -, c'est à Lyon, dans cette antique métropole d'Occident, que se sont tenus les conciles de 1245 et de 1274. Ce n'est évidemment pas le lieu d'évoquer l'importance de la papauté dont témoignent ces conciles, ni leur oeuvre législative, ni le principe de ce qu'on a pu appeler "la victoire du sacerdoce sur l'empire" - qui a marqué Lyon I à l'heure où s'affirmait le mouvement de l'affranchissement communal -, ni les espoirs de l'union avec les Grecs que fit naître Lyon II. Mais, à propos de Lyon II, comment oublier que, si saint Thomas d'Aquin est mort sur la route avant d'y arriver, c'est l'archevêque de Lyon Pierre de Tarentaise - le futur Innocent V - qui, le 15 juillet 1274, sous la présidence du pape Grégoire X célébra les obsèques de saint Bonaventure, dont votre ville a conservé les restes mortels jusqu'à leur profanation sacrilège ? Et, en 1316, c'est l'intronisation du fils d'un savetier de Cahors, qui dans votre primatiale devient le pape Jean XXII. Heures de gloire pour votre cité !

Ce sont des événements d'une tout autre nature, bien sûr, qui ont vu le pape Pie VII à Lyon. Mais la fécondité du catholicisme lyonnais aux XIXe et XXe siècles est aussi un phénomène marquant. Il ne s'agit pas seulement de la reconstruction de la basilique de Fourvière, dont le nom témoigne du passé de votre cité : même si le parallèle établi par votre grand saint Irénée entre Eve et Marie n'est pas à l'origine de ce sanctuaire, le culte marial dont il témoigne remonte à une époque assez ancienne et son universalité est même, en quelque sorte, affirmée par la chapelle de saint Thomas de Cantorbéry qu'elle conserve très précieusement; et si le sanctuaire de Fourvière garde aussi les traces de pages douloureuses de votre histoire, c'est bien à une tradition vénérable que se réfèrent les solennités du 8 décembre qui par leur caractère populaire donnent chaque année un air de fête à votre ville à l'heure où sur elle tombe l'hiver.

C'est aussi en face de cette basilique que repose Claudine Thévenet, pour la récente béatification de laquelle la question des archives a posé un certain nombre de problèmes. Mais qui saurait dire avec précision combien ce 5e arrondissement, dont vous êtes le Maire, contient aujourd'hui de communautés ou d'institutions religieuses ? Combien de souvenirs spirituels jalonnent chacune des rues, voire chacune des maisons de ce quartier, comme d'un certain nombre d'autres ! Que de saints connus ou inconnus ont fréquenté votre ville et ses sanctuaires ! Les prochaines béatifications ne s'inscriront pas seulement dans la liste de ce que l'on pourrait appeler des gloires lyonnaises : le rayonnement d'une Pauline Jaricot, pour ne prendre qu'un exemple, ne déborde-t-il pas, en effet, de beaucoup le cadre de l'agglomération qui l'a vu naître ?

Et plus récemment, la ville de Lyon n'a-t-elle pas littéralement renouvelé son âme dans la pensée et les exemples de ses prêtres et de ses religieux ? Si la ville de Lyon a pu mériter le titre de "capitale de la résistance", ce n'est pas seulement par suite du rôle joué par tous ceux qui s'y étaient réfugiés afin d'y mener un combat pour la liberté, c'est bien aussi parce que certains de ses membres lui ont donné une âme, et non pas seulement une politique. Si le premier numéro des *Cahiers du témoignage chrétien* s'intitulait "France, prends garde de perdre ton âme", c'est bien parce que toute une équipe d'hommes et de théologiens n'avaient pas attendu la guerre et l'occupation pour diagnostiquer l'incompatibilité des idéologies politiques totalitaires, non seulement avec le christianisme, mais aussi avec la dignité de l'homme et de tout homme. C'est bien ce qu'avaient rappelé les grandes encycliques *Mit Brennender Sorge* et *Divini Redemptoris*, quelques mois avant que le Cardinal Secrétaire d'Etat ne vienne rappeler à la France la vocation de son antique baptême. Les Lyonnais, qui étaient ainsi nourris de la doctrine traditionnelle de l'Eglise, redisaient le mot de Pie XI : "Nous sommes spirituellement des sémites". Et la tradition doctrinale de la ville de saint Irénée était à cette époque remise en valeur par l'Institut des Sources chrétiennes qui, préparé depuis quelques années déjà, était fondé précisément en 1941. Les recherches que suscitaient cet institut donnaient de transcender l'affreuse conjoncture politique, non pas seulement par opportunisme ou pour voler au secours de la victoire, mais par une exigence absolue de la conscience humaine : que cette résistance spirituelle confortât la résistance politique, que requérait la situation, comme ce fut le cas d'hommes comme le P. de Lubac, le P. Fessard, le P. Chaillet, le P. Chaîne, le P. Richard, le P. Bonsirven, et tant d'autres, ou bien que - d'une manière apparemment divergente - cette même résistance spirituelle soutînt l'âme des victimes jusque dans les camps de la mort, comme l'ont fait le P. Dillard et tous ceux qui dans la déchéance de leur déportation n'ont vu que l'occasion de stimuler l'héroïsme des déportés ou des requis, c'est bien du même esprit que procédaient ces diverses attitudes, force est de le reconnaître même si aujourd'hui encore, bien qu'ils leur doivent tant, certains semblent y demeurer inattentifs.

Et vous me permettez d'évoquer ici cette Mère Elisabeth Rivet que l'expression politique de sa résistance a fait déporter et qui à l'heure de la mort a soutenu ses compagnes jusque dans un sacrifice semblable à celui de saint Maximilien Kolbe. Vous me permettez, Madame le Maire, de rappeler que la municipalité de Lyon a voulu - en donnant son nom à une rue de la ville - perpétuer l'exemple de cette religieuse, à qui l'on devait déjà qu'aient pu être exhumés les deux théâtres de Fourvière. C'est l'honneur de la ville de Lyon que d'avoir, par ce geste, témoigné de l'estime qu'elle porte à ce service rendu à la cité par la résistance spirituelle de ses religieux.

Comment tous ces souvenirs et tant d'autres qu'il nous est donné de recueillir dans les différentes visites que nous faisons ces jours-ci, ne seraient-ils pas des leçons de choses pour les stagiaires venus à Lyon pour quinze jours ?

Tous ces exemples les stimulent pour un meilleur accomplissement de leur tâche dont récemment Jean-Paul II soulignait l'importance : dans cet obscur service des traces, palpitantes de vie, du dialogue multiforme et bi-millénaire de l'Eglise avec l'homme, disait le pape, "la conservation, la présentation digne et appropriée de ces documents, du plus humble au plus précieux, deviennent un service rendu à la Vérité. C'est un geste d'amour envers la Vérité". Or, disait encore le Souverain Pontife, "l'amour de la vérité est amour de l'homme et amour de Dieu. Forte de cette certitude l'Eglise collabore par tous les moyens possibles à la connaissance, à la diffusion de la vérité et elle ne cesse de progresser sur cette voie". Ce stage de formation archivistique spécialisée s'inscrit bien dans cette perspective.

Tous les Lyonnais que nous avons mis à contribution pour ce stage ont manifesté leur souci de servir cette préoccupation des stagiaires. Et je les en remercie bien vivement.

Vous-même, Madame le Maire, en nous recevant ce soir, vous avez à coeur de témoigner de l'estime que vous portez à ce service de ce qui est un élément non négligeable du patrimoine de l'humanité. Veuillez donc recevoir l'expression de notre vive gratitude pour cet accueil que vous nous réservez dans la "maison commune".

Charles Molette
président de l'Association
des archivistes de l'Eglise de France
Lyon, 1er juillet 1983.

- - - : - - -

RECEPTION DU STAGE A L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON

le jeudi 7 juillet 1983

ALLOCUTION DE Mgr PAUL CHEVALLIER, RECTEUR DES FACULTES CATHOLIQUES

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Archivistes,

J'ai déjà eu l'occasion, au début de la session, de vous adresser mes vœux cordiaux de bon séjour et de fructueux travail. Voici qu'au terme de vos efforts, je tiens à vous dire mon admiration pour l'excellente façon dont vous avez rempli ces deux semaines de recherche et de documentation. Les fins d'année scolaire et universitaire ne sont guère propices à ce genre d'efforts. Vous avez surmonté avec courage et allégresse les difficultés de la fatigue, du climat et de la lourde température qui s'est abattue sur notre ville. Je vous adresse toutes mes félicitations.

Vous avez choisi Lyon comme siège de votre 4e session archivistique spécialisée et vous avez eu bien raison.

Comme le rappelait, dans son discours d'introduction, votre Président à qui je tiens à rendre un hommage tout particulier d'estime et d'amitié, Lyon possède en effet des pièces d'archives qui remontent très haut dans le temps.

Vous avez visité, sous la conduite si précieuse et si éclairante de M. Amable Audin que je salue très respectueusement et très cordialement, le musée gallo-romain et vous avez pu admirer les Tables Claudiennes, ce document de l'an 47 de notre ère, premier document qui intéresse directement notre civilisation. Et d'autre part, un siècle et demi plus tard, vers 177, cette admirable lettre des chrétiens de Lyon à leurs frères d'Orient.

Vous avez donc eu raison de choisir Lyon comme centre de vos travaux. Voici deux semaines que vous parcourez la ville et même la région puisque vous étiez dimanche dernier à Vienne qui dispute à Lyon son titre de "prima sedes Galliarum". Vous avez acquis beaucoup de connaissance sur notre ville. Avez-vous pu réaliser ce tour de force qui consiste à pénétrer au cœur du mystère de Lyon? Je le souhaite très vivement. En tout cas, je crois pouvoir vous dire que les lyonnais d'origine seraient heureux de partager certaines valeurs, certains principes d'orientation qui sont au cœur de vos cheminements et de vos méthodes d'action.

En tout premier lieu, le sens de la Patience. On peut, devant ce terme, déplorer l'usure du langage. La patience n'est point cette forme de résignation ou de soumission à quoi on la réduit de notre temps. Si nous nous référons à la Révélation biblique et aussi à la culture grecque, ce terme désigne plutôt l'art de maîtriser le temps selon une orientation bien précise. C'est l'art de découvrir la plénitude au sein de l'imperfection, de l'échec, des déficiences ou défaillances de l'action humaine. C'est une vision d'espérance qui implique la certitude non de succès partiels et passagers mais de la plénitude que doit revêtir notre action poussée par l'action secrète et merveilleuse de l'Esprit. Les merveilles de Dieu sont toujours là présentes à notre vie, à notre effort. Il faut savoir les attendre et nous retrouvons ici ce devoir de vigilance dont nous parle si souvent l'Evangile.

Vous êtes ici dans une ville qui, depuis sa fondation, attend son heure. Bien des occasions se sont présentées à elle. Elle les a rejetées comme indignes de sa vocation à l'Absolu dont toute sa spiritualité et même sa sensibilité est imprégnée : le sens mystique de Lyon. Ce n'est pas l'effet du hasard, si cette ville, dans les années terribles du nazisme, est devenue la capitale de la résistance spirituelle de la France. Elle rencontrait là le sens de sa destinée qui est de promouvoir la liber-

té de l'Esprit au coeur même de toutes les contradictions et oppositions du temps. Merveille que cette oeuvre de la Patience. Cela, le premier théologien, en date et en valeur, qui fut évêque de Lyon, à la fin du III^e siècle, saint Irénée, nous a donné, dans des oeuvres que notre Institut des Sources chrétiennes vient de publier, le sens et la valeur de toute action humaine.

L'espérance de la vocation de toute action à la plénitude explique le goût et le souci de l'esprit lyonnais pour la rigueur et la précision. Ce sont des valeurs que vous connaissez bien et que vous réalisez admirablement dans vos recherches. Là encore, il y a pleine convergence. Cette ville a le sens du concret et du précis. Elle sait que l'universel ne peut être atteint qu'à travers la réalité concrète, singulière, dans le détail qui dévoile tout son éventail de possibilités et d'interprétations. Nous sommes loin ici de toute idéologie.

Il y a dans l'histoire du siècle dernier, à Lyon, une bien curieuse rencontre entre l'idéologue Ballenche et le physicien Jean-Marie Ampère. C'est une merveilleuse histoire d'amitié. Les archivistes auraient sur ce point un rôle capital à jouer. Tous deux furent estimés par leurs contemporains pour leurs talents, leur génie. Mais l'un fut écouté par ses contemporains : il avait le sens et le goût du concret. L'autre fut admiré pour l'art avec lequel il agençait ses subtiles constructions, mais, en dehors d'un petit cercle, il n'eut aucune audience et sombra très vite dans l'oubli.

Sans doute, le sens du concret est-il à l'origine du sens de la création qui est si fortement ancré dans la sensibilité lyonnaise. Le sens de la création vous est familier à vous archivistes. Votre devise l'exprime allègrement, dans sa concision et dans sa netteté : "Servata tradere viva". On ne peut que transmettre la vie : la tradition est bien autre chose qu'un amoncellement de textes, de coutumes, d'habitudes ou de préjugés. Elle est cette forme vivante d'action et de pensée sous laquelle le passé redevient notre contemporain où la merveilleuse osmose se produit entre les énergies d'antan et celles de l'actualité présente, où se réalise cette indicible et secrète continuité de la vie, faisant éclore dans les vicissitudes et les contradictions du temps, la plénitude de l'Eternité. Le sens de la création revêt à Lyon des formes particulières. Vous le savez, à Lyon rien ne se fait comme ailleurs. Les gens de l'extérieur sont souvent déroutés par la manière dont les lyonnais écrivent droit en empruntant la ligne courbe.

La création à Lyon surgit généralement dans le silence, la pauvreté, la joie. On pourrait dans l'histoire de Lyon retrouver ces caractéristiques. Ces critères ne vous sont pas inconnus, à vous. Vous savez la valeur du silence dans vos recherches parfois solitaires et austères. Le poids de la pauvreté, vous l'éprouvez bien souvent. Elle a l'avantage de rapporter notre action créatrice à celle de Dieu : il faut créer à partir de rien. Mais c'est cette condition d'austérité qui nous donne le secret de la joie.

Je viens de rappeler quelques unes des qualités que vous possédez en communion avec cette ville que vous avez choisie pour centre de vos travaux. Je n'ai pas qualité pour vous décerner le titre de citoyens d'honneur de la ville. Mais je pourrai témoigner que vous en êtes dignes.

Permettez-moi, avant de terminer, de saluer les personnalités lyonnaises qui ont répondu à notre invitation. Elles ont droit à notre gratitude. Je sais la part importante qu'elles ont prise à la conduite de vos travaux et au déploiement de vos visites dans la ville. Je veux leur dire mon merci le plus cordial.

Merci à vous, chers archivistes, de nous avoir donné un si bel exemple de travail et de compétence. Je fais tous mes voeux pour la parfaite réalisation de votre prochain congrès en novembre 83.

Merci à tous.

REPONSE DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

Monseigneur le Recteur,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

A quelques heures de notre départ, il nous est bon, cher Monseigneur, de pouvoir vous remercier de l'accueil multiforme que vous avez tenu à nous réserver à l'occasion de ce 4^e stage de formation archivistique spécialisée pour lequel nous vous avons demandé l'hospitalité des Facultés catholiques de Lyon.

Aujourd'hui, d'ailleurs, c'est une rencontre avec les différents chefs de service de la maison que vous avez voulu organiser, ainsi qu'avec tous ceux qui, à un titre ou à un autre, nous ont rendu service durant ces quinze jours.

Je suis heureux de pouvoir ainsi saluer les directeurs des services administratifs et des relations extérieures des Facultés catholiques de Lyon. Grâce à leur diligence et à leur dévouement, c'est l'infrastructure de notre stage, c'est son bon déroulement, c'est aussi son rayonnement alentour qui ont été assurés. Qu'ils en soient remerciés.

Dès notre arrivée, nous avons pu prendre, si bref eût-il été, un contact avec l'histoire de cette université catholique, que vous avez bien voulu nous présenter, cher Monseigneur. Veuillez en être vivement remercié. Et, sous votre houlette de vice-recteur, cher Père Massot, nous avons pu parcourir la Catho : en vous remerciant de la présentation que vous nous avez faite ainsi, je remercie aussi tous les membres de cette maison qui nous ont introduits dans la vie de leur secteur d'activité. Qu'ils me permettent de ne pas leur redire personnellement toute la gratitude qu'en chaque circonstance particulière nous avons exprimée à chacun.

Quant à vous, Mesdames et Messieurs, qui, de tous les points de la ville de Lyon, avez bien voulu répondre à l'invitation de Monseigneur le Recteur, veuillez me permettre de vous remercier de nous avoir permis de rendre si fructueux notre séjour à Lyon. Grâce à vous, chacune de nos étapes aura été une véritable leçon de choses. Nous vous en sommes très reconnaissants.

L'occasion qui m'est offerte ce soir m'incite à essayer de dégager quelques aspects de ce qu'implique la raison d'être de ce stage de formation archivistique spécialisée, que nous avons pu organiser à partir de cette Université catholique dans la ville de Lyon.

Et vous me permettez de regrouper mes réflexions en trois points :

- 1) Les archives ecclésiastiques et religieuses et les diverses disciplines;
- 2) Les archives et leur utilisation dans les divers secteurs de la recherche;
- 3) Les archives ecclésiastiques et religieuses et la culture.

1. Les archives ecclésiastiques et religieuses et les diverses disciplines

La matière de tous les cours qui ont été donnés au long de ce stage rejoint à des titres divers bien des disciplines enseignées dans cette maison. Et les visites que nous avons accomplies dans cette ville de Lyon représentent autant d'étapes qui ont été fructueuses par leur référence à l'acquis de sciences très diverses.

Assurément la quantité des informations reçues, la somme des connaissances emmagasinées de jour en jour, sont très précieuses; à ce point de vue la richesse de notre séjour aura été exceptionnelle. Et cependant dans combien de cas, n'avons-nous pas perçu la limite des connaissances acquises et transmises, les incertitudes

qui demeurent, les hypothèses qui se révélaient même parfois aussi séduisantes que fragiles ? Dans le même temps, si, en nous ouvrant au prestigieux passé religieux de votre cité, nous nous sommes trouvés comme dilatés, n'est-ce pas parce que c'est comme d'un "supplément d'âme" que nous avons été gratifiés ?

Pour exprimer l'expérience qu'il nous a été donné de faire, je reprendrais volontiers ce que disait Louis Robert au 2e congrès international d'épigraphie grecque et latine. Au demeurant, c'est à votre concitoyen Jean Pouilloux que je suis redevable d'avoir lu ce texte. La transposition n'est pas tellement difficile à faire de l'épigraphie à l'archivistique en général, et à l'archivistique religieuse en particulier. "On pourra analyser un marbre avec les procédés les plus modernes de la pétrographie, mesurer avec la plus minutieuse exactitude les dimensions des lettres, des interlignes, des lacunes, prétendre calculer s'il y a place pour deux lettres et demie ou deux lettres deux tiers et non pas trois lettres, inventer des instruments pour mesurer la profondeur des lettres et chiffrer le volume de leurs creux, on ne sera pas pour cela un épigraphiste. On aura fait un travail préparatoire, parfois inutile d'ailleurs... Le travail essentiel de l'épigraphiste consistera toujours à comprendre une inscription, à l'interpréter de façon complète /.../ Nous avons appris qu'il n'y a pas des 'inscriptions historiques', comme on dit bizarrement, et des inscriptions non historiques. Simplement, certaines d'entre elles, le plus petit nombre, nous donnent des renseignements sur l'histoire politique, sur les rois, sur les Etats, sur les batailles et les révolutions; et les autres, qui n'ont rien à nous apprendre sur la date des batailles... nous instruisent toutes, peu ou beaucoup, d'une histoire aussi digne des sources de l'histoire, de l'histoire sociale, de l'histoire de la civilisation; il n'en est pas qui ne suintent de l'histoire, si nous savons les regarder." (Louis ROBERT, *Actes du deuxième congrès international d'épigraphie grecque et latine, Paris 1952*, (Paris 1953) pp. 9 - 10, cit. par Jean POUILLOUX, in *Le Courrier du C.N.R.S.*, n° 48, nov. 1982, pp. 44 - 46).

Prolongeons maintenant la transposition, de l'épigraphie à l'archivistique. Pour savoir regarder les archives, il ne suffit pas - même si cela peut être utile et parfois indispensable - de les soumettre à une analyse critique si rigoureuse et si exhaustive soit-elle, il ne suffit pas - et il est même parfois nuisible - d'en définir la valeur a priori par des critères extrinsèques à leur raison d'être. Car l'homme, dont les archives procèdent, n'est pas la somme des traces qu'il a laissées: il est à la fois "unique, complet et indivisible". En parlant ainsi dans son discours à l'UNESCO, Jean-Paul II continuait: "On ne peut dès lors l'envisager uniquement comme la résultante de toutes les conditions concrètes de l'existence" (n° 8). Pour rejoindre l'homme "dans l'ensemble intégral de sa subjectivité spirituelle et matérielle" (*ibid.*), il importe d'en discerner le jaillissement proprement humain - non seulement dans les éléments socio-culturels contingents mais aussi jusque dans les éléments spécifiques -, d'en retrouver la nature propre, d'en atteindre le sens plénier.

Ce que nous aurons appris à Lyon, c'est la continuité vivante d'une tradition chrétienne à travers les vicissitudes des temps, qui l'ont affectée. Et cette leçon de choses est précieuse pour des archivistes ecclésiastiques et religieux. Un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses n'est pas riche parce qu'il possède beaucoup d'autographes d'académiciens ou de cardinaux. Sa richesse, c'est d'être le témoin d'une vie propre, qui peut être apparemment illustre ou apparemment banale; mais son identité propre ne dépend ni de sa renommée, ni de l'opportunité qu'il est possible d'y discerner pour acquérir de la célébrité. La richesse d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses, c'est de conserver et de transmettre la trace, unique et irremplaçable, d'un aspect - jailli du plus intime de l'homme - du dialogue de l'Eglise avec l'homme.

D'étape en étape, nos stagiaires ont pu prendre une conscience plus vive de leur responsabilité qui est de recueillir et de conserver, non pas des restes morts, d'un passé révolu, mais véritablement des traces de vie, pour être à même de les transmettre vivantes. Autrement dit, pour reprendre ce bilan en utilisant les termes du message pontifical adressé à notre 4e congrès national, "les archivistes conservent /.../ l'héritage du passé, mettant leur compétence à faire saisir la nature propre et le sens plénier des documents dont ils donnent communication".

2. Les archives et leur utilisation dans les divers secteurs de la recherche.

De même, en considérant leur utilisation dans les divers secteurs de la recherche, les archivistes ont, non seulement à recueillir et à conserver les archives de l'unité administrative auprès de laquelle ils ont été institués, mais encore à transmettre vivantes ces traces de la vie passée.

Les recueillir et les conserver implique qu'elles ne soient pas aliénées pour quelque raison que ce soit. Comment, d'ailleurs, l'aliénation d'un fonds quelconque d'archives pourrait-elle être bénéfique pour le traitement des documents qu'il contient - ou qu'il est appelé à contenir -, dès lors que les conditions de détention qui lui sont imposées procèdent d'une spoliation ou d'un détournement, quelle qu'en soit la forme ou le motif ? Car, dans tous ces cas, il est inévitablement fait violence aux principes élémentaires de l'archivistique, qui reposent sur le respect des fonds. Quand il s'agit d'archives ecclésiastiques ou religieuses, une spoliation ou un détournement présupposent en définitive une méconnaissance de la vie de l'Eglise, aussi bien pour ce qui concerne l'inspiration ou les mécanismes de cette institution que pour ce qui concerne les finalités des organismes d'où procèdent ses dossiers. Dans toutes ces circonstances, en effet, il ne s'agit pas de pans plus ou moins importants de la mémoire de la communauté humaine aveuglément anéantis, comme dans le cas de cataclysmes extérieurs ou même dans le cas de défaillances ou d'incurie temporaire de l'administration ecclésiastique ou religieuse. Car les persécutions - quelle qu'en soit l'époque - ou les révolutions - quelle qu'en soit la forme - poursuivent une action systématique, et généralement plus ou moins sectaire, chaque fois que l'idéologie régnante vise à consommer une rupture, non seulement vis-à-vis de l'Eglise sous son aspect institutionnel, mais aussi, du même coup et inévitablement, vis-à-vis des générations antérieures de la communauté humaine qui constituaient comme le terreau dans lequel se développait le peuple de Dieu. Les plus graves lacunes des archives témoignent de cet acharnement, sans cesse renaissant, à dénaturer l'action passée de l'Eglise et à rendre la communauté humaine amnésique à l'égard de cette action poursuivie dans la continuité d'une inspiration bi-millénaire.

Autre difficulté. Il arrive aussi que, sous le couvert de "recherche" ce soit en réalité l'action d'un groupe de pression qui s'efforce d'utiliser des archives d'une manière plus ou moins sélective et déformante au service d'une théologie dite engagée, d'une histoire engagée, d'une sociologie engagée, etc. De la sorte, au lieu de permettre à la recherche de faire saisir "la nature propre et le sens plénier des documents" exploités, cette utilisation dite engagée rend aujourd'hui manifestes les dommages pressentis par Gabriel Le Bras lorsque quelques mois avant sa mort il diagnostiquait la pénétration, dans les sciences religieuses, de ce qu'il appelait le "militantisme". Dans ce cas, en effet, il ne s'agit pas d'un souci de rigueur au service de la vérité; il s'agit d'une allergie à toute intervention de la régulation du Magistère dénoncé comme système d'emprise. Cette autojustification, en usurpant le masque de la recherche, de la critique, de la science, vise, par la diffusion d'une vision tronquée ou déformée du passé à imposer alentour une aliénation des esprits, qui se garde de dire son nom et de déclarer ouvertement ses objectifs.

Comme le disait il y a quelques mois à peine l'historien allemand Konrad Repgen : "Cela signifie que, si en apparence il s'agit bien d'événements, de faits et de circonstances d'autrefois, il s'agit bien en fait de l'actualité d'aujourd'hui : d'objectifs du moment présent, et donc d'image de l'homme, de vision du monde, et de politique, de changement ou de conservation. Les grandes controverses contemporaines (et le sujet 'Eglise, catholiques et nationalisme' en fait aussi partie) sont donc bien plus que des débats sur le passé : elles sont des guerres de l'actualité par personnes interposées /.../ Dépassant l'histoire contemporaine, /la controverse publique/ s'en prend à l'Eglise comme institution d'aujourd'hui, à sa forme actuelle et à l'idée qu'elle se fait d'elle-même, donc à son concept et à sa réalité." (rapport au cardinal Joseph Hoeffner, du 11 janvier 1983, cité in *La Documentation catholique*, 15 mai 1983, p. 526).

Tel est le contexte dans lequel s'inscrit la tâche des responsables des servi-

ces d'archives ecclésiastiques et religieuses : il leur incombe, disions-nous, de conserver "l'héritage du passé /en/ mettant leur compétence à faire saisir la nature propre et le sens plénier des documents dont ils donnent communication". Or, l'aliénation et la manipulation des archives ne portent pas seulement atteinte à des documents, elles portent atteinte à l'homme. Elles sont une violence faite à la mémoire de l'homme qui a produit ces documents; elles sont une violence faite à l'homme d'aujourd'hui, qui est rendu amnésique par l'aliénation des archives ou qui est fourvoyé par leur manipulation. Le principe même du dialogue est ainsi faussé, dès lors qu'à des témoignages jaillis de la vie est superposé l'écran "des divisions et des oppositions préconçues", pour reprendre l'expression de Jean-Paul II à l'UNESCO (n° 9), - ce qui revient à méconnaître l'ultime principe d'intelligibilité de ces témoignages, qui procède du principe d'identité de l'Eglise. Or, la foi de l'Eglise ne s'arrête pas aux formulations qui l'expriment mais par delà ces formulations atteint la réalité même du mystère dont elle vit, ce que saint Thomas d'Aquin exprimait avec sa densité coutumière en disant : "fides non est de enuntiabili sed de re" (*De Veritate*, q. 14, art. 12, ad 2m). Et c'est ce qu'illustre, vous me permettrez de le rappeler, le chancelier de votre Université lorsqu'en présidant notre célébration le jour de la fête de saint Irénée dans la basilique qui lui est dédiée, il consacrait son homélie à actualiser l'enseignement de son lointain prédécesseur. Nos stagiaires ne sauraient l'oublier.

3. Les archives ecclésiastiques et religieuses et la culture

En étant le support matériel de l'action de l'homme, les archives sont un élément privilégié du patrimoine culturel et spirituel de l'humanité. Ces documents, quand il s'agit des archives d'un organisme ecclésiastique ou religieux, ne sont pas seulement la "carte d'identité" de cette communauté humaine spécifique qu'est l'Eglise catholique, elles témoignent aussi du rôle qu'elle a joué et ne cesse de jouer dans l'histoire de la société humaine. Comment méconnaître, en effet, toutes les initiatives humanitaires ou caritatives, enseignantes, éducatrices ou hospitalières, par lesquelles l'Eglise catholique, dans une ville comme Lyon, se révèle comme la conscience de la communauté humaine et comme la matrice de ses institutions ?

Les vestiges documentaires de toutes ces initiatives témoignent d'une part d'une "spiritualisation de la matière", parce qu'elles manifestent "une soumission de l'élément matériel aux forces spirituelles de l'homme, c'est-à-dire à son intelligence et à sa volonté". Elles témoignent d'autre part d'une "matérialisation de l'esprit" parce qu'elles manifestent "une incarnation de ce qui est spirituel". Dans cette perspective qu'évoquait Jean-Paul II lors de son discours à l'UNESCO, le pape poursuivait en soulignant "le lien organique et constitutif qui existe entre la religion en général et le christianisme en particulier, d'une part, et la culture, d'autre part. Cette relation, continuait-il, s'étend aux multiples réalités qu'il faut définir comme des expressions concrètes de la culture aux diverses époques de l'histoire et de tous les points du globe."

Pour ce qui concerne le christianisme en particulier, et à Lyon nous l'avons bien perçu, on peut, comme disait encore Jean-Paul II, "affirmer /.../ que, à travers une multitude de faits, l'Europe tout entière - de l'Atlantique à l'Oural - témoigne, dans l'histoire de chaque nation comme dans celle de la communauté entière, du lien entre la culture et le christianisme." Mais discerner ce lien privilégié, cela n'incite pas, et même peut-être bien au contraire, à "diminuer l'héritage des autres continents, ni la spécificité et la valeur de ce même héritage qui dérive des autres sources de l'inspiration religieuse, humaniste et éthique." (*ibid.* n° 9). Dans combien de cas, en effet, cet héritage des autres cultures elles-mêmes ne nous est-il parvenu que parce que l'Eglise s'est montrée, et ne cesse de se montrer, soucieuse de conserver, pour elle-même et pour toutes les générations humaines, non seulement les actes jaillis de sa propre vitalité et engrangés par et pour sa propre administration, mais aussi toutes les traces multiformes de la culture humaine, dès lors que, de par l'accomplissement de sa mission, elle est amenée à entrer en relation avec elles ? C'est, en effet, à l'homme concret que l'Eglise se veut attentive : elle

veut, inlassablement et sous toutes les latitudes, connaître et reconnaître l'homme concret dans sa réalité proprement humaine, en même temps que dans la trame de l'histoire universelle et dans ses conditionnements psycho-sociologiques - quelles que puissent être les limites ou les opacités qu'elle croit devoir discerner dans ces diverses réalisations. C'est ainsi que, jusque dans les lieux les plus reculés, les archives et bibliothèques ecclésiastiques et religieuses conservent autant de traces, palpitantes de vie, du dialogue multiforme et bi-millénaire de l'Eglise avec l'homme, parce que c'est l'homme "qui est présent toujours dans toutes les formes particulières de culture" (*ibid.* n° 9).

Combien de modestes fonds ecclésiastiques et religieux, constitués au fil des ans, établissent, pour les plus humbles groupes humains et jusque dans les lieux les plus reculés, un havre de communion, non seulement avec les multiformes sources chrétiennes, mais aussi avec tant de trésors de la culture humaine !

De la sorte, plus ils ont conscience de l'importance de la tâche qui est la leur, plus aussi les responsables des services d'archives ecclésiastiques et religieuses sont susceptibles de faire se rencontrer et se comprendre les différentes patries et les différentes cultures, prenant ainsi place parmi les artisans de paix et d'unité entre les hommes (cf. le message pontifical adressé au 4^e congrès national des archivistes de l'Eglise de France). A l'heure où l'avenir de l'homme et du monde est menacé et "devant la crise spécifique de l'homme qui consiste en un manque croissant de confiance à l'égard de sa propre humanité" (Jean-Paul II, *ibid.*, n° 13), n'est-ce pas un grand service que les responsables des services d'archives ecclésiastiques et religieuses sont appelés à rendre à leurs contemporains et aux générations à venir, en constituant leurs archives, comme en les conservant, sans les laisser aliéner, et en transmettant vivantes ces traces jaillies de la vie de l'homme, sans se laisser entamer par quelque fallacieuse fascination.

Mieux prendre conscience de sa propre place dans le dialogue entre l'Eglise et la culture, et mieux envisager son propre fonds dans cette perspective du patrimoine universel de l'humanité, telle est sans doute l'ultime leçon que nous pouvons tirer de ce 4^e stage de formation archivistique spécialisée, organisé par l'Association des archivistes de l'Eglise de France.

En vous remerciant d'avoir contribué, chacun pour votre part, au déroulement de ce stage, nous vous aurons donc fait partager quelques-unes des réflexions que ses divers aspects nous ont suggérées. Au demeurant, le cadre de cette Université catholique, où vous avez bien voulu nous accueillir, Monseigneur le Recteur, n'est-il pas un lieu privilégié pour esquisser un tel bilan ?

Il me reste à vous demander de me permettre de vous laisser aussi, cher Monseigneur, un souvenir de cette rencontre.

Le socle des Archives de l'Eglise de France est inspiré d'une miniature qui orne le manuscrit qu'on appelle la Bible de Charles le Chauve, parce qu'il a été offert à ce roi par les moines de Tours au milieu du IX^e siècle.

A l'étage supérieur de cette miniature, on voit saint Jérôme - le premier archiviste de l'Eglise dont le nom nous soit connu puisque dans une de ses lettres saint Jérôme évoque le temps où il était archiviste du pape Damase -, partant de Rome pour Jérusalem afin d'y apprendre l'hébreu, dont il paie les leçons en pièces bien sonnantes.

L'étage médian de cette miniature représente saint Jérôme dictant à Eustochium et Paula la traduction des paroles du salut qu'il effectue avec l'aide de Dieu.

L'étage inférieur représente saint Jérôme assis entre deux boîtes - deux "*scrinia*" - remplies de manuscrits et transmettant à ceux pour qui il les a retranscrits dans leur langue les parchemins composés à leur intention.

N'y a-t-il pas là l'image de la tâche des archivistes qui conservent l'héritage du passé, en "mettant leur compétence à faire saisir la nature propre et le sens plénier des documents dont ils donnent communication", dès lors qu'ils sont animés du souci de "*servata tradere viva*".

CONSTRUCTION D'UN DEPOT POUR LES ARCHIVES DU DIOCESE DE CHARTRES

Dans la vie des archives religieuses la date du 5 janvier 1790 est une date importante : c'est le jour où une loi ordonnait le séquestre des archives de toutes les communautés, tant des chancelleries épiscopales, des paroisses, que des monastères et couvents.

Que s'est-il passé à Chartres ? Il est difficile de le préciser. L'archiviste départemental, Lucien Merlet, en dressant l'inventaire de la série G, en 1890, ne parle pas des archives de l'évêché qu'il décrit en cent vingt-neuf articles. Par contre, les archives du chapitre cathédral, représentant mille sept cent quatre-vingt-onze articles, concernent essentiellement les propriétés de cette communauté. L'autre moitié des archives qui comprenait les procès a été anéantie; il ne nous reste que l'*Inventaire des décharges* : six volumes in-folio de quatre cents feuillets chacun.

Qui saura jamais ce qui fut détruit, ce qui fut dissimulé et probablement perdu ? Nous ne conservons aucun registre d'ordinations, aucun nécrologe. Aujourd'hui subsistent aux Archives diocésaines deux registres d'insinuations couvrant les années 1739 - 1741.

Les cent vingt-neuf liasses de l'évêché n'offrent pas un intérêt primordial : neuf cartons renferment des documents sur les armoiries des évêques, des copies de testaments, des formulaires, des lettres, et, dans les cent vingt autres cartons, nous trouvons les terriers, contrats et aveux des biens constituant la mense épiscopale. Ces documents sont consultables aux Archives du département d'Eure-et-Loir.

Le Concordat supprima le grand diocèse de Chartres qui s'étendait entre Seine et Loire et à l'est jusqu'aux portes de Versailles, la maison de Saint-Cyr était située dans notre diocèse.

Entre 1802 et 1821, date effective de la réorganisation du diocèse de Chartres, la circonscription d'Eure-et-Loir était au spirituel sous la juridiction de l'évêque de Versailles, ce diocèse ayant été créé par l'église constitutionnelle. Les archives d'Eure-et-Loir, pour cette période, sont donc intimement mêlées à celles de Seine-et-Oise et sont à consulter tant aux Archives du diocèse de Versailles que dans la série V des Archives départementales de Seine-et-Oise. En 1821, l'évêque Jean-Baptiste de Latil arrive à Chartres, puis est promu trois ans plus tard cardinal et archevêque de Reims, il est remplacé par Claude-Hippolyte Clausel de Montals. Tout naturellement la vie de la maison épiscopale renoua avec la tradition du XVIII^e siècle.

Nous apprenons par l'inventaire des biens de l'évêché, effectué le 30 janvier 1906, par les Domaines, qu'il y avait "dans les pièces éclairées sur la rue du cardinal Pie affectées au secrétariat" deux bureaux de secrétaires renfermant cent trente six cartons pour les affaires courantes. En prolongement quatre salles d'archives et une bibliothèque, dans les trois premières salles se trouvaient les registres paroissiaux (B.M.S.). L'estimation de ces papiers fut symbolique : treize francs.

Un nouvel événement politique, celui de la séparation des Eglises et de l'Etat en 1906 vint troubler la paix des propriétés ecclésiastiques. S'il n'y eut pas de séquestre d'archives proprement dit, l'expulsion des locaux rendit très précaire la situation des documents. A Chartres, ceux-ci devaient rester errants jusqu'en 1983, date de la construction d'un dépôt spécialement affecté à leur conservation.

Le secrétariat de l'évêché s'installa au lendemain de la séparation d'abord 6 impasse de la Moutonnerie, avant d'être transféré en 1915 au 19 rue Muret. C'est en 1965 qu'il sera installé 2 rue Saint-Jacques.

Dans les secrétariats successifs les registres de B.M.S. furent relogés au mieux. Au 19 rue Muret, les registres de la période la plus récente restaient à la

portée de la main des secrétaires, ceux des séries plus anciennes étaient placés dans les chambres des étages et même au grenier. Lors de l'installation au 2 rue Saint-Jacques, l'ensemble des registres furent réunis dans une même salle et installés sur des rayonnages Strafor. Ces années dernières nous avons fait relier, en pleine toile, les registres de 1881 à 1969 ce qui assure une bonne conservation et une manipulation plus aisée des volumes. Pour les paroisses de quatre cents âmes un registre réunit une trentaine d'années.

Entre les deux guerres un certain nombre de documents furent transportés, avec des éléments de la bibliothèque du chapitre, au 19 rue des Lisses, maison occupée par un vicaire général. En 1946, l'installation d'aumôniers d'oeuvres dans cet immeuble fut l'occasion du transfert de ces cartons et livres dans les tours de la chapelle Saint-Piat, à l'abside de la cathédrale. Les archives diocésaines étaient conservées dans la tour sud-est de la chapelle Saint-Piat à l'abside de la cathédrale, cette chapelle était la plus saine par rapport à celle du nord-est où furent entreposés les livres liturgiques du chapitre confectionnés en parchemin à la fin du XVIIIe siècle. L'état d'humidité de ce rez-de-chaussée était tel que bon nombre d'ouvrages tombèrent en pourriture, j'ai pu en sauver un certain nombre. Comment pouvait-il en être autrement ? Les ouvertures de cette tour avaient été garnies de vitrex, comme les fenêtres de la cathédrale, en 1939; les nombreuses déflagrations lors des bombardements avaient soufflé ces clôtures de fortune.

Le chanoine Delaporte fit transférer les archives, de la tour sud-est de Saint-Piat, dans les mansardes de l'immeuble du 2 rue Saint-Jacques, dès que Mgr Ménard en fit faire l'acquisition en 1952, immeuble qu'il habita lui-même les dernières années qu'il vécut à Chartres.

Ces archives connurent un nouveau transfert lorsque la bibliothèque du grand séminaire dut être reconstruite en 1965. L'aménagement à double étage réalisé par la maison Strafor permit de faire passer la capacité de 1.400 à 2.100 mètres linéaires. Cette bibliothèque du séminaire devint bibliothèque diocésaine en accueillant les éléments de la bibliothèque des archives diocésaines entreposés rue Saint-Jacques, et les ouvrages qui purent être sauvés de l'humidité de la tour de la chapelle Saint-Piat. Il fut envisagé aussi de réserver la dernière travée du fond à l'étage pour loger les archives diocésaines. Il fut facile de regrouper les liasses reléguées dans les soupentes et dans les placards de salles annexes, ainsi que tous les cartons verts installés dans le bureau du secrétaire général. Ces cartons, qui renfermaient les correspondances concordataires entre préfecture et évêché, n'avaient pas été ouverts depuis 1906. Cette section ne s'enrichit que lentement, les chefs de service et secrétaires hésitant à déposer des dossiers récents, de peur sans doute de ne pouvoir les consulter rapidement, ou plutôt sans doute en vertu d'un état d'esprit hérité des périodes tracassières administratives.

La partie de la bibliothèque diocésaine prévue pour les archives fut vite garnie, l'engrangement continu des archives de paroisses, d'établissements fermés, de papiers personnels, envahit une deuxième, une troisième, puis une quatrième travée et il fallut envisager ces années dernières un local pour loger les archives et rendre à la bibliothèque la possibilité d'augmenter ses collections.

Il n'est peut-être pas inutile de dire quelques mots sur les personnes qui furent amenées à gérer les archives. C'est une tâche périlleuse car peu de documents permettent de connaître les circonstances exactes de travail. Il me semble que durant le XIXe siècle ce fut le secrétaire général qui conservait les archives. Ce qui me le laisse penser, c'est la rencontre fortuite, ces mois derniers, de deux petits catalogues, l'un de livres, l'autre d'autographes. Le premier se trouvait dans une mansarde de l'actuel évêché, le second, de la même main (celle du chanoine Pierre Germond), est actuellement entre les mains d'un érudit de Corrèze qui en fit l'acquisition chez un brocanteur de Ville d'Avray. Le chanoine Germond fut successivement secrétaire particulier de l'évêque Clausel de Montals (+ 1857), puis secrétaire adjoint et enfin secrétaire général de l'évêché, (+ 1882). Le terme d'archiviste diocésain n'apparaît dans l'annuaire du diocèse de Chartres qu'en 1911, il est décerné au chanoine Charles

Métais (+ 1912); son biographe tient à nous dire que ce titre lui fut décerné par l'évêque et reçu comme le couronnement de toutes les distinctions honorifiques antérieures : médailles d'argent pour travaux publiés, officier d'Académie, membre correspondant de l'Instruction publique... La récompense suprême aurait été pour lui une stalle au chapitre : elle ne lui fut point accordée.

La guerre achevée, le 1er janvier 1919, un nouvel archiviste diocésain fut nommé, ce fut l'abbé Yves Delaporte. Ce titre lui donnait un statut lui permettant de vaquer à d'autres travaux : le secrétariat de la *Revue grégorienne* et l'achèvement de son magnifique ouvrage sur les vitraux de la cathédrale de Chartres. A une certaine époque, le chanoine Delaporte eut la préoccupation de la sauvegarde des archives dans les paroisses, comme en témoigne une de ses interventions au second Congrès de la Société d'Histoire de l'Eglise de France en 1937. Dans des situations particulières, il sollicita le soutien de l'autorité diocésaine qui ne jugea pas utile d'intervenir. L'archiviste, pacifique avant tout, avait assez d'autres centres d'intérêt pour ne pas s'enfermer dans des situations qui ne lui auraient attiré que des désagréments. Sur le tard, entre 1955 et 1959, un adjoint zélé lui fut offert en la personne du chanoine Joseph Bouard. Celui-ci l'entraînait au dépôt pour des séances de travail qui nous valurent un premier repérage des dossiers sur fiches.

C'est en octobre 1959 que Mgr Michon me demanda de réunir les pièces d'archives de nature à éclairer l'histoire de la pratique religieuse dans notre diocèse - nous nous mettions en route pour une session dirigée par le chanoine Boulard en vue de promouvoir une pastorale d'ensemble. En 1961, j'ai participé à l'établissement des cadres de classement des archives diocésaines et paroissiales que nous devons à l'initiative du doyen Le Bras et du chanoine Boulard. C'est pour expérimenter le cadre de classement des archives paroissiales que j'ai ramassé systématiquement les archives des paroisses de l'archidiaconé-arrondissement de Nogent-le-Rotrou. L'inventaire en fut publié par la Société archéologique d'Eure-et-Loir avec une subvention du C.N.R.S. en 1967. Sans mandat officiel, j'ai continué à engranger tous les documents qu'il était possible de récupérer, plus particulièrement lors des changements de curés ou fermetures d'établissements. J'imagine que c'est en raison de ce travail que je fus coopté pour être intégré au groupe qui, autour de M. l'Abbé Molette, a fondé l'Association des Archivistes de l'Eglise de France en 1973. L'effort entrepris alors en accord avec les autorités ecclésiastiques et religieuses, n'a cessé depuis de se développer : le secrétariat général de l'épiscopat, le Comité permanent des religieux, l'Union des Supérieures majeures de France n'ont cessé d'apporter leur soutien à cette entreprise.

Le Bulletin de l'Association, puis les Congrès tous les deux ans, sensibilisèrent progressivement clergé, religieux, religieuses et quelques laïques à la sauvegarde et mise à la disposition des chercheurs du patrimoine.

Pour revenir à Chartres, l'heure arriva où le problème de la place devint de plus en plus aigu. Les archivistes peuvent difficilement faire comme certains bibliothécaires qui évincent les livres jugés sans valeur pour faire place à des livres plus récents.

La première solution envisagée par le Conseil épiscopal fut celle du dépôt aux Archives départementales. Elle est pratiquée par des diocèses voisins, qui estiment cette solution la meilleure puisqu'"elle dispense, m'a-t-on dit un jour, d'investir en personnel, en argent et en locaux en s'en remettant entièrement à l'Etat". Aussi bienveillants que soient les archivistes d'Etat, cette façon de faire non seulement morcelle à nouveau les fonds mais encore en trahit la source : la suppression de l'archiviste et la suppression du local aboutissent à la suppression des archives, sinon peut-être des archives purement administratives, du moins des archives procédant de la vie des membres de l'Eglise - que seules des relations interpersonnelles permettent d'engranger. Nous avons déjà la rupture de la Révolution. Le dépôt des archives diocésaines crée une nouvelle césure : le délai de communication n'est pas le même pour un dossier de changement de limites territoriales, pour les registres de baptêmes-mariages-sépultures, pour un dossier d'Officialité ou pour un dossier personnel de prêtre....

Le secrétariat de l'épiscopat, consulté, encouragea très fort à trouver une solution interne permettant au diocèse de garder la conservation et la gestion de ses propres archives. A partir de ce moment commença la quête du local : ancienne chapelle de communauté, anciennes chapelles de quartier, locaux de soutènement et sous-sols impropres à l'habitat. Rien ne put être négocié, soit à cause des exigences des propriétaires, soit en raison des frais considérables qu'auraient nécessités les aménagements. La solution retenue (presque idéale) vint après plusieurs mois de réflexion. Il parut souhaitable d'implanter le local des archives à proximité de la bibliothèque diocésaine, logée dans le séminaire. Mais nous nous trouvions aux abords de la cathédrale dans le périmètre protégé. L'architecte des Monuments historiques, M. Guy Nicot, pensa qu'une construction de 20 m. x 10 m. x 4 m. pouvait être accolée au pied d'un grand bâtiment du XVII^e siècle sur sa face est.

Les permis de construire furent signés à l'automne 1981, les piliers de fondation de 12 m de profondeur furent coulés au mois de mai 1982, le gros-œuvre était terminé au début de l'hiver suivant et le mobilier fonctionnait pour Pâques 1983.

Les archives du diocèse de Chartres sont donc situées à proximité de la cathédrale, dans le même immeuble que la bibliothèque diocésaine. Celle-ci possède un fonds important d'études régionales; elle est ouverte au clergé et au public, comme le seront aussi les archives. Nous n'avons pas l'inconvénient de ces dépôts en deux endroits comme c'est le cas à Lyon par exemple, où les archives départementales, diocésaines et hospitalières ont chacune deux dépôts plus ou moins éloignés.

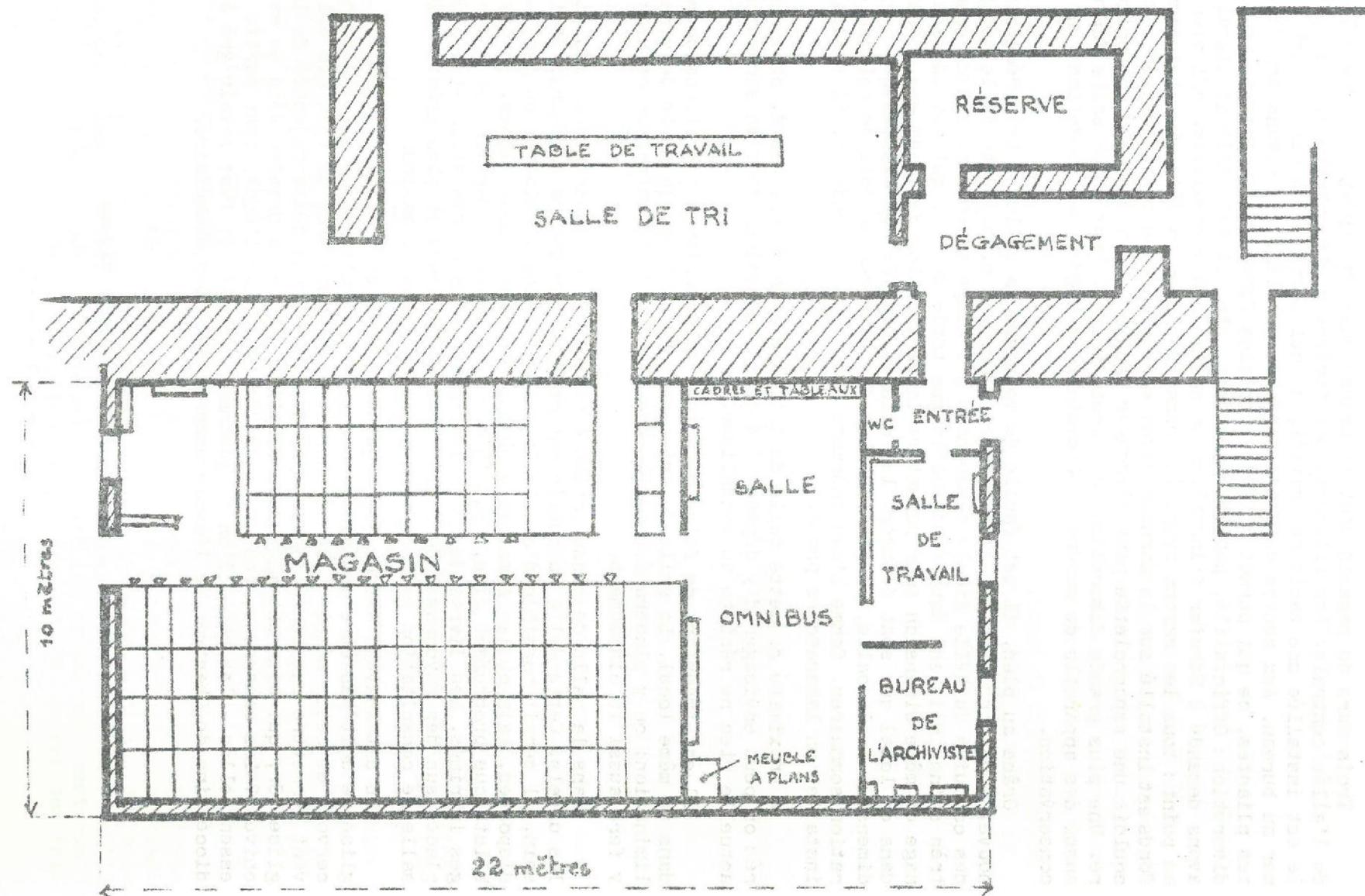
Pour la réalisation de ces travaux, il y eut une concertation entre le maître d'oeuvre (le chancelier Bernard Jeuffroy), l'architecte (Jean Redréau), l'archiviste (Pierre Bizeau), et l'économiste du séminaire (Pierre Faucheux). Ce dernier contribua grandement à la réussite de l'entreprise. C'est par son intermédiaire qu'une importante somme d'argent fut offerte spécialement pour la réalisation du projet. Il eut aussi la générosité d'abandonner une grande salle de sous-sol pour y aménager la salle de tri.

Après avoir défini les buts : rassembler les collections et les mettre à la disposition des chercheurs, il fallut établir les plans. Il s'agissait non seulement d'abriter les archives, mais aussi d'accueillir certains documents iconographiques (portraits, tableaux, affiches) ayant trait à l'histoire du diocèse et de protéger des objets du culte en péril appartenant à l'Association diocésaine.

Pour ces raisons, j'avais envisagé un bâtiment à deux niveaux : un niveau inférieur qui eut été réservé aux rayonnages d'archives installés en autoporteurs, et au-dessus des salles de documentation, de consultation, un bureau, une salle qui aurait abrité des meubles de dimensions diverses et éventuellement une salle d'exposition. Les contraintes imposées par les lieux auraient fait engager des frais très importants pour l'excavation nécessaire. De plus, nous sommes au pied d'un bâtiment construit à flanc de côteau. Ce projet à deux niveaux fut abandonné pour une solution intermédiaire. Au lieu d'occuper en sous-sol la surface complète du dépôt, 20 m. x 10 m., avec des rayonnages de 2 m. de haut, fixes et à couloirs, le magasin d'archives occupe au niveau unique les deux tiers de la surface. L'autre tiers est divisé en trois salles d'inégales dimensions. La plus vaste d'entre elles, 9 m.75 x 4 m., est destinée à recevoir des meubles de toutes dimensions, allant du fichier pour images de piété jusqu'à l'armoire pour bannières, en passant par les meubles à plans et les rangements pour tableaux et cadres; c'est pour l'instant la salle *omnibus*.

Le magasin qui, ainsi qu'on l'a dit, ne couvre que les deux tiers de la surface, offre cependant une capacité supérieure d'un tiers à celle du plan primitif comportant deux niveaux. Et ceci pour deux raisons, d'une part nous avons été en mesure d'utiliser des meubles de 2 m.60 de hauteur au lieu de 2 m. et surtout nous avons opté pour le rayonnage roulant (appelé compactus). Au lieu d'allées fixes entre les rayons, une allée seulement est ouverte au point demandé : la capacité de stockage est multipliée par deux puisque pour une même surface le rayonnage roulant est double, et totalise 1.800 mètres linéaires. Ainsi ce magasin est en mesure de

CHARTRES - ARCHIVES DIOCÉSAINES



faire face aux besoins des années à venir puisque 900 m. seulement vont se trouver utilisés immédiatement.

Trois murs du magasin sont aveugles, mais un skydome est installé au milieu de l'allée centrale. Par ailleurs, une fenêtre a été ouverte au sud, près de laquelle est installée une table de travail, ce qui permet d'ouvrir un carton sans retourner au bureau. Aux abords de cette table de travail, les rayons sont pourvus de portes pliantes, ce qui permet d'isoler certains fonds qui demandent une plus grande discrétion : Officialité, papiers d'évêques, etc. Il est utile de signaler que nous avons demandé à Strafor d'installer un système de verrouillage qui vient d'être mis au point : tous les rayons ayant été ramenés à leur position la plus compacte, un fonds est installé sur le dernier rayon et sur la face de ce dernier rayon dans le couloir une espagnolette peut s'engager dans le sol à l'aide d'une poignée à serrure. Une plus grande discrétion est ainsi assurée. Dans cette salle furent aménagés aussi des appareils de mesure, thermostats et hygromètres permettant une meilleure conservation.

Grâce au plan, il est facile de voir que la salle de tri préexistante à la nouvelle construction est très grande, 12 m. x 5 m.25. Cette salle est aérée par des conduits du XVIIe siècle débouchant à l'étage supérieur, ce qui rend la salle très saine. Elle est équipée d'une longue table de 7 m. qui est adossée à un rayonnage de même dimension pour permettre la ventilation des dossiers. C'est bien sûr dans ce local que sont déposés les caisses, cartons et liasses qui arrivent. Vu la dimension de la salle, il est possible d'y aménager un coin de reliure et de restauration sommaires. Comme l'eau courante arrive en cet endroit, il serait possible d'y installer un laboratoire photo.

A proximité de cette salle de tri existe un caveau voûté, obscur mais bien aéré : on peut envisager d'y déposer des objets de valeur tout en sachant qu'à l'heure actuelle rien ne résiste au vandalisme.

Il est important de faire remarquer que plusieurs opérations devront se faire dans un même local. La salle de tri sera en même temps la salle de versement et d'élimination ; on y placera éventuellement l'étuve de désinfection et bien souvent on y fera aussi le classement.

Dans la salle de consultation on trouvera les inventaires, les fichiers et les usuels. Cette salle du public est prévue pour quatre lecteurs. S'il en était besoin, il serait possible d'ouvrir la salle voisine (omnibus), où des tables sont disposées, mais où les armoires d'objets en réserve sont closes. Il n'y a pas de bibliothèque proprement dite, toutefois un rayonnage du magasin est réservé aux ouvrages imprimés. Les livres de chant liturgique, les grands atlas et les journaux sont placés sur des rayonnages de 0 m.60 et 0 m.80 situés le plus près possible de la salle de consultation pour réduire la manutention au maximum.

On dit souvent de nos jours qu'un diocèse doit avoir une mémoire et que l'Eglise ne doit pas être amnésique. Les archives religieuses sont l'organe et comme le cerveau de cette mémoire. On ne saurait en prendre trop de soin car elles seules peuvent permettre une connaissance approfondie et sans cesse rajeunie de la vie de l'Eglise. Or, qui pourrait mieux que l'Eglise elle-même prendre soin de ses propres archives ? Les conserver, les protéger, en faciliter l'accès font partie de ses tâches essentielles - les papes l'on fréquemment rappelé. Il faut savoir gré à l'autorité diocésaine de Chartres de l'avoir compris de façon exemplaire.

Pierre Bizeau

- - - : - - -

INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX
DES ARCHIVES DIOCESAINES ET DE LA BIBLIOTHEQUE DE MIOLLIS
A DIGNE, le samedi 25 juin 1983.

Le samedi 25 juin 1983, a eu lieu à Digne l'inauguration des nouveaux locaux des archives diocésaines et de la bibliothèque de Miollis (du nom de Mgr François de Miollis, 1753-1843, évêque de Digne de 1805 à 1838, qui, après la tourmente révolutionnaire, a voulu rétablir dans le diocèse une bibliothèque sérieuse, aux fonds de laquelle se trouvent maintenant adjoints les fonds du grand et du petit séminaires).

Mgr Edmond Abelé, évêque de Digne, avait invité le président de l'Association des archivistes de l'Eglise de France à présider la cérémonie de l'inauguration de ces nouveaux locaux. A cette occasion, le président de l'Association a prononcé l'allocution suivante :

Monseigneur (1),
Mesdames et Messieurs,

A l'inauguration des nouveaux locaux des archives diocésaines et de la bibliothèque de Miollis, qui réunit les fonds du grand et du petit séminaire de Digne, vous avez tenu, Monseigneur, à associer les diverses personnalités locales - tant civiles qu'ecclésiastiques - qui sont susceptibles, à un titre ou à un autre, d'être concernées par votre initiative. Veuillez me permettre de les prier de recevoir l'expression d'estime que je porte à chacun pour l'intérêt actif qu'il témoigne, en répondant à votre invitation, à l'oeuvre que vous avez entreprise.

Vous avez eu aussi la délicate attention de me permettre d'être présent à cette cérémonie. Vous avez même poussé la délicatesse jusqu'à m'inviter à assumer la présidence de cette cérémonie, au titre de président de l'Association des archivistes de l'Eglise de France. Je suis très sensible à l'honneur que vous me faites ainsi. Et je vous prie d'agréer l'expression de ma déférente gratitude.

En cette circonstance, chacun ici évoque en son esprit les difficultés, voire les épreuves, qui dans le passé ont pu affecter ce patrimoine culturel que vous avez décidé de recueillir pour le conserver et le rendre utilisable. Quelqu'un ici est d'ailleurs particulièrement bien placé pour savoir tout ce qui reste encore à faire : c'est Madame Viré, que je suis heureux de saluer tout spécialement ce soir.

Mais le patrimoine culturel que l'Eglise catholique constitue depuis deux mille ans, personne ne saurait l'oublier, conserve les traces de son identité spécifique et de sa vitalité à travers les siècles, en même temps que du rôle qu'elle ne cesse de jouer, d'être la conscience, voire la matrice, de la communauté humaine. A ce double titre ce patrimoine est précieux.

Dès ses origines, l'Eglise a eu à coeur de conserver, non seulement les livres sacrés - qui pour elle sont la Parole de Dieu transmise de génération en génération - ou les textes liturgiques - qui lui permettent de rendre présents au milieu des hommes les gestes du Sauveur -, mais aussi tout ce qui témoignait de sa vitalité : qu'il s'agisse de ces textes rédigés par les chrétiens que sont les "passiones martyrum" (auxquelles d'ailleurs on avait le souci de joindre les "actes" judiciaires des tri-

(1) Mgr Edmond Abelé, évêque de Digne.

naux civils, dont on achetait souvent fort cher les copies aux fonctionnaires impériaux); qu'il s'agisse des listes épiscopales ou de celles des clercs - qui s'allongent de siècle en siècle; qu'il s'agisse des matricules des pauvres ou des catalogues des veuves; qu'il s'agisse des catalogues des vierges, devenus les registres de profession; qu'il s'agisse des lettres des papes ou des évêques, ainsi que de leurs copies - aujourd'hui imprimées; qu'il s'agisse des collections des décrets disciplinaires - devenus aujourd'hui le Code de Droit canonique - ou des actes des synodes diocésains; qu'il s'agisse des actes concernant les fondations et donations d'églises, dont les formes ont varié à travers les siècles, etc.

Et, dans un diocèse aujourd'hui, n'y a-t-il pas à engranger les dossiers des visites ad limina et ceux des relations avec les diverses commissions épiscopales, les actes de la chancellerie et de la curie diocésaines, les correspondances des évêques et les actes des visites pastorales, les archives de la direction diocésaine de l'enseignement catholique ou de la direction diocésaine des oeuvres, les dossiers de l'officialité, les dossiers personnels des prêtres et ceux des diverses communautés religieuses, aussi bien que les registres de catholicité ou les autres archives des paroisses - surtout peut-être celles des paroisses actuellement sans prêtre résidant - (liber animarum, registres des confréries, registres ou feuilles d'annonces paroissiales, dossiers des mouvements d'apostolat des laïcs, etc.), sans oublier les archives des sanctuaires et pèlerinages dont l'importance se renouvelle de nos jours, ni bien sûr les actes des nouveaux martyrs - car il y en a aussi de nos jours - ou les écrits de tous ceux qui - selon l'expression usuelle - sont morts "en odeur de sainteté", etc.

Lorsqu'ils sont conservés comme la "mémoire vivante de l'Eglise", comme les traces de ce que "l'Esprit dit aux Eglises" dans la trame de l'histoire humaine, tous ces documents ne permettent-ils pas aux croyants et à leurs pasteurs de rendre grâce à Dieu pour les "mirabilia Dei", les merveilles de Dieu accomplies dans la puissance de son Esprit sur le chemin des hommes ? Dans cette lumière, d'ailleurs, mue par le même Esprit dont elle respire le souffle, l'Eglise n'a cessé et ne cesse de faire retentir l'appel universel à la sainteté aux générations successives du peuple de Dieu.

Plus encore. Pour combien de non-croyants eux-mêmes, ce témoignage ne représente-t-il pas une donnée particulière, et même un élément non négligeable du patrimoine de l'humanité ? Car ces documents ne sont pas seulement la "carte d'identité" de cette communauté humaine spécifique qu'est l'Eglise catholique, ils témoignent aussi du rôle qu'elle a joué dans l'histoire de la société humaine. Dans un pays comme le nôtre, ces documents ne sont-ils pas précieux pour tous ceux, par exemple, qui veulent retrouver leur enracinement dans la famille humaine : les actes de catholicité, bien antérieurs aux actes d'état-civil, ne conservent-ils pas, pour les petits et les humbles, les seules traces - combien émouvantes ! - qu'ils peuvent retrouver de leurs ancêtres ? Les recherches généalogiques, si nombreuses de nos jours, ne se réfèrent-elles pas, même si les descendants n'y prennent garde, à ces vestiges de la dignité imprescriptible de l'homme entré par son baptême dans la famille des enfants de Dieu ? Ou bien encore, pour prendre un autre exemple, que dire de toutes les initiatives enseignantes ou hospitalières, par lesquelles l'Eglise catholique en France a été véritablement comme la matrice des institutions humaines ? Comment aujourd'hui faire le départ entre, d'une part, les documents qui concernent la communauté des soeurs et, d'autre part, les papiers qui concernent l'hôpital, lorsqu'on s'aperçoit que la dot donnée à une religieuse était un champ permettant de fonder un lit de l'hôpital ? Comment faire le départ des documents qui concernent la communauté d'avec ceux qui concernent la "petite école" rurale, lorsqu'on s'aperçoit que c'est grâce à l'apport de chacune des soeurs que celles-ci ont fait vivre la petite manufacture dont les produits leur permettaient d'enseigner gratuitement les enfants ? Et, pour prendre aussi quelques exemples tout proches, que l'on songe à ce que représente l'inspiration de la résistance proprement spirituelle au nazisme anti-sémite qu'ont exprimée les premiers numéros des *Cahiers du témoignage chrétien*, ou bien que l'on songe à ce que représente l'inspiration d'un syndicat comme Solidarnosc. Il y a là autant de traces documentaires de ce qu'on appelle parfois

l'action civilisatrice de l'Eglise.

Mais, lorsqu'on lit ces vingt siècles d'histoire, on ne peut méconnaître que toutes les persécutions ont eu le souci de s'en prendre non seulement aux hommes mais aussi aux archives : il faut "les jeter au feu", prescrivait déjà l'édit de la persécution de Dioclétien. Et, d'âge en âge, que de destructions diverses ont accompagné les perquisitions et spoliations de tout genre, que de sélections intentionnelles ont accompagné même des mesures initialement ou prétendument humanitaires ! Comment, d'ailleurs, l'aliénation d'un fonds quelconque d'archives pourrait-elle être bénéfique pour le traitement des documents qu'il contient, lorsque les conditions de détention qui lui sont imposées font violence aux principes élémentaires de l'archivistique et présupposent en définitive une méconnaissance de la vie de l'Eglise, aussi bien pour ce qui concerne l'inspiration ou les mécanismes de cette institution que pour ce qui concerne les finalités des organismes d'où procèdent ses dossiers ? Dans toutes ces circonstances, en effet, il ne s'agit pas de pans plus ou moins importants de la mémoire de la communauté humaine aveuglément anéantis, comme dans le cas de cataclysmes extérieurs ou même dans le cas de défaillances ou d'incurie temporaire de l'administration ecclésiastique ou religieuse. Car les persécutions - quelle qu'en soit l'époque - ou les révolutions - quelle qu'en soit la forme - poursuivent une action systématique, et généralement plus ou moins sectaire, chaque fois que l'idéologie régnante vise à consommer une rupture, non seulement vis-à-vis de l'Eglise sous son aspect institutionnel, mais aussi, du même coup et inévitablement, vis-à-vis des générations antérieures de la communauté humaine qui constituaient comme le terreau dans lequel se développait le peuple de Dieu. Les plus graves lacunes des archives témoignent de cet acharnement, sans cesse renaissant, à dénaturer l'action passée de l'Eglise et à rendre la communauté humaine amnésique à l'égard de cette action poursuivie dans une continuité bi-millénaire.

La signification de ces nouveaux locaux d'archives, pour l'inauguration desquels nous sommes réunis ce soir, est donc bien claire. Si l'Eglise catholique en France cherche, dans cette période post-conciliaire, à se renouveler dans la fidélité de ses membres à l'élaboration doctrinale antérieure, empourprée du sang de ses martyrs et lumineuse du rayonnement de ses saints, la conservation et la transmission de ses archives ne peuvent être qu'une conservation et une transmission qui, à travers les vicissitudes de l'histoire, demeurent vivantes dans la contemplation du peuple de Dieu au service de la communauté humaine toute entière.

Quant à la mise en valeur de la bibliothèque de Miollis, ne procède-t-elle pas du même souci de servir cette "merveilleuse aventure de la communication spirituelle entre hommes et entre peuples divers, entre générations qui se succèdent à un rythme accéléré" (discours du cardinal Casaroli à l'UNESCO le 9 mai 1983) ?

Si l'on songe, en effet, aux sources de la culture que les bibliothèques ecclésiastiques et religieuses ont rassemblées, comment ne pas rendre grâce à tous ces "amanuenses", ces moines qui dans le scriptorium de leur abbaye ont copié et recopié pour les transmettre à la postérité, tant de trésors aujourd'hui universellement appréciés. C'est bien ainsi que toutes les grandes bibliothèques ecclésiastiques et religieuses, à commencer par la Bibliothèque vaticane, se sont faites comme la mémoire de l'humanité et de sa culture. De même, combien de plus modestes bibliothèques ecclésiastiques et religieuses, laborieusement constituées au fil des ans, ont réussi à établir, pour les plus humbles groupes humains et jusque dans les lieux les plus reculés, un havre de communion, non seulement avec les multiformes sources chrétiennes, mais aussi avec tant de trésors de la culture humaine, en même temps que leur attention toute spéciale aux productions locales (n'est-ce pas une caractéristique de cette bibliothèque de Miollis ?) leur permettait d'en recueillir les moindres miettes en les vivifiant en quelque sorte au contact du patrimoine commun de l'humanité !

Qu'il s'agisse donc des archives ou de la bibliothèque, l'initiative que vous avez prise, Monseigneur, s'inscrit éloquemment dans cette tradition constante et universelle de l'Eglise, soucieuse de conserver, pour elle-même et pour toutes les générations humaines, non seulement les actes jaillis de sa propre vitalité et engrangés par sa propre administration, mais aussi toutes les traces multiformes de la culture humaine, dès lors que, de par l'accomplissement de sa mission, elle est amenée à entrer en relation avec elles. Par suite de la nature du christianisme, religion révélée fondée sur le mystère du Christ, c'est en effet à l'homme concret que l'Eglise se veut attentive : elle veut connaître et reconnaître l'homme concret dans sa réalité proprement humaine, en même temps que dans la trame de l'histoire universelle et dans ses conditionnements psycho-sociologiques - quelles que puissent être les limites ou les opacités qu'elle est amenée à discerner dans ces diverses réalisations. Jusque dans les lieux les plus reculés, les archives et bibliothèques ecclésiastiques conservent autant de traces, palpitantes de vie, du dialogue multiforme et bi-millénaire de l'Eglise avec l'homme.

Ainsi, pouvait dire récemment Jean-Paul II : " la conservation, la présentation digne et appropriée de ces documents, du plus humble au plus précieux, deviennent un service rendu à la Vérité. C'est un geste d'amour envers la Vérité" (discours du 4 avril 1981). Or, disait-il encore : "l'amour de la vérité est amour de l'homme et amour de Dieu. Forte de cette certitude, l'Eglise collabore par tous les moyens possibles à la connaissance, à la diffusion de la vérité et elle ne cesse de progresser sur cette voie" (passage du même discours repris de celui du 18 octobre 1980).

N'est-ce pas ce qu'illustre cette inauguration des nouveaux locaux des archives diocésaines et de la bibliothèque de Miollis, qui réunit les fonds du grand et du petit séminaire de Digne ? Pour ce témoignage que vous rendez ainsi, veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de notre bien vivre gratitude.

Charles Molette

Digne, 25 juin 1983

- - - : - - -

EN TARENTEISE

LES ARCHIVES DIOCESAINES - LEUR CLASSEMENT (*)

Lorsque Monseigneur Bontems m'a donné la responsabilité des Archives diocésaines de Tarentaise, j'ai trouvé dans un réduit du premier étage du séminaire des papiers et des registres empilés pêle-mêle sur les rayons d'une bibliothèque. C'était le résultat d'au moins trois déménagements au cours d'un peu plus d'un demi-siècle.

En 1907, l'évêque de Tarentaise avait été chassé de l'évêché, ancien archevêché, où il s'était réinstallé en 1826 lors du rétablissement du diocèse. Les archives suivirent l'évêque qui trouva refuge dans un immeuble rue de la Sous-Préfecture, que l'on nomme encore actuellement "ancien évêché". Mgr Louis Termier en 1931-32 racheta à la Ville de Moûtiers les immeubles spoliés à la Séparation, qui avaient été convertis en Hôtel de Ville. En 1939-40, Mgr Léon-Albert Terrier revint donc habiter près de la Cathédrale. La Chancellerie diocésaine et les archives furent installées dans les salles du premier étage, dont les fenêtres donnent sur l'Isère. Enfin lorsque le diocèse revendit l'évêché à la Ville de Moûtiers en 1970-71, les archives prirent le chemin du Grand Séminaire. Ces déménagements successifs faits sans la responsabilité d'un archiviste soucieux de conserver le minimum de classement, expliquent le désordre dans lequel les archives étaient en 1978.

S'attaquer au classement de ces archives était donc oeuvre de patience et de méthode. Commencé dans le réduit du 1er étage, il allait être facilité par la création d'une véritable salle d'Archives au rez-de-chaussée : local vaste aménagé d'un rayonnage métallique, plus fonctionnel et stable.

Les soixante-dix mètres linéaires de rayons, non comptés ceux des Actes de Catholicité, sont déjà aux trois-quarts remplis. Dans un avenir assez court, il faudra prévoir une augmentation du nombre des rayons : ce qui est possible et relativement facile dans le local actuel.

La méthode de classement utilisée est celle proposée par le Secrétariat de l'Episcopat le 14 novembre 1961.

Le droit canon (can. 375 et 376,2) prescrit un inventaire des archives diocésaines. Mais pour la France, dans les années antérieures à 1960, une dizaine de diocèses seulement avaient un inventaire. En 1960-61, une commission de spécialistes laïques et ecclésiastiques, s'appuyant sur les idées exprimées dans le motu proprio *Pastoralis sollicitudo* de Jean XXIII (29/2/1960) établit un cadre de classement pour les archives diocésaines, qui fut diffusé par le Secrétariat de l'Episcopat. Dans son Congrès national, l'Association des Archivistes de l'Eglise de France y apporta des modifications en y ajoutant de nouvelles séries.

Pour désigner les différentes séries de classement, on a utilisé les lettres de l'alphabet. Pour mieux comprendre, j'indique les séries.

Série A : relations avec le Saint-Siège - Série B : relations interdiocésaines -
Série C : organisation territoriale du diocèse - Série D : Personnel (évêques, vicaires généraux, clergé, etc...) - Série E : Magistère épiscopal (mandements, lettres pastorales, etc...) - Série F : Contrôle épiscopal - Série G : Sacrements et Liturgie -
Série H : Formation du Clergé - Série J : Enseignement - Série K : Apostolat, oeuvres -

(*) Extrait de *Tarentasia Christiana. Bulletin des archives diocésaines de Tarentaise.*
Numéro II - mars 1983, pp. 1-4.

Série L : Temporel - Série M : Rapports avec l'autorité civile - Série O : Officialité - Série P : Dépôt des archives paroissiales - Série R : Religieux - Série S : Sectes et cultes non catholiques - Série Y : Iconographie - Série Z : Documentation historique.

A l'intérieur de chaque série, on a créé des sous-séries indiquées par des chiffres. Ainsi dans la série Z, on a 1 Z : monographies, 2 Z : notes d'érudits, 3 Z : papiers privés d'évêques, 4 Z : papiers privés de prêtres, 5 Z : papiers privés de laïcs. Autre exemple, pour la série G : 1G : administration des sacrements, 2G : liturgie, 3G : indulgences, 4G : reliques, dévotions, processions, 5G : Actes de catholicité, 6G : police du culte, sonneries, chapelles, cimetières, 7G : béatification. Toutes les séries ont plusieurs sous-séries. Et à l'intérieur de chaque sous-série, les archives sont classées en dossiers, qui reçoivent chacun un numéro. Lorsque le classement sera fait, progressivement les pièces seront numérotées dans chaque dossier.

Tout ce système permet d'ajouter de nouveaux documents dans chaque dossier et aussi de créer de nouveaux dossiers dans les sous-séries. Dans le cadre de classement, il était prévu deux séries de plus : Série AA : documents antérieurs à 1791 et Série BB : Documents de la période 1791- 1801. Nous avons jugé qu'il n'était pas nécessaire d'adopter ce système pour la Tarentaise, étant donné qu'en Savoie, les bouleversements révolutionnaires ont seulement commencé en septembre 1792. Alors les documents antérieurs à 1792 sont, selon leur contenu, insérés dans les séries en créant des sous-séries à lettres redoublées. Ainsi dans la série F (contrôle épiscopal) a été créée la sous-série 3 FF : visites pastorales des Archevêques des XVIIe et XVIIIe siècles. Dans la série H (formation du clergé) a trouvé place 2 HH : Grand Séminaire de Moutiers avant 1792.

Où en est actuellement le classement ?

Actuellement rares sont les papiers qui traînent encore et la presque totalité a trouvé place dans un dossier. L'inventaire des dossiers dans les sous-séries est en cours. Deux événements sont venus le stopper momentanément : un accident de santé m'a arrêté quatre mois et pendant plus de deux mois le local des archives a été encombré par les cartons de livres et de papiers provenant de l'hoirie de notre confrère décédé en 1982, le Chanoine Louis Pellicier. Je suis sur le point d'en terminer le tri. En tant qu'archiviste, je ne me plains pas de ce travail, parfois fastidieux. Car des dossiers ont pu être constitués et leur exploitation permettra une connaissance intéressante de l'histoire de la Haute Tarentaise (barrage, avènement du tourisme, etc....). Pour l'instant ces documents ne sont pas encore consultables. Nous reviendrons tout à l'heure au problème général de la communication des documents.

Actuellement un inventaire général des dossiers est en bonne voie. Mais à l'intérieur de chaque dossier la numérotation des pièces n'est pas faite. L'idéal serait d'indiquer sur la chemise du dossier le contenu de chaque pièce. Ce n'est pas réalisable pour une seule vie et pour moi, Dieu m'a déjà donné un avertissement. Il est donc préférable de faire rapidement un inventaire assez général, laissant aux chercheurs le plaisir de chercher dans les dossiers. Les seules précautions à prendre sont d'éviter les pertes et les fuites.

Nous envisageons, probablement au cours du printemps 1984, de consacrer un numéro de *Tarentasia Christiana* à l'Inventaire des Archives diocésaines proprement dites, c'est-à-dire sans la série P. La série P est consacrée aux dépôts d'archives paroissiales. Actuellement chaque paroisse du diocèse a au moins un carton, plus ou moins rempli, d'archives la concernant. Dans le dépôt diocésain les paroisses avaient chacune un dossier comprenant habituellement des questionnaires remplis par les curés précédant certaines visites pastorales, des dispenses de mariage accordées par Rome, des comptes rendus (assez rares) de visites de l'évêque, des papiers concernant le contentieux du curé (avec le maire ou autre), etc....

Depuis le début du classement, les archives de certaines paroisses ont été

mises en dépôt et leur classement a été fait immédiatement. Le meilleur exemple que nous pouvons citer est celui de Macôt. A l'automne 1981, l'abbé J. Veyrat a apporté en vrac les archives qu'il a retrouvées dans le presbytère de Macôt et dont il n'avait pas d'utilisation paroissiale (archives récentes). Actuellement cela fait une série d'une vingtaine de cartons sans compter les registres paroissiaux revenus des Archives départementales après filmage. Cet acte ajoute quelque chose à sa mémoire qui nous est chère. Plus nombreuses sont les paroisses qui ont laissé en dépôt les registres de catholicité à l'occasion du retour de Chambéry. Dans un prochain numéro de *Tarentasia Christiana* nous ferons le point sur les dépôts paroissiaux. Si jusqu'à présent nous n'avons pas insisté à temps et contre-temps pour l'apport à Moûtiers des archives des paroisses sans prêtre résidant en vue de leur sauvegarde, c'est qu'il ne nous était pas facile de les classer rapidement. Actuellement nous pouvons le faire dès réception. Je suis au local des Archives habituellement tous les mardis de 9h à 17 h. Eventuellement je puis aller les chercher.

La sauvegarde de la "mémoire ecclésiale" des paroisses passe par le dépôt des archives au Centre diocésain. Des placards humides détériorent les vieux papiers, les rats les réduisent en lanières pour fabriquer leur nid de reproduction, l'engouement actuel pour les vieilles écritures suscite des tentations de vol, les brocanteurs connaissent bien la valeur marchande de certains papiers. Je ne saurais trop rappeler le grave danger de disparition que courent les archives des paroisses sans prêtre résidant et même celles où un prêtre habite. Si on ne tient pas compte de cet avertissement, je le répéterai sans me lasser.

Si la rentrée des archives se fait rapidement pour l'ensemble des paroisses, en particulier celles sans prêtre résidant, il est possible d'envisager pour le début de 1985 un numéro de *Tarentasia Christiana* contenant la série P par ordre alphabétique des paroisses.

Communication des archives

Il est normal que les archives soient facilement accessibles aux chercheurs sérieux. Comme le dépôt de Moûtiers est en cours de classement, il n'est pas possible pour l'instant de les accueillir habituellement, sauf pour des cas précis et des recherches ponctuelles.

Cependant il est possible dès maintenant de fixer des règles qui sont d'ordre général et applicables pour tout dépôt d'archives. Celles-ci sont communicables sur place et ne sortent pas. Il est possible d'envisager leur prêt à un dépôt officiel d'archives, mais aux frais d'envoi du chercheur. Car les Archives diocésaines n'ont pas droit à la franchise postale administrative officielle.

Des conditions existent pour la consultation de certains dossiers d'archives récentes où le secret est exigé; cela concerne surtout des personnes encore vivantes; des clauses sont parfois mises au moment du dépôt, etc... Il n'est pas possible de tout indiquer dans ce domaine, qui relève aussi du droit commun de la conservation des secrets et de l'honneur des individus et des familles. D'ailleurs les Archives diocésaines, étant dans le droit français des archives privées, personne ne peut exiger leur communication. Comme on l'a déjà dit, sur le plan de la recherche il est normal d'ouvrir à l'historien les archives de l'Eglise. Mais l'archiviste, en accord avec l'autorité diocésaine, en règle les consultations, et celui-ci a un devoir de ne pas laisser ouvrir certains dossiers.

Certains confrères considèrent peut-être ce travail comme une "douce folie". Si je ne le faisais pas avec passion, j'aurais à m'attacher à cette collecte d'archives et à leur conservation par devoir. Je le dois à mon évêque qui m'a confié cette responsabilité, au diocèse de Tarentaise, qui, Cellule de l'Eglise Universelle, est le signe directement perceptible de l'histoire du Salut à tous ceux qui l'ont écrite avec dévouement et leurs sueurs, par leur fidélité au message évangélique. Archevêques illustres et évêques moins rayonnants dans leur ministère, prêtres célèbres et humbles curés des petites paroisses, paysans montagnards, essayant de rester fidèles aux exigences de leur religion dans un pays parfois âpre, sont présents au milieu de nous par les documents des archives. Leur fréquentation me donne la joie d'une longue tradition chrétienne, non simplement comme une consolation dans un monde qui s'en détache, mais surtout comme un encouragement à continuer à lutter pour transmettre le Message du Christ.

Marius Hudry.

A ARRAS

CHRONIQUE DES ARCHIVES DIOCESAINES

Les quelque trente articles qui ont paru depuis dix ans sous la rubrique habituelle "Chronique des Archives diocésaines" ont, semble-t-il, suffisamment renseigné les lecteurs de cette revue : les Archives diocésaines sont une machine qui tourne avec régularité, et plutôt vite, le chômage ne menace pas les responsables de ce service.

Dans la présente mise au point, nous aimons tout d'abord remercier tous ceux qui ont répondu à notre enquête et rempli le questionnaire sur "La sauvegarde des Archives paroissiales" (rares sont ceux qui ne l'ont pas fait; sans doute avaient-ils des excuses, de santé peut-être. En tout cas, il n'est jamais trop tard pour bien faire....). Ainsi, non seulement notre chancellerie sait maintenant tout ce qui demeure, en fait d'archives, dans l'immense majorité des presbytères qui ont toujours un occupant, mais les confrères changeant de résidence peuvent être mis au courant immédiatement et de ce qu'ils doivent trouver à leur arrivée dans le nouveau lieu et de ce qui a été versé auparavant aux Archives diocésaines ou mis en dépôt aux Archives du Pas-de-Calais.

A présent l'habitude est prise : si un prêtre de paroisse prend sa retraite ou décède, ses papiers personnels ayant trait aux différents ministères qu'il a remplis sont mis à l'abri, grâce à l'heureuse collaboration des membres de la Commission d'archives et d'histoire du Diocèse, des D.D.A.T. et des doyens, des parents et amis du confrère défunt ou retiré. Donnons un chiffre : à la date du 1er mai 1983, nous en sommes à la constitution du 343ème fonds de la série 4 Z, papiers privés des prêtres.

Registres historiques de paroisse ou dossiers annuels ?

L'attention de tous a été, bien des fois, attirée sur la valeur documentaire de premier ordre que présentent souvent les registres historiques de paroisse tenus généralement par les curés de chez nous depuis l'Ordonnance de Mgr Parisi en 1854, sur la prudence et la discrétion avec lesquelles ces registres doivent être maniés, puisqu'ils sont le type même du document confidentiel, "à usage interne". Aussi doit-on veiller avec soin à leur conservation; et, s'il y a danger d'égarement ou de perte, il ne faut pas hésiter à les verser aux Archives diocésaines - ce qu'un grand nombre a fait déjà, ou tout au moins à nous les communiquer pour qu'ils soient photocopiés ou microfilmés.

Soyons réalistes et reconnaissons qu'à présent si quelques-uns des prêtres de paroisse continuent la rédaction de leur registre, la grosse majorité l'a cessée, faute de temps, ou ne l'a même jamais commencée.

Il reste qu'aux yeux de beaucoup l'abandon de la tenue du registre de paroisse est regrettable. Et certains nous ont posé la question: n'y aurait-il pas une formule de remplacement, valable tout en étant moins lourde ?

Un dossier annuel

Cette formule existe, c'est celle de la constitution d'un dossier annuel où chacun range, selon les sujets et dans l'ordre chronologique, tout ce qui mérite d'être conservé selon cette double optique: je garde tout document qui me sera utile plus tard, me permet de jalonner ma propre route, d'une part et, de l'autre, tout ce qui sera sans doute éclairant pour mon successeur.

La rédaction personnelle s'ajoutant aux pièces elles-mêmes serait brève. Notre époque aime les chiffres, les statistiques; aussi ne craignons pas d'en citer. Par ailleurs, la presse est plus répandue, joue un plus grand rôle qu'au temps de Mgr Parisi: n'hésitons pas à faire de la découpe dans les journaux, à insérer des articles de presse dans notre dossier, sans jamais omettre, bien entendu, les références d'organe et de date.

Parmi les sujets susceptibles de toute façon de retenir l'attention, signalons:

Les changements apportés depuis Vatican II dans l'aménagement des lieux de culte, la liturgie: modifications du chœur, de la disposition de l'autel, achat d'un orgue, etc.

. La catéchèse est évidemment un point fort important: comment se fait l'éveil de la foi? Le nombre des catéchistes aujourd'hui par rapport à il y a cinq ans? Ce qui est mis à leur disposition pour les aider, les méthodes suivies? Au lieu des communions solennelles de jadis, que vise-t-on? Indiquer les difficultés rencontrées, l'évolution des mentalités chez les chrétiens affirmés et les autres.

. Les groupements existants. Quels sont les nouveaux, apparus ces dernières années, en Action Catholique, en spiritualité, etc.? Donner une idée de leur diversité, de la manière dont se font les réunions, leur rythme, leur animation.

. La pastorale des sacrements. Comment se fait la préparation aux baptêmes, aux mariages, ainsi que la manière de procéder lors des funérailles.

. La pastorale des malades. Quelle est à présent la place du laïc dans ce domaine? De même que vis-à-vis des isolés en général.

. Les immigrés. S'ils sont nombreux sur la paroisse, les chrétiens ont-ils été conviés à une action en leur faveur? De quelle manière?

On veillera toujours à signaler la place grandissante du laïc dans divers domaines, une action qui devient peut-être prédominante là où elle était inexistante il y a vingt ans. N'oublions pas cependant de montrer comment le prêtre continue de jouer son rôle, se montre soucieux d'animation spirituelle auprès des individus comme auprès des groupes, tout en étant déchargé de bien des tâches matérielles, spirituelles ou apostoliques même. Ne pas négliger non plus:

. La gestion financière de la paroisse. Qui en est chargé maintenant? Un comptable laïc? Un comité?

. Les relations avec les autorités civiles. Sont-elles devenues plus faciles, ou non? Dans quel domaine y a-t-il collaboration étroite? ou difficultés particulières? A l'occasion, faire état des élections à l'échelon local, tout en s'abstenant des jugements sur les personnes.

Là surtout où existe un conseil pastoral, on aura probablement à mettre des laïcs "dans le coup", en vue de la constitution de ce dossier, de la collecte de certaines pièces et de leur classement même. En ce cas, des règles de discrétion seront encore à respecter, par eux aussi, même si elles ne sont pas aussi strictes que lorsqu'il s'agit du registre historique de paroisse.

(Extrait de *Eglise d'Arras*, n° 11, 3 juin 1983).

J.-B. Logié - L. Berthe

- - - : - - -

A LYON

LE COIN DE L'ARCHIVISTE

Archives recueillies en 1981-1982 :

- LYON : Almanach des Amis de Guignol (12 volumes remis par Mle Michalon)
(de 1922 à 1944)
- Saint-Augustin : Assemblée de la Société civile des écoles chrétiennes de garçons (1879-1909) - Sté civile immobilière de la rue Grataloup (Historique de l'église, baux, mitoyenneté) (1850-1910) - Comptes de l'école de filles (1878-1900)
- Souvenirs de Mgr Chatelus (école de Fourvière) (remis à Fourvière)
- Bulletin paroissial (12 vol. remis par l'abbé Raclet).
- AMPLEPUISS : l'Echo d'Amplepuis 1909-1924 (cinq vol. reliés de M. Despierre).
- BLACÉ : Conseil de Fabrique (1889-1906) - Conseil de Paroisse (1907-1960).
- BRIGNAIS : Conseil de Fabrique (1816-1906) - Confrérie du Sacré-Coeur (1823-1879) - "Le Messenger de Brignais" (1910-1911; 1935-1940) - Cercle catholique (1908-1936).
- COGNYS : Création d'une fabrique constitutionnelle (1796) - Registres de la Fabrique (1805-1900) - Agrandissement de l'église (1843).
- COUZON-AU-MONT-D'OR : Catholicité (20 août 1799 à 1826, sauf 1811).
- CROIZET-sur-GAND : Catholicité 1797, 1800, 1802, 1808, 1810, 1813, 1817 à 1839, sauf 1825 et 1836; 1846.
- DAREIZÉ : Catholicité 1806 à 1873, sauf 1810, 1811 et 1812 - Fabrique 1870 à 1906.
3 vol. Relevés des Bap. Mar. et Sép. de 1640 à 1921.
1 vol. d'alliances et généalogies (XVIIe au XIXe s.).
- DECINES : Bulletin paroissial 1957-1964 (70 numéros).
- DENICÉ : Conseil de Fabrique 1839-1906; de Paroisse 1907-1960.
Reconstruction de l'église : 1861-1874.
- JARNOSSE : Bulletin paroissial 1907 à 1910; 1927 à 1964.
- JONAGE : Catholicité 1860-1929.
- MEYS : Feuille paroissiale 1949-1968 - Réparation de l'église (1963-1965)
Notes de sociologie.
- LE PERREON : Fabrique 1896-1906 - Mariages et Sépultures 1868-1923.
- POUILLY-sous-CHARLIEU : Catholicité 1793 à 1880 - Fabrique 1805-1847; 1850-1906.
- RIVERIE : Catholicité 1791-1874.
- RIVOLET : Fabrique 1805-1812, plan de 1806 - Reconstruction de l'église en 1826 et en 1866 - Catholicité 1802-1867.
- ST. BONNET-LE-TRONCY : Catholicité 1811-1818; 1829 à 1832, 1835, 1849.
Antiphonaires et Graduels.
- Ste CATHERINE/RIVERIE : Catholicité 1803-1804; 1809-1887.
- ST. CHRISTOPHE-LA-MONTAGNE : août 1797 à 1832 (don des A.D. Rh.).
- SAINT-VERAN : Catholicité 1824 à 1873. Fabrique ou Conseil Par. 1892-1948.
- TERNAND : Catholicité 1879-1898.
- VAULX-EN-VELIN : Catholicité 1803-1859; plusieurs volumes de 1860 à 1922 (varia).
- SEMINAIRE ST. JODARD : Coutumier (1827-1834) - Notice historique (1841) - Palmarès (1828-1895) - Notes abbé Saurin (1840-1854) - Très nombreuses listes et photos (celles des missionnaires ont été remises rue Sala (O.P.M.)).

Merci aux nombreux confrères qui, souvent, nous apportent eux-mêmes leurs archives.

(Extrait de *Eglise de Lyon*, n° 1, 7 janvier 1983)

BIBLIOGRAPHIE

Le centenaire de l'ouverture des Archives vaticanes

- Fabrizio MANCINELLI et Juan CASANOVAS.- *La Torre dei venti in Vaticano.*- Vatican, 1980, 51 p.

Le centenaire de l'ouverture des Archives vaticanes n'avait pas été seulement l'occasion d'agrandir les locaux de l'Archivio et de présenter dans le vestibule des nouveaux locaux, installés sous le cortile della Pigna, l'exposition dont le catalogue a déjà été évoqué dans ce bulletin (XVIII-68). Ce centenaire a été aussi l'occasion de restaurer (1977 - 1979) la Tour des vents, que présente ce Guide.

C'est pour y faire des observations astronomiques et météorologiques que cette tour rectangulaire de 73 mètres de hauteur fut construite sur l'ordre de Grégoire XIII de 1578 à 1580. C'est donc aussi maintenant le 4^e centenaire de cette construction. Dans cette tour, l'astronome Ignazio Danti, dominicain, démontra au pape que l'équinoxe astronomique de printemps ne tombait plus le 21 mars - date fixée d'après les indications du concile de Nicée -, mais le 11 mars. La réforme de l'antique calendrier julien, dont il était question depuis déjà un certain temps et qu'il s'agissait précisément de déterminer, fut alors décidée pour la nuit du 4 au 15 octobre 1582 (la nuit où mourut sainte Thérèse d'Avila). Dans une autre salle de cette tour, Danti installa un anémomètre (d'où le nom de "tour des vents"). Et, pour remplacer l'Observatoire du Collège romain (coupé du Vatican par suite de la prise de Rome), Léon XIII, qui pour son jubilé sacerdotal en 1888 avait reçu de nombreux dons de la part de plusieurs astronomes, décida d'établir au sommet de la tour, l'Observatoire du Vatican qu'il installa le 14 mars 1891 et qui devait y rester 15 ans (avant d'être transféré dans le palais d'été de Léon XIII, par suite du perfectionnement des instruments astronomiques).

Outre son utilisation à des fins scientifiques, cette tour est intéressante par toutes les traces historiques qu'elle conserve. Les fresques ne sont pas seulement des témoins de la peinture du XVI^e siècle : sur un mur, par exemple, on peut voir la basilique Saint-Pierre, encore inachevée, au moment où l'artiste faisait la fresque; la salle dite du Méridien (un méridien nord-sud est tracé sur le sol; et un trou dans le mur du Midi laisse percer un rayon de lumière qui, atteignant le sol, permet de déterminer la hauteur du soleil, le jour et l'heure) est ornée de fresques dont l'intention allégorique est marquée par le climat de la Contre-Réforme : ainsi, au Nord, "le souffle de la tramontane qui représente les hérésiarques nordiques", avec la légende "Ab aquilone omne malum", inscription qui fut effacée lorsqu'Alexandre VII y logea la reine Christine de Suède. Est-ce que ce n'est pas aussi dans cette tour que Galilée avait été logé trois semaines, au moment de son procès ? C'est encore dans cette tour, en tout cas, que logeront au XIX^e s. plusieurs archivistes qui auront ainsi une communication directe avec l'Archivio.

Le texte des deux auteurs (l'un, des Musées du Vatican; l'autre, de l'Observatoire du Vatican) est complété par plusieurs reproductions de fresques de cette Tour des vents ... ce qui pourra être utile à tous ceux qui n'auront pas l'occasion de pénétrer dans les lieux.

- Owen CHADWICK.- *Catholicism and history. The opening of the Vatican archives.*- Cambridge University Press, 1978, VI + 174 p.

Il s'agit d'une série de conférences données à l'Université d'Oxford en 1976, c'est-à-dire presque un siècle après l'ouverture des Archives vaticanes aux chercheurs.

En guise d'introduction, l'A. évoque les problèmes posés à toutes les institutions par la question de l'ouverture de leurs archives et les requêtes de l'histoire moderne; puis, il rappelle la constitution et l'importance des archives vaticanes,

leur disjonction d'avec la bibliothèque vaticane, l'inventaire de Garampi sous Benoît XIV. Il arrive ainsi au transfert napoléonien et aux dommages qu'il a entraînés (pertes, destructions, mises en vente, etc.) ; il ne cache pas la volonté française d'exhumer des documents susceptibles de jeter le discrédit sur les papes, en montrant comment ils avaient abusé de leur pouvoir spirituel contre l'autorité des rois et la paix des peuples (cf. les instructions de Daunou) ; d'où aussi l'acharnement sur les papiers de l'Inquisition, et en particulier sur les dossiers du procès de Galilée, copiés, traduits, partiellement publiés, et dont les originaux, partis à Prague, puis à Vienne, sont finalement revenus à Rome en 1843 - au moins partiellement.

Entre-temps, le développement des nationalismes avivait chez les historiens le désir de chercher dans les Archives vaticanes (auxquelles l'accès était alors interdit sous peine d'excommunication) ce qui concernait l'histoire de leur nation. C'est ainsi qu'en novembre 1822, un protestant allemand, G.H. Pertz, fondateur de la collection des *Monumenta Germaniae historica*, eut accès non pas directement aux archives, mais à l'appartement de l'archiviste Marino Marini où il recopiait dans les registres d'Honorius III ce qui concernait l'histoire de la Germanie. Progressivement d'autres pays cherchèrent à obtenir des copies de ce qui concernait leur histoire : l'Angleterre, la France, la Sardaigne, Prague, Vienne, la Russie. Marino Marini organisait la copie....

A sa mort, en 1851, Augustin Theiner lui succéda. Logé dans la Tour des vents, cet oratorien de Silésie invitait ses hôtes à monter les 204 marches qui permettaient d'accéder à son logement.

Après des tergiversations relatives à la publication du dossier Galilée, c'est la communication des actes du concile de Trente qui éveille des convoitises et soulève d'innombrables problèmes : déjà intéressants pour l'histoire des diverses nations européennes, pour l'histoire de la Contre-Réforme, pour l'histoire de l'anglicanisme, ces documents, à l'heure de Vatican I, apparaissent comme devant être prometteurs pour étudier le déroulement du concile précédent ; du côté de la majorité comme du côté de la minorité on cherche à y recourir ; des rumeurs, des publications, des pamphlets s'entrecroisent : Theiner, soupçonné d'attiser le feu, doit remettre les clefs de l'Archivio et la porte de communication de son appartement avec les archives est murée ; c'est au retour d'un séjour chez Mgr Strossmayer qu'il mourra en 1874, ayant reçu du pape une bénédiction sur son lit de mort à Cività-Vecchia.

La prise de Rome avait fait craindre pour les archives. Mais la vie reprend. Et un anglais, Stevenson, en 1872, obtenait des copies de documents du temps d'Henri VIII. A cette époque, si le Kulturkampf dessert l'Allemagne, c'est bientôt l'heure où commence à fonctionner l'Ecole française : en 1877, un de ses membres se voit attribuer un siège dans la salle de lecture de la Bibliothèque vaticane et par la fenêtre voisine il reçoit en consultation les registres d'Innocent IV.

Dans le premier consistoire après son élection, Léon XIII crée cardinal Jozef Hergenröther, professeur d'histoire de l'Eglise à Würzburg ; et le 10 juin 1879 il le charge des archives. Dès lors, la porte va s'ouvrir progressivement ; en 1880 une salle de travail est installée pour les chercheurs (mais, jusqu'à l'hiver 1900, sans chauffage par crainte de l'incendie) ; le 1er janvier 1881, la porte est officiellement ouverte, bien que l'écriteau interdisant l'accès aux archives sous peine d'excommunication doive être enlevé seulement le 16 avril 1920. Le 18 août 1883, Léon XIII publie le bref *Saepenumero considerantes* sur les études historiques.

Le 27 janvier 1879, Ludwig von Pastor avait été admis à consulter les registres des papes pour son *Histoire des papes*, dont le premier volume, publié en 1886, lui vaut le bref de Léon XIII du 20 janvier 1887 que reproduisent les éditions ultérieures. Le tome III abordait le pontificat d'Alexandre VI : cette étude commencée le 24 avril 1888, fut terminée le 17 juin 1892 ; le volume fut publié en 1895. Mais que d'avatars pour les registres d'Alexandre VI, qui étaient conservés non au Vatican, mais au Latran ! C'est encore une intervention personnelle de Léon XIII qui les fait verser au Vatican et les ouvre à la recherche (le 23 mai 1921 le cardinal Gasquet permettra la publication de toute la correspondance d'Alexandre VI, même ses lettres

avec Julie Farnèse). Quant à Pastor, tout en continuant ses recherches et publications pour son *Histoire des papes*, c'est seulement le 16 mai 1921 qu'il pénétrera dans le dépôt des archives et qu'il admirera les fresques qui en ornent les salles !

A l'heure de la Contre-Réforme, Rome n'était pas loin de détenir la clef de la politique européenne. Au XVIII^e siècle, Rome pouvait paraître le centre de l'art européen et de l'archéologie. Au XIX^e siècle Rome devenait le centre des études historiques.

Cet ouvrage rigoureux, à la documentation abondante puisée aux meilleures sources, s'achève par un précieux index. "Qu'on ne dise rien de faux, qu'on ne taise rien de vrai", disait Léon XIII dans le bref de 1883. L'auteur, dans un épilogue, évoque les difficultés de la tâche de l'historien !

Instruments de recherche

- Christiane DEMEULENAERE-DOUYERE.- *Guide des sources de l'état-civil parisien.* - Paris, 1983, 70 p. + 26 illustr.

La disparition, en mai 1871, de la série des registres paroissiaux antérieurs à 1792, puis de la double série des registres jusqu'en 1859, avait laissé - chose inouïe - la capitale de la France sans état civil. Au lendemain du désastre débuta une campagne de reconstitution qui put fournir, en 1897, quelque 3.000.000 actes, soit à peu près un tiers de la totalité de ceux qui avaient été détruits; en dépit d'une seconde reconstitution et de collections diverses, l'ancien état civil ne put jamais être complètement reconstitué, et c'est d'autant plus regrettable que l'incendie anéantit également des collections entières de registres de vêtements et de professions de certains ordres, tel celui des Capucins.

Le présent Guide fait le point des diverses reconstitutions; aussi est-il un instrument de recherche indispensable pour effectuer des travaux d'ordre biographique ou généalogique. Après un aperçu rapide sur les tentatives pour rendre à Paris un état-civil, nous avons ainsi l'indication du contenu succinct des autres séries conservées aux Archives de Paris, ainsi que les fonds à consulter dans le même dépôt, en particulier le fonds des insinuations conservé à partir de 1704, pour les testaments, aux Archives de Paris, ainsi que les papiers de l'enregistrement moderne.

Il faut aussi tenir compte de ce que les Archives nationales et les grandes bibliothèques parisiennes (Bibliothèque nationale, Arsenal) contiennent plusieurs collections d'extraits concernant les paroisses de Paris et certains ordres religieux; et là encore, ce Guide s'avère des plus précieux puisqu'il en donne et la liste et les cotes. Signalons enfin que, sur le plan strictement religieux, l'Annexe II donne un état des registres paroissiaux déposés par l'Archevêché de Paris aux Archives de la ville, et de ceux conservés dans les paroisses avec les dates extrêmes, ce qui renseigne tout de suite le lecteur sur l'existence de ces registres et leur étendue dans le temps. Le même travail a, d'autre part, été réalisé pour les hôpitaux.

Enfin, un certain nombre d'adresses utiles complètent ce Guide: celles des maieries annexes et des paroisses, des bureaux de succession de l'Enregistrement, des cercles généalogiques de Paris et de province. Ajoutons la concordance entre les anciens et les nouveaux arrondissements.

Ce Guide comporte aussi quelques illustrations: 23 reproductions photographiques d'actes de personnages célèbres: acte de naissance de Baudelaire, de Mérimée, d'Alfred de Musset; de décès de Louis XVI et de Marie-Antoinette, de Masséna, du maréchal Ney etc... ainsi que 3 plans de Paris (avant l'annexion de certaines municipalités devenues arrondissements; la capitale en 1859 avec l'indication de ces nouveaux arrondissements, enfin la carte des paroisses en 1856).

En définitive, un instrument de travail indispensable pour toute recherche dans l'état civil et religieux de Paris.

Jean Mauzaize

- Cahiers salésiens. Recherches et documents pour servir à l'histoire des Salésiens de don Bosco dans les pays de langue française. N° 8-9 (avril-oct. 1983) : *Répertoire analytique des lettres françaises adressées à don Bosco en 1883.* - Lyon, 1983, 172 p.

A l'occasion du centenaire du voyage de don Bosco en France, en 1883, le P. Francis Desramaut, bibliothécaire de l'Institut catholique de Lyon, vient de dresser un inventaire analytique, non seulement des 540 "lettres envoyées de France à don Bosco" conservées aux Archives centrales salésiennes, mais encore des lettres françaises de, ou sur, 1883 et disséminées dans le fonds don Bosco, et aussi de quelques documents français, inconnus ou oubliés, sur ce voyage de 1883.

Cet inventaire permet de découvrir :

- 1) un voyage en Ardèche, mais non un voyage en Belgique (qui fut escompté certes, mais non réalisé);
- 2) quelques précisions sur le séjour parisien;
- 3) la raison du refus de don Bosco de se rendre au Sacré-Coeur de Montmartre;
- 4) le passage de don Bosco à Dôle les 29 et 30 mai 1883.

Après une introduction sur le fonds des lettres françaises de 1883, vient le répertoire, puis une publication des 14 documents français jamais publiés, enfin un index des noms de personnes, de lieux, de périodiques.

Instrument de travail utile, non seulement pour ce voyage de don Bosco, mais aussi pour le contexte français qu'il a rencontré.

- Ambrogio ALBANO.- *AGMAR : Répertoire analytique : des chapitres généraux S.M.* - Rome, 1982, 528 p.

On sait l'intérêt des répertoires (cf. Bulletin XII - 25, XVIII.65 - 66) que publie avec régularité le P. Albano, archiviste des Marianistes.

Dans ce 6e volume, il s'agit des 1584 pièces concernant les onze premiers chapitres généraux de la Société de Marie de 1845 à 1896 (boîtes 51 - 56). Il n'y a pas seulement une description technique de chaque pièce. De brèves introductions, des notes, des tableaux (de réponses à des consultations, de motions présentées, etc.), des renvois à d'autres documents ou à diverses annotations, attirent l'attention sur telle ou telle particularité de l'une ou l'autre pièce.

Les 100 dernières pages contiennent, avec renvoi aux cotes des documents, plusieurs tables : table des chapitres généraux, table des noms de personnes et de communautés, table chronologique des documents (pp. 437 - 484), tables de la correspondance (par auteurs, et par correspondants), tables alphabétiques des évêchés et des évêques, table des circulaires des supérieurs généraux, table des mémoires. Enfin, le fac-similé de trois documents.

En révélant, d'une manière complète et ordonnée, l'existence des documents et leur intérêt, c'est la matière de l'histoire de la congrégation qui apparaît : à travers les traces documentaires de sa vie interne, de ses fondations, de ses difficultés, de ses hésitations, de ses relations, c'est déjà même parfois l'esprit de l'institut qui affleure. C'est dire l'intérêt de cet instrument de recherche.

- Joseph J. GROSS.- *The Trinitarian apostolate of ransom-activity and mercy-work during the Order's first centuries and Bibliographia specialis de redemptione captivorum.* - Rome, 1982, 32 + 7 p.

Le P. Joseph J. Gross, membre du Conseil général de l'Ordre Trinitaire, est un médiéviste; il est directeur de l'Institut historique des Trinitaires. Il publie aujourd'hui le texte du rapport qu'il a présenté à la rencontre internationale organisée sur l'apostolat du rachat des captifs de l'Ordre trinitaire.

Ayant rappelé le contexte de la naissance de l'Ordre (dans le courant des ordres militaires), les premières approbations pontificales, les premières fondations (dans la première génération il y a déjà 17 hospices sur 43 fondations), l'A. cherche à dégager les orientations apostoliques de l'Ordre dans les différentes sortes de commu-

nautés (chacune étant autonome) : les maisons de vie commune, les oeuvres de miséricorde (hospices et hôtels-Dieu), le rachat des captifs (tâche à laquelle toutes les communautés devaient apporter leur contribution).

La "bibliographie spéciale" concernant le rachat des captifs, qui constitue la 2e partie de ce travail, contient la liste des 73 ouvrages publiés sur le sujet de 1597 à 1982 et qui se trouvent dans les archives de la maison généralice. C'est un instrument de travail utile.

Publications de textes

- Joseph J. GROSS.- *The Trinitarians' rule of life: Texts of the six principal editions.* - Rome, 1983, 64 p.

L'A. publie ici le texte des 6 éditions principales de la règle trinitaire :

- d'après les registres du Vatican, les règles de 1198 et de 1217, dont le texte intégral a été repris dans les lettres d'approbation d'Innocent III et d'Honorius III;
- d'après l'original conservé aux Archives nationales à Paris, la règle de 1267, qui est une révision faite à Paris de la règle initiale et qui a été ratifiée et promulguée par Clément IV;
- et 3 règles des Trinitaires déchaussés espagnols intégrées dans les lettres d'approbation de Paul V et d'Urbain VIII :
 - * celles de 1619 et de 1631, dont l'original est conservé aux archives de San Carmino à Rome
 - * et celle de 1628, dont l'original est conservé aux archives générales de la maison de Madrid des Trinitaires déchaussés.

Cette publication des six éditions de la règle trinitaire offre ainsi un instrument de travail privilégié non seulement pour une histoire de l'Ordre, mais encore pour l'aggiornamento que se prépare à réaliser le tout prochain chapitre général de l'Ordre.

Dans les diocèses

- Camille FABRE.- *L'abbé Dugoujon, chrétien et socialiste?* Extrait de "Eglise de Guadeloupe", Bulletin religieux du diocèse, n° 342, 1e quinzaine d'oct. 1982.

Le P. Camille Fabre, archiviste diocésain de Basse-Terre, qui est en train de préparer une étude sur le "mystérieux M. Dugoujon", donne dans le bulletin diocésain un premier aperçu des résultats de la recherche qu'il a entreprise, pour compléter ce qui manque aux archives du diocèse. Mais ce ne sont encore que quelques bribes.

Originaire du diocèse d'Auch, Dugoujon est entré chez les Pères du Saint-Esprit (dont les archives semblent ne contenir que peu de documents de, ou sur, lui); arrivé en 1840 à la Guadeloupe, il découvre la réalité de l'esclavage : d'une part, la manière dont sont généralement traités les noirs; et, d'autre part, les possibilités d'apprendre qu'ont les enfants noirs (au catéchisme à Basse-Terre, dans les classes des Frères de Ploërmel), le zèle pastoral de certains prêtres, et les lettres de Grégoire XVI (qu'il ignorait!).

De retour en France en 1842, il quitte les Spiritains à qui il reproche leurs complaisances pour le système esclavagiste et il entre chez les Pères de Sainte-Croix, récemment fondés au Mans par le P. Basile Moreau.

Tandis qu'il rédige ses notes qui paraîtront en 1848 sous le titre de "Lettres sur l'esclavage dans les colonies françaises", il a l'occasion de présenter aussi la doctrine de l'Eglise en faisant ressortir par contraste les connivences de quelques membres du clergé avec l'ordre établi.

La Révolution de 1848 lui vaut d'être nommé, par le ministre de la Marine et des Colonies, préfet apostolique en Guadeloupe. Bien qu'il plante des arbres de la

liberté, il est victime d'intrusions de l'administration civile dans le gouvernement ecclésiastique qui lui incombe, de campagnes et même de calomnies lancées contre lui dans l'opinion; il est conduit au bateau le 24 janvier 1849 avec quelques fonctionnaires en disgrâce. Quelques mois plus tard, il quitte la congrégation de Sainte-Croix du Mans. On perd sa trace au début de 1851.

Bien des documents donc à retrouver ! Bonne chasse au P. Fabre ! Et merci d'avance à ceux qui lui indiqueraient des documents ou lui enverraient, avec la cote, l'une ou l'autre photocopie (B.P. 50. BASSE-TERRE. CEDEX)

- *L'Anjou religieux et les orfèvres du XIXe siècle.* - Inventaire général de la Région des Pays de la Loire, Angers, 1983, 190 p.

Fruit d'une très large collaboration, une exposition vient d'être organisée au Musée des Beaux-Arts d'Angers, présentant l'orfèvrerie religieuse au XIXe s. dans la région. En voici le catalogue.

Le succès de cette entreprise se justifie, non seulement par ses qualités certaines, mais aussi par l'esprit dans lequel elle fut réalisée et dans lequel est publié ce catalogue. "Recenser, étudier, faire connaître dans un contexte de recherche scientifique pure excluant toute préoccupation d'ordre administratif ou fiscal, toute oeuvre, quels que soient son auteur et son époque, dont le caractère artistique, historique ou archéologique permet de considérer qu'elle constitue un élément du patrimoine artistique de la Région des Pays de la Loire." Et un moyen d'exclure "toute préoccupation d'ordre administratif ou fiscal" a été pris : "aucune localisation des objets n'a été mentionnée hormis pour le trésor de la cathédrale d'Angers! On retrouve donc, dans un tout autre contexte, une exigence quelque peu analogue à celle qui avait amené à indiquer tout simplement "collection carmélitaine" lors de l'exposition, organisée à Paris, sur "l'art du XVIIe siècle dans les Carmels de France" (cf. Bulletin XIX - 53).

L'exposition de l'orfèvrerie religieuse en Anjou au XIXe siècle témoigne éloquemment de l'évolution qui a marqué l'art religieux au XIXe siècle. Après un prolongement de l'art classique du XVIIIe siècle, sous l'épiscopat de Mgr Montault, on passe au milieu du XIXe siècle, sous l'épiscopat de Mgr Angebault, à l'influence du néogothique, lancé en France par suite de la rencontre de l'abbé de Dreux-Brézé, nommé en 1850 évêque de Moulins, avec l'orfèvre parisien Placide Poussielgue-Rusand.

Quelques notices introductives, dont une de l'abbé Antoine Ruais - conservateur départemental des Antiquités et Objets d'art de Maine-et-Loire - sur "l'orfèvrerie et les évêques d'Angers", ainsi qu'un tableau de 33 poinçons d'orfèvres identifiés (3 angevins, 2 lyonnais, les autres étant parisiens) préparent à l'étude du catalogue, dont chaque notice (avec la date de l'oeuvre, le poinçon de l'orfèvre, etc. et la reproduction photographique) comporte une description attirant l'attention sur les particularités. Pour terminer, un glossaire, une bibliographie et un index, font de ce catalogue une source documentaire précieuse.

- Jean-Claude MEYER.- *La vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution (1789 - 1901).* - Université de Toulouse-le-Mirail, 1982, XII + 623 p.

La thèse de J.-C. Meyer veut étudier, dans son ensemble, la vie religieuse durant la Révolution de la Haute-Garonne. Il a eu recours aux Archives nationales, aux Archives départementales, aux Archives municipales de Toulouse, aux archives de l'Aa de Toulouse - conservées chez les Jésuites de la rue des Fleurs -, aux archives de Saint-Sulpice, aux archives provinciales des Filles de la Charité. Il a consulté les journaux de la période révolutionnaire et les recueils de documents de l'époque (cahiers de doléances, vente des biens nationaux, correspondances, etc.), les études antérieures et notamment celles qui concernent l'histoire régionale et locale. Il a essayé de comprendre les faits et les attitudes; il essaye de les faire comprendre.

L'attitude du clergé, confronté aux exigences de la Révolution commençante, est étudiée avec nuances : la distinction entre la sympathie pour les idées politiques nouvelles et la résistance à une entreprise schismatique met en lumière la crise de

conscience qui divise le clergé. L'évêque constitutionnel Sermet éprouve bien des difficultés, non seulement de la part du clergé insermenté - majoritaire - et des fidèles qui le suivent, mais aussi par suite des ingérences du pouvoir civil. Bientôt, d'ailleurs, les deux Eglises, séparées, se trouvent progressivement réunies dans une même proscription et une même répression.

Secrètement soutenu par l'Aa cléricale, l'abbé du Bourg, responsable de l'Eglise réfractaire, réussit à faire héberger 400 ecclésiastiques et religieuses dans la seule ville de Toulouse. D'ailleurs les enfants continuent d'être baptisés, signe de la vitalité du christianisme populaire. Et la tolérance issue de la convention thermidorienne voit surgir à Toulouse une réorganisation spontanée du culte autour des prêtres insermentés; tandis que l'évêque Sermet écrit le 15.4.1795: "Je ne vois que 5 ou 6 prêtres vertueux et éclairés avec lesquels je cherche, mais sans espérer d'y réussir, les moyens de pacification, n'ayant ni crédit ni autorité." La nouvelle application des mesures de proscription contre les prêtres réfractaires se heurte à l'opposition populaire, surtout dans les campagnes; et l'apparent regain d'influence de l'Eglise constitutionnelle, d'oct. 1795 au printemps 1796, n'apparaît que lorsqu'elle est seule à pouvoir célébrer le culte public. Mais le retour à la paix religieuse voit une réorganisation de l'Eglise réfractaire, et l'effondrement de l'Eglise constitutionnelle, qui est même dépourvue de soutien officiel. Quant à la reprise de la lutte anti-catholique par le Directoire, elle se heurte à la vitalité du sentiment religieux dans la population.

Ainsi, cette décennie a d'une part manifesté dans beaucoup de cas la vigueur proprement religieuse de la résistance à la lutte anti-religieuse et l'enracinement du catholicisme populaire; et cependant cette période a, d'autre part, contribué à vulgariser l'incrédulité et à provoquer dans les coutumes (p. ex. les formes testamentaires) une certaine désacralisation qui a amené une frange de la population, en milieu urbain, à se détacher de l'Eglise, ce dont les conséquences apparaîtront à plus long terme.

Riche d'une documentation étendue scrutée avec perspicacité, cette étude atteint déjà parfois la vie religieuse dans ce qui lui est propre.

- Félix BONAFÉ (avec la collaboration d'André SCHUH). - *Le cardinal Morlot, archevêque de Paris, grand aumônier de l'empereur. Une vie, une époque.* - Orbec, 1983, 512 p.

Né à Langres le 28.12.1795, Nicolas-Magdeleine Morlot entre au séminaire à Dijon (le diocèse de Langres, qui ne sera rétabli qu'en 1822, est alors incorporé à Dijon). Ordonné prêtre à Autun le 27 mai 1820, il débute son ministère sacerdotal à Dijon, où il devient rapidement vicaire général. Mais la nomination de Mgr Claude Rey, évêque de Dijon de 1832 à 1838, provoque beaucoup de difficultés avec lesquelles est aux prises l'abbé Morlot, qui n'est plus vicaire général. En 1839, il devient évêque d'Orléans; en 1843, archevêque de Tours (il préside à ce titre le concile provincial de 1849, tenu à Rennes, qui n'est pas encore archevêché); cardinal en 1853 (n'avait-il pas quelque peu adulé le prince-président?); en 1857 il succède sur le siège de Paris à Mgr Sibour (poignardé à Sainte-Geneviève au cri de "A bas les déesses" par l'abbé Louis Verger espèce de fou pseudo-mystique haineusement hostile à l'Immaculée Conception). Bientôt le cardinal Morlot est nommé grand aumônier de la maison de l'empereur. Il meurt le 29 décembre 1862, deux jours après avoir reçu, sur son lit d'agonie, la visite de l'empereur.

C'est en annaliste et en chroniqueur que l'A. présente cette biographie. Et l'on suit ainsi, de siège épiscopal en siège épiscopal, Mgr Morlot mêlé à toutes les questions qui agitent l'Eglise de France de son temps: de tendance gallicane, il apparaît pondéré dans ses jugements et prises de position, soucieux de soutenir l'ordre social (plus qu'attentif à l'évolution en cours) par la force morale et d'atténuer les tensions entre l'Eglise et l'Etat. Sa correspondance avec son ami bourguignon Théophile Foisset permet, au fur et à mesure, de pénétrer ses intentions. Au passage, les virulentes attaques de Wladimir Guettée contre Morlot sont balayées.

A cet ouvrage fervent, riche de faits présentés presque au jour le jour, on pourra tout de même regretter qu'il manque bien des références précises (c'est d'autant plus regrettable qu'un certain nombre de documents intéressants, voire d'assez longs extraits de lettres, sont cités presque de page en page) et un index.

En Basse-Normandie

Dans un récent numéro des "Cahiers percherons", vient de paraître un article intitulé "Mémoires d'un ancêtre, ou les tribulations d'un instituteur percheron, Louis Arsène Meunier, 1801 - 1887". Dans le même temps, plusieurs numéros récents de la revue "Le Pays Bas-Normand" publiaient une série d'articles sur "Les inventaires de 1906 dans l'ancien arrondissement de Domfront".

Pour une juste appréciation de ces articles, regrettablement tendancieux et maladroitement polémiques, il sera utile de se référer aux mises au point de l'abbé Pierre Flament, président de la Société historique et archéologique de l'Orne en même temps qu'archiviste du diocèse de Sées, et aux remarques du docteur Jean Fournée, spécialiste d'histoire locale. Ces réponses ont paru dans les mêmes publications.

A ce propos, il peut être aussi opportun de signaler que "la constatation de certaines convergences" n'est pas sans faire se poser certaines questions, fort pertinentes, aux auteurs de ces mises au point....

Chez les religieux

- Anne-Christine PELLESCI.- *Une parole de feu. Marie Rivier, fondatrice des Soeurs de la Présentation de Marie.* - Paris-Montréal, 1983, 208 p.

Marie Rivier, la fondatrice des soeurs de la Présentation de Marie (de Thueyts, puis Bourg-Saint-Andéol), vient d'être proclamée bienheureuse le 23 mai 1982. Il est donc particulièrement opportun qu'une des religieuses de la congrégation se soit - selon l'expression de Mgr Jean Hermil, évêque de Viviers, qui présente l'ouvrage - "employée à contempler et à écrire l'action de l'Esprit-Saint à travers les charismes de Marie Rivier"; car c'est bien cela qui éclate chez Marie Rivier, placée depuis sa plus petite enfance "au coeur du mystère de la croix du Christ, avec Marie". Etant donné ce climat assez exceptionnel, voire déconcertant, il est sans doute d'autant plus heureux que cet ouvrage se soit voulu, non pas hagiographique - au sens "apologétique" du terme -, mais très rigoureux dans son recours aux sources pour les faits et les paroles.

Née le 19.12.1768 à Montpezat (Ardèche), infirme à 16 mois au point de ne pouvoir se déplacer seule, elle se tourne vers Marie: "Si tu me guéris, je te ramasserai des petites et je leur ferai l'école, et je leur dirai de bien t'aimer." Elle est guérie et fonde une congrégation enseignante: en pleine Révolution, elle ouvre une école à Thueyts; les "cinq pauvres filles" qui, après leurs premiers efforts, se consacrent à cette tâche le 21 novembre 1796, seront le noyau initial d'où seront sorties, toujours dans le dénuement le plus total, une douzaine de fondations dès avant 1802. Elle est encouragée par le pape en 1804, protégée d'ailleurs bientôt par les autorités civiles. Et ce ne sont pas seulement des écoles qu'elle ouvre, ce sont des retraites qu'elle prêche et "elle prend le parti d'inaugurer ses fondations par une mission" (p. 99). En 1810, on compte déjà une cinquantaine d'écoles; en 1820, il y en a 88. Les développements de la congrégation, qui en 1818 comptait déjà 100 professes, amènent Marie Rivier à acheter pour la maison-mère une maison plus grande, l'ancienne Visitation de Bourg-Saint-Andéol, désaffectée à la Révolution. Reconnaissance royale de la congrégation par ordonnance du 29.5.1830, approbation pontificale le 6.5.1836. Lorsque Marie Rivier meurt le 3.2.1838, la congrégation compte 140 maisons. Aujourd'hui, en 17 pays, plus de 2500 religieuses sont réparties en 222 maisons. Une grande oeuvre, qui dure et se développe depuis près de deux siècles, à partir de moyens très pauvres.

Cet ouvrage, alerte et rigoureux, le fait percevoir, en disant simplement ce qui fut.

- Jean-Marc DELAUNAY.- *De nouveau au sud des Pyrénées : congrégations françaises et refuges espagnols, 1901 - 1914*. Extrait de "Mélanges de la Casa de Velasquez", t. XVIII, 1982, pp. 259 - 287

Après les expulsions de 1880 (cf. Bulletin XVIII.73-74), voici celles de la Séparation. Un fait nouveau marque ce nouvel exode, c'est la manifestation d'un anticléricalisme espagnol officiel (bien qu'un projet de loi arrive à être publié, sans avoir été ni approuvé, ni même discuté!) et démonstratif (la "semaine tragique" à Barcelone, du 26.7 au 1.8.1909, atteint plusieurs maisons françaises). Mais l'article 3 du décret royal du 20 septembre 1901 rend nécessaire pour les religieux étrangers un certificat d'inscription des consulats de leur nation; l'accueil officiel des religieux français soulevait ainsi une question relevant des relations entre le Saint-Siège et l'Espagne, donc du concordat espagnol. Dans les faits, grande a été l'hospitalité des espagnols à l'égard des milliers de religieux français réfugiés dans leur pays. S'ajoutant à une dizaine d'instituts déjà fortement implantés en Espagne (est-ce alors d'exil qu'il faut parler, ou bien de développement? cf. n.48, p.269), on a pu recenser 23 congrégations masculines et 41 féminines, qui ont ainsi bénéficié de cette hospitalité pour 328 de leurs communautés (133 dans le Pays Basque, 115 en Catalogne, et jusqu'aux Canaries). Les implantations scolaires furent les plus nombreuses; pour les services hospitaliers et oeuvres caritatives cet exil apporta un renfort à des postes existants, mais aussi permit des installations nouvelles.

Chez les contemplatifs, il y a un épisode burlesque, qui concerne la liqueur de Chartreuse: l'ancienne distillerie de l'Isère s'étant mise à produire une "Chartreuse laïque", un commissaire de police française fut chargé de "soudoyer divers fonctionnaires espagnols afin de réunir les actes et informations nécessaires au procès préparé afin de disqualifier la liqueur des moines", dont 400 caisses de bouteilles étaient saisies par la douane française de Cerbère. Interventions diplomatiques, condamnation de la "Chartreuse laïque" par un nombre important de tribunaux étrangers... aboutirent à un jugement du 18.5.1905 du tribunal civil de Grenoble en faveur des moines expulsés!

A signaler pour les *Errata*: p. 276, 3e l. sous le tableau, lire "religieuses" et non "religieux".

- Claude-Charles BILLOT.- *Honorat Kozminski (1829 - 1916)*.- Blois, 1983, XVI + 359 p.

Le Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines françaises a accueilli en 1975 des religieuses polonaises se réunissant pour des travaux parallèles menés en Pologne (cf. *Sources franco-polonaises d'histoire religieuse*, tome I); en 1977, un certain nombre de Français ont participé à un Colloque organisé à Varsovie, Lublin et Cracovie, mission qui leur a permis de prendre contact sur place avec les membres du groupe polonais et avec leurs travaux (cf. *Sources franco-polonaises d'histoire religieuse*, tome II). A l'occasion de ces rencontres, il a été question à plusieurs reprises du P. Honorat Kozminski, dont le portrait apparaissait en place d'honneur dans plusieurs communautés polonaises.

Après ces contacts vivants avec l'esprit et l'action du P. Honorat présents aujourd'hui encore parmi nous, l'ouvrage du P. Billot permettra de faire plus ample connaissance avec ce capucin polonais, ses premières prédications et, après l'insurrection de 1863, sa vie recluse. C'est alors qu'il fut amené à donner des conseils aux personnes qui venaient à lui, "sans penser du tout que, par là, devaient surgir des congrégations. Si par la suite sont nées diverses associations exerçant chacune une tâche propre, cela n'a jamais eu lieu que par l'action de Dieu", déclare le P. Honorat. Mais, sous le manteau du tiers-ordre, ce fut une véritable prolifération d'instituts de "vie cachée". "Ainsi naquirent de nombreuses congrégations: chacune poursuivait un but qui lui était propre, chacune avait son organisation, ses règlements, ses coutumes, ses constitutions, son administration, son gouvernement spirituel et re-

ligieux. Mais toutes vivaient sous la règle du tiers-ordre, réformée par Léon X et Léon XIII, et elles professaient des vœux simples de religion, à quelques exceptions près." Leurs membres s'adonnent à des tâches particulières à leur institut : apostolat rural, accueil des pèlerins pauvres, vieillards et handicapés, infirmières des pauvres, service de la liturgie, jeunesse rurale, employées de maison, institutrices et gouvernantes, ouvrières de manufactures, ouvrières d'usines, souci spécial du monde de l'incroyance, service des mal logés, apostolat en ville, préparation au mariage, librairies et bibliothèques chrétiennes, etc. C'est bientôt l'heure du décret *Ecclesia catholica* (11.8.1889), puis de la constitution apostolique *Conditae a Christo* (8.12.1900). En 1906, l'épiscopat intervient; un dialogue épineux s'instaure; et, deux ans plus tard, l'ordre formel du Saint-Siège, accueilli "en affectueuse obéissance", plaçait ces congrégations sous la responsabilité des évêques, assurant ainsi leur survie.

Travail fervent, en même temps que solide par la riche information, puisée aux meilleures sources, que la collaboration des Capucins polonais a permis de recueillir. Un index et une table des matières assez détaillée permettent une utilisation fructueuse de cet ouvrage.

Divers

- Centro Studi per la storia del modernismo.- *Fonti e documenti*. Istituto di Storia dell'Università di Urbino: t. IX, 1980, 582 p.; t.X, 1981, 565 p.

Le bulletin (XV-57) a déjà eu l'occasion de souligner l'intérêt des publications du Centro studi per la storia del modernismo de l'Université d'Urbino. Cette publication se poursuit, à raison d'un volume chaque année. Avec le 9ème volume (1980) prend fin la présentation du modernisme piémontais. Il regroupe trois centres d'intérêt : la correspondance de Piero Giacosa (1853-1928) avec Sabatier, Bonomelli et Fogazzaro, présentée par Rocco Cerrato, aborde le rapport de la science et de la religion sous un angle spécifique, celui de l'évolution et de la contribution apportée par la biologie à la naissance et au développement de la conscience religieuse; plusieurs correspondances et rapports, présentés par Lorenzo Bedeschi et Maurizio Guasco, concernent "l'antimodernisme piémontais"; les correspondances d'Attilio Begey, présentées par Alessandro Zussini et Ferdinando Aronica, envisagent l'héritage d'Andrej Towianski (1799-1878), fondateur de "l'Oeuvre de Dieu" (mouvement de renouveau spirituel, né d'abord en France parmi des polonais et des français - il compta en particulier Adam Mickiewicz parmi ses adhérents -, il s'est propagé en Italie).

Le 10ème volume (1981) inaugure la présentation du modernisme toscan. L. Bedeschi en présente tout d'abord différents courants à travers plusieurs correspondances (signalons en particulier Minocchi - Curia, Minocchi - Bietti, Spigliati - Sabatier). La deuxième partie du volume met en évidence la place de Giuseppe Prezzolini dans le débat moderniste (à travers ses correspondances avec Semeria, Sabatier, Minocchi, Muri, Buonaiuti, Fracassini, Gambaro, Casciola). Quant à la troisième partie, elle est plus variée (démocratie chrétienne en Toscane, psychologie et conscience religieuse, correspondance Battaglia - Sabatier).

Cette publication de documents continue à faire le prix de la collection.

On soulignera particulièrement l'importance des papiers de Paul Sabatier (96 cartons) qui ont quitté la France pour être déposés par sa fille au Centre d'études pour l'histoire du modernisme de l'Université d'Urbino, où ils doivent être mis à la disposition de tous les chercheurs italiens ou étrangers qui désirent les consulter.

- Marguerite CASTILLON DU PERRON.- *Charles de Foucauld*. - Paris, Grasset, 1982, 525 p.

La liste des articles et des livres écrits sur Charles de Foucauld depuis sa mort est assez impressionnante, chaque année depuis 1916 apportant son lot. Certains de ces travaux, c'est évident, n'ont rien d'original, ils empruntent aux prédécesseurs et ne constituent donc pas un progrès pour l'histoire du personnage; d'autres par contre marquent une avancée parce qu'ils apportent du nouveau et ceci de deux manières: ou bien ils utilisent des sources encore inexploitées, ou bien ils présentent une thèse qui est comme une clef susceptible d'expliquer la figure, riche mais combien complexe, de Charles de Foucauld. Parmi les auteurs qui ont su faire revivre des documents décisifs, on trouve, après Bazin et sa biographie de 1921, des noms comme Lesourd, Pottier, Vignaud, Gorrée, Six; parmi les synthèses éclairantes on retrouve Six et son étude sur l'itinéraire spirituel, Quesnel et son travail intitulé "*Les étapes d'une recherche*" qui se veut un essai de discernement de la vocation particulière de Charles de Foucauld.

L'ouvrage de Marguerite Castillon du Perron fera date certainement lui aussi, et sans doute parce qu'il participe à la fois du premier et du second genres, tenant en même temps de la biographie et de l'étude de l'évolution spirituelle. Plus précisément, il veut, à partir des documents, approcher un peu de ce mystère qui se cache derrière l'apparence et qui a nom: la sainteté. Mystère impossible à résumer en une page et il en aura fallu plus de 500 à l'auteur pour trouver un Charles de Foucauld "si pleinement humain qu'il m'a rassurée, écrit-elle, sur la sainteté, et réconciliée avec tous ceux dont on affadissait autrefois l'image, croyant nous les faire aimer."

Marguerite Castillon du Perron avait déjà fait un travail d'historienne en 1953 avec *La Princesse Mathilde* et en 1963 avec ses deux volumes sur *Louis-Philippe et la Révolution française*. Depuis dix ans, elle préparait son *Charles de Foucauld*: elle avait à sa disposition les ouvrages de base signalés plus haut auxquels il faut ajouter la mine très documentée des Cahiers Charles de Foucauld; elle a étudié et analysé toute la correspondance déjà publiée ainsi que les Ecrits spirituels parus ou en cours de parution; elle a eu accès, au moins en partie, aux archives familiales, "sous réserve, précise-t-elle, de n'en utiliser aucune", mais au contact de ces papiers, de ces lettres, de ces photos, elle s'est laissée imprégner. Elle est allée au Sahara sur les traces de son "héros"; avec sympathie, au sens fort du mot, avec une intuition toute féminine et beaucoup de sensibilité, elle a tenté de percer les contrastes de cet homme étonnant, essayant de comprendre les grands ressorts de cette existence tumultueuse.

Ecrit avec une très belle maîtrise littéraire et rempli de trouvailles, son ouvrage nous introduit dans ses découvertes et ses essais d'explication mais toujours discrètement et très délicatement: l'emploi fréquent du point d'interrogation et du mode conditionnel lui sert à apporter de fines nuances et à oser des hypothèses toutes simples mais qui paraissent d'autant plus solides. Ce résultat, assez remarquable, n'est pas passé inaperçu, ni aux yeux du public, ni devant les promoteurs de la Cause de béatification de Charles de Foucauld.

On peut regretter, mais cette absence est due certainement au souci de ne pas augmenter la masse déjà importante de l'ouvrage, qu'il n'y ait aucun appareil scientifique: ni références, ni notes, ni index; seules deux pages d'une note complémentaire tiennent lieu de bibliographie. D'autre part, il est à souhaiter que dans les éditions suivantes soient introduites certaines corrections: des erreurs, minimes s'entend, sur des dates, des noms, des faits ont échappé, qui pourraient facilement disparaître pour rétablir parfaitement cohérences et enchaînements.

Ces deux remarques, qui sont à leur place dans ce Bulletin et dans cette bibliographie à destination des archivistes n'invalident d'ailleurs nullement le propos de l'auteur. C'est bien d'une oeuvre historique qu'il s'agit, d'une histoire authentique et sûre, mais d'une histoire "totale": celle qui dévoile le sens d'un combat, la direction d'un appel, celle qui, au-delà des données brutes des faits et des références spatio-temporelles, essaie, par attirance, de se hausser au niveau d'un vécu transcendant, là où se nouent les décisions d'une liberté qui échappe aux conditionnements pour ne se déterminer que par une autre loi, celle de l'Amour.

P. Sourisseau

